

L'Institut wallon de l'évaluation,
de la prospective et de la statistique



RAPPORT D'ACTIVITÉ



©Vasilov/Beigalmage

2
0
1
9

Éditeur responsable : **Sébastien Brunet**
(Administrateur général, IWEPS)

Création graphique : **Déligraph, Bruxelles**

Mise en page : **Snel Grafics SA, Vottem**
www.snel.be

Dépôt Légal : **D/2020/10158/14**

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 BELGRADE - NAMUR

Tel : 081 46 84 11

Fax : 081 46 84 12

<http://www.iweps.be>

info@iweps.be

TABLE DES MATIÈRES

7 | PRÉFACE

9 | L'INSTITUTION

1.1. Missions.....	10
1.1.1. Le décret fondateur.....	10
1.1.2. Autorité statistique de la Région wallonne.....	10
1.2. Le plan opérationnel 2015-2019.....	11
1.3. Interfédéralisation de la statistique – Système statistique wallon.....	11
1.4. Fonction de Data Protection Officer (DPO).....	12
1.5. Organigramme et rapport social au 31 décembre 2019.....	14
1.6. Rapport financier 2019.....	16
1.6.1. Les recettes.....	16
1.6.2. Les dépenses.....	16
1.7. Pôle scientifique du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie.....	17
1.8. Partenariats et collaborations.....	17

19 | FAITS MARQUANTS DE 2019

2.1. Le processus de Peer Review.....	20
2.2. Le Futurama.....	21
2.3. Le bilan carbone.....	21
2.4. Les évaluations dans le cadre du PM4.0 et du PLCP.....	22

25 | ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES PAR DOMAINE

3.1. Population.....	26
3.1.1. Monitoring de la population.....	26
3.1.2. Bases de données démographiques issues du Registre national.....	26
3.1.3. Perspectives de population et des ménages au niveau communal.....	27
3.1.4. Indicateur de stabilité résidentielle.....	27
3.2. Migration.....	28
3.2.1. Migration et discrimination.....	28
3.2.2. Évaluation du parcours d'intégration.....	29
3.3. Enseignement et Formation.....	30
3.3.1. Bassins Enseignement qualifiant-Formation-Emploi.....	30
3.3.2. Cadastre des parcours éducatifs et post-éducatifs.....	31

3.3.3. Alphabétisation.....	31
3.3.4. Indicateurs sur l'éducation et la formation.....	31
3.4. Emploi et travail.....	32
3.4.1. Comptes de l'emploi.....	32
3.4.2. Le cadre européen des politiques de l'emploi.....	32
3.4.3. Statistiques régionales relatives aux dynamiques sur le marché du travail (Dynam-Reg).....	32
3.4.4. Analyse économique des aides à l'embauche en Wallonie.....	33
3.4.5. L'intégration des jeunes peu qualifiés sur le marché du travail en Wallonie.....	34
3.5. Santé, Handicap, Famille.....	34
3.5.1. Santé.....	34
3.5.2. Handicap.....	35
3.5.3. Mission de facilitation d'un processus de réflexion prospective pour le Conseil de Stratégie et de Prospective de l'AVIQ.....	35
3.6. Logement.....	35
3.6.1. Les Relais sociaux de Wallonie.....	35
3.6.2. Évaluation du Plan HP actualisé.....	36
3.6.3. Développement d'indicateurs de loyers.....	36
3.7. Pauvreté, Précarité et Cohésion sociale.....	37
3.7.1. Évaluation du Plan de lutte contre la pauvreté (PLCP).....	37
3.7.1.1. Évaluation de la mesure 1.1.3 « Sécuriser le paiement des loyers ».....	37
3.7.1.2. Évaluation de la mesure 5.1.2 « Développer les maisons médicales ».....	38
3.7.1.3. Évaluation de la mesure 2.1. « Invendus alimentaires » du PLCP.....	39
3.7.2. Évaluation des primes et prêts « Énergie et logement ».....	40
3.7.3. Prospective pauvreté.....	41
3.7.4. Indicateurs de pauvreté.....	41
3.7.5. Pauvreté au niveau individuel.....	41
3.7.6. Situation sociale des indépendants.....	41
3.7.7. L'ISADF et le plan de cohésion sociale (PCS).....	42
3.7.8. Rapport sur la cohésion sociale en Wallonie.....	42
3.7.9. Évaluation du Service citoyen en Wallonie.....	43
3.8. Mobilité et Transports.....	44
3.8.1. Conférence annuelle de l'IWEPS sur le thème de la mobilité.....	44
3.8.2. Statistiques, indicateurs et tableau de bord de la mobilité.....	44
3.8.3. Un outil de mesure de l'accessibilité géographique du territoire wallon.....	45
3.8.4. Groupes de travail, IIS et programmes statistiques.....	46
3.8.5. Projet pilote pour l'exploitation de données issues du prélèvement de la taxe kilométrique.....	46
3.9. Développement territorial.....	47
3.9.1. Travaux de l'ODT.....	47
3.9.2. Développement et diffusion de WalStat.....	47
3.10. Indicateurs complémentaires au PIB.....	48
3.11. Économie.....	49
3.11.1. Modélisation de l'économie régionale : HERMREG.....	49
3.11.2. Évaluation des politiques régionales : le modèle PREVIEW.....	49
3.11.3. Analyses conjoncturelles.....	50
3.11.4. Comptabilité régionale.....	51
3.11.5. Participation au groupe de travail wallon sur les répercussions du Brexit sans accord (« No-deal »).....	51

3.11.6. Évaluation des pôles de compétitivité.....	51
3.11.7. Évaluation ex ante des effets macroéconomiques des politiques de rénovation énergétique des bâtiments publics	52
3.11.8. Évaluation de l'effet des mesures de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre sur les compétences entrepreneuriales des élèves.....	53
3.11.9. Évaluation de l'effet des terrains mis à disposition du développement économique.....	53
3.11.10. Assistance méthodologique au Fonds social européen Wallonie Bruxelles et au FEDER	54
3.11.11. Silver économie : analyse prospective.....	54
3.12. Finances et budget.....	55
3.13. Fonction publique.....	55
3.13.1. Tableau de bord de la fonction publique	55
3.13.2. Analyse longitudinale de l'emploi public au SPW.....	56
3.13.3. Prospective de la fonction publique	56
3.14. Enquête Baromètre social de la Wallonie	57
3.15. Prospective de la prospective : réflexion sur les futurs de la prospective à l'IWEPS.....	57
3.16. Groupe de travail « Méthodes qualitatives »	58

59 |

SYNERGIES ET PARTENARIATS

4.1. Synergies statistiques Fédération Wallonie-Bruxelles	60
4.1.1. Enseignement	60
4.1.2. Les chiffres-clés de la Fédération Wallonie-Bruxelles.....	60
4.1.3. Statistiques sur l'éducation et la formation des adultes.....	60
4.1.4. Création d'indicateurs statistiques sur le genre.....	61
4.1.5. Cohésion sociale	61
4.1.6. Pauvreté infantile.....	61
4.1.7. Fonction publique.....	61
4.1.8. Culture	61
4.2. Observatoire wallon de l'emploi (OWE)	61
4.3. Statistiques transfrontalières.....	62
4.3.1. Groupe de travail des Offices statistiques de la Grande Région	62
4.3.2. Observatoire interrégional du marché de l'emploi de la Grande Région (OIE).....	62
4.3.3. Projet Interreg Compétences sans frontières – Grenzeloos Competent.....	62
4.3.4. Projet Interreg GeDiDoT (Gestion et diffusion de données transfrontalières)	63
4.3.5. Projet Interreg TRANSSTAT (Échanges structurels de données au-delà des frontières).....	63
4.3.6. Projet Interreg PSICOCAP (Pratiques et Statistiques intégrées et comparées sur le handicap et handicap psychique).....	63
4.4. Certificat interuniversitaire en analyse prospective.....	63
4.5. Coopération Cra-w/IWEPS pour la réalisation d'une recherche prospective sur le secteur bovin wallon	64
4.6. Développement d'une culture d'évaluation de politiques publiques	65
4.6.1 Formation en évaluation des politiques publiques	65
4.6.2 Certificat interuniversitaire en Évaluation des Politiques publiques (CIEPP).....	66

67

PUBLICATIONS, ACTIVITÉS ÉDITORIALES, COLLOQUES ET GROUPES DE TRAVAIL

5.1. Publications	68
5.1.1. Chapitres d'ouvrages	68
5.1.2. Articles scientifiques dans des revues internationales	68
5.1.3. Articles scientifiques dans des revues nationales	69
5.1.4. Publications récurrentes de l'IWEPS	69
5.1.4.1. Note mensuelle de conjoncture wallonne	69
5.1.4.2. Séries statistiques du marché de l'emploi en Wallonie	69
5.1.4.3. Tendances économiques – Analyses et prévisions conjoncturelles	69
5.1.4.4. Dynamiques régionales	69
5.1.5. Rapports de recherche	70
5.1.6. Working papers	71
5.1.7. Cahiers Homme-Femme	71
5.1.8. Prospective	72
5.2. Activités éditoriales (comités scientifiques de revues, direction de collections scientifiques, conseil éditorial...)	72
5.3. Colloques	72
5.3.1. Organisation de conférences, colloques et séminaires de l'IWEPS et communications	72
5.3.2. Midis de l'IWEPS	73
5.3.3. Futurama	75
5.3.3.1. Les ateliers de prospective de l'IWEPS en 2019	75
5.3.3.2. Les séminaires publics de prospective de l'IWEPS en 2019	78
5.3.4. Contribution à des conférences, colloques et séminaires et activités de vulgarisation	79
5.4. Demandes directes adressées à l'IWEPS	83
5.5. Participation à des réseaux et groupes de travail	85
5.5.1. Réseaux et groupes de travail scientifiques	85
5.5.2. Réseaux et groupes de travail mixtes (scientifiques, administratifs, société civile)	85

89

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET D'ENCADREMENT ACADÉMIQUE

91

GESTION ADMINISTRATIVE

7.1. Gestion des ressources humaines	92
7.2. Marchés publics	93
7.3. Bibliothèque	93
7.4. Informatique	94
7.5. Communication	95
7.5.1. Les publications	95
7.5.2. Les événements	95
7.5.3. Le site internet	96
7.5.4. Les vidéos	98
7.5.5. La presse	98

PRÉFACE

La statistique, l'évaluation ainsi que les travaux d'anticipation sont des outils essentiels à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques. Ces trois missions sont assumées par l'Institut en étroite collaboration avec les administrations et le monde universitaire et ne poursuivent qu'un seul objectif : soutenir scientifiquement les processus de prise de décision en toute indépendance. En remplissant cet objectif fondamental, l'Institut participe activement à l'alimentation du débat démocratique dans un contexte où les *fake news* et autres mythes trouvent dans le développement des technologies de l'information et de la communication un terrain toujours plus propice à leur propagation.

L'année 2019 a été ponctuée par de nombreux projets qui ont renforcé les missions et l'ancrage de l'institution dans le paysage institutionnel, statistique et scientifique de la Wallonie. Ainsi, outre les travaux classiques menés au sein de l'Institut, nous avons été plus particulièrement mobilisés par la clôture d'une série d'évaluations de politiques publiques (PM4.0, Plan wallon de Lutte Contre la Pauvreté, Parcours d'intégration, Plan Habitat Permanent), la mise en œuvre d'un *peer-review* de nos activités

statistiques, la réalisation du bilan carbone de nos activités et le lancement d'un nouveau séminaire de prospective. Par ailleurs, la disponibilité et l'accessibilité de l'information ont été au cœur de tous les projets que cela soit par l'amélioration continue du site internet, la réalisation de capsules vidéos dédiées à la vulgarisation scientifique ou encore l'adaptation des supports informationnels avec une ligne éditoriale orientée usagers.

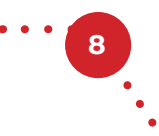
Enfin, des projets comme les Chiffres-clés, les indicateurs complémentaires au PIB, le portail WaStat, la comptabilité régionale ou encore le Rapport sur l'économie wallonne ont été autant d'occasions de collaborations riches et fructueuses avec nos partenaires tant au niveau régional, communautaire que fédéral.

Ce rapport d'activité 2019 a pour objectif de présenter l'ensemble des travaux dont se sont saisies les équipes de l'institution. Travaux qui, loin d'être déconnectés des questions fondamentales qui traversent nos sociétés, ont pour vocation de servir l'intérêt général en fournissant aux décideurs tant publics que privés une connaissance utile et scientifiquement fondée.

Sébastien BRUNET
Administrateur général



SBR©VasilovBelgaImage



CHAPITRE 1

L'INSTITUTION

1.1.1. Le décret fondateur

L'arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 (MB du 31-12-2003, p. 62412) a fixé au 1^{er} janvier 2004 la date d'entrée en vigueur du décret du 4 décembre 2003 créant l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). L'IWEPS est une unité d'administration publique de type 1 dont les missions principales sont décrites aux articles 9 et 10 du décret fondateur.

Art. 9. L'Institut a une mission générale d'aide à la décision, qu'il exerce à la fois par une mission scientifique transversale et par une mission de conseil stratégique (...).

Art. 10. La mission scientifique transversale consiste dans la centralisation, la publication et le traitement des statistiques régionales, l'élaboration de plans pluriannuels de développement des statistiques régionales et la formulation de propositions en la matière, ainsi que dans la réalisation de recherches fondamentales et appliquées, principalement dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement.

L'Institut est chargé de la collecte, du stockage et de l'exploitation des données indispensables à la conduite de la politique régionale. Le Gouvernement établit les règles de coordination entre l'Institut et les autres services administratifs chargés de la récolte des données et du traitement de celles-ci. Ces règles de coordination peuvent être concrétisées par des conventions et doivent prévoir l'accès de l'Institut aux données validées de l'ensemble des services administratifs de la Région et aux études scientifiques commandées par ces services.

L'Institut constitue l'interlocuteur régional unique des instances statistiques fédérales et européennes.

La mission de conseil stratégique consiste à réaliser des exercices d'évaluation, confiés par le Gouvernement dans les matières qui relèvent de sa compétence. Elle comprend également la réalisation d'études prospectives.

En d'autres termes, l'IWEPS est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens des informations diverses qui vont de la présentation de statistiques et d'indicateurs à la réalisation d'études et d'analyses approfondies dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

1.1.2. Autorité statistique de la Région wallonne

Dans le cadre du processus d'interfédéralisation de la statistique décidé dans l'accord institutionnel de la sixième réforme de l'État, l'IWEPS a été désigné par le Gouvernement wallon comme l'Autorité statistique de la Région wallonne (arrêté du Gouvernement wallon de novembre 2015)¹. À ce titre, l'IWEPS est membre du Conseil d'Administration de l'Institut interfédéral de Statistique (IIS), mis en place le 1^{er} janvier 2016, en application de l'Accord de coopération du 15 juillet 2014², signé par tous les partenaires institutionnels et approuvé par les Parlements de chacune des parties³.

¹ Les autres Autorités statistiques en Belgique sont :

- Au niveau fédéral : STATBEL ([DG Statistique du SPF Economie](#)).
- Au niveau de la Région Région de Bruxelles-Capitale : JBSA ([Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse](#)).
- Au niveau de la Région flamande : [Statistiek Vlaanderen](#).

² Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de statistique, du conseil d'administration et des Comités scientifiques de l'Institut des comptes nationaux (MB : 20/10/2014).

³ Le Conseil d'administration de l'IIS est composé de six membres : le président du Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie ; le directeur général de l'Institut national de Statistique (la Direction générale Statistique - Statistics Belgium du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie) ; un membre du comité de direction de la Banque Nationale de Belgique ; les Gouvernements des Régions flamande, wallonne et de Région de Bruxelles-Capitale désignent chacun un représentant qui sera choisi parmi les hauts fonctionnaires de leur autorité statistique. Le Bureau fédéral du Plan, les Communautés et la Commission communautaire commune peuvent désigner chacun un représentant, comme observateur au Conseil d'administration de l'IIS. Les représentants des Communautés et de la Commission communautaire commune sont choisis parmi les hauts fonctionnaires de leur autorité statistique. Source : Rapport d'activités de l'IIS, 2018, pages 4 et 5.

LE PLAN OPÉRATIONNEL 2015-2019

1.2.

Le plan opérationnel 2015-2019, approuvé par le Gouvernement wallon le 17/06/2016, structure les objectifs stratégiques poursuivis par l'Institut et identifie les objectifs opérationnels qui permettront à l'IWEPS de réaliser ses missions (arbres à objectifs). La mise en œuvre du plan se fonde sur la réalisation d'un programme de travail scientifique pluriannuel tel que prévu à l'art. 12 du Décret du 4 décembre 2003. Ce programme de travail comporte deux grandes composantes. D'une part, principalement sur la base de la Déclaration de Politique régionale (DPR, 2014-2019), trois thématiques prioritaires (TPL) ont été identifiées pour la législature. D'autre part, le programme pluriannuel se compose de l'ensemble des projets qui s'inscrivent dans les missions

de base de l'Institut. Pour plus de détails, le Plan opérationnel est disponible sur [le site de l'IWEPS](#).

Pour soutenir l'ensemble de ce travail de réflexion à la fois stratégique et opérationnelle, différents documents ont été mobilisés et exploités, parmi lesquels le décret fondateur du 4 décembre 2003 instituant l'IWEPS, le Plan opérationnel de 2011, en ce compris ses éléments d'analyse, la Déclaration de Politique régionale (DPR, 2014-2019), le PM.4.0, la Déclaration de Politique communautaire dans le cadre de l'accord de coopération Synergies statistiques avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et, enfin, l'accord de coopération portant sur l'interfédéralisation de la statistique et l'Institut des Comptes nationaux.

INTERFÉDÉRALISATION DE LA STATISTIQUE – SYSTÈME STATISTIQUE WALLON

1.3.

Comme Autorité Statistique, l'IWEPS est chargé, au sein de l'IIS, de construire et transmettre chaque année le programme statistique wallon, d'élaborer le programme statistique intégré de l'IIS, de préparer les positions belges au sein de l'European Statistical System Committee (ESSC) et de préparer la mise en place, en Wallonie, d'un système statistique public. Il s'agit de définir un environnement juridique, institutionnel et organisationnel assurant la promotion, l'efficacité et la crédibilité de la production et de la diffusion des statistiques publiques officielles régionales.

Par ailleurs, en tant qu'Autorité Statistique, l'IWEPS doit exercer sa mission dans le respect des principes fixés dans le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, lui-même basé sur la loi statistique

européenne⁴, qui, en son article 2, établit les principes fondamentaux régissant le développement, la production et la diffusion de statistiques ; à savoir l'indépendance professionnelle, l'impartialité, l'objectivité, la fiabilité, le secret statistique et le rapport coût-efficacité. Le respect d'un certain nombre de ces principes, auxquels est donc soumis l'IWEPS, requiert une inscription dans la législation régionale.

Dès lors, pour répondre à la nécessité de légiférer sur la manière dont seront organisées l'élaboration, la production, la diffusion et la coordination des statistiques officielles régionales, un avant-projet de modification du décret de l'IWEPS du 4 décembre 2003 a été préparé au cours de l'année 2018 et transmis au Gouvernement wallon. Fin 2018, début 2019, le texte a été transmis par le

⁴ Règlement (CE) n° 223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2009, modifié par le règlement (UE) 2015/759 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2015 relatif aux statistiques européennes.

Gouvernement wallon pour avis auprès de trois instances : le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie, l'Autorité de protection des données et le Conseil d'État. Le processus législatif n'a cependant pas pu être poursuivi après la réception des trois avis sollicités en fonction du contexte politique wallon apparu au printemps 2019.

Ce projet à caractère transversal a été pris en charge par la Cellule Études et Développements Internes.

Les principales réalisations de cette Cellule en 2019 sont :

- la poursuite du travail de rédaction de l'avant-projet de modification du décret IWEPS dans le cadre de l'élaboration du système statistique wallon ;
- la participation aux travaux menés par l'IIS pour mettre en place l'interfédéralisation de la statistique publique ; et plus particulièrement les travaux des trois groupes de travail du Conseil d'administration de l'IIS, à savoir :
 - groupe de travail du CA de l'IIS : « Positionnement international de l'IIS » ;

- groupe de travail du CA de l'IIS : « Programmation des travaux statistiques » ;

- groupe de travail du CA de l'IIS : « Délégués à la protection des données » ;

- la participation aux travaux de la Commission Coopération fédérale – groupe de concertation « Inventaire et statistiques de recherche et développement expérimental » (Service de la politique scientifique) ;
- la participation aux travaux du Conseil supérieur de la Statistique ;
- le développement de relations avec les autres Autorités statistiques du pays ;
- la production de notes internes préparatoires à la mise en place de l'IWEPS comme Autorité statistique wallonne ; et d'analyse de la Déclaration de politique régionale ;
- l'établissement de relations avec des services wallons en charge de la fourniture de données pour la production de statistiques publiques..

FONCTION DE DATA PROTECTION OFFICER (DPO)

1.4.

Dans le cadre de ses missions telles que définies dans le RGPD, « Les missions du délégué à la protection des données sont au moins les suivantes :

- informer et conseiller le responsable du traitement ou le sous-traitant ainsi que les employés qui procèdent au traitement sur les obligations qui leur incombent en vertu du présent règlement et d'autres dispositions du droit de l'Union ou du droit des États membres en matière de protection des données ;
- contrôler le respect du présent règlement, d'autres dispositions du droit de l'Union ou du droit des États membres en matière de protection des données et des règles internes du responsable du traitement ou du sous-traitant en matière de protection des données à caractère personnel, y compris

en ce qui concerne la répartition des responsabilités, la sensibilisation et la formation du personnel participant aux opérations de traitement, et les audits s'y rapportant ;

- dispenser des conseils, sur demande, en ce qui concerne l'analyse d'impact relative à la protection des données et vérifier l'exécution de celle-ci en vertu de l'article 35 ;
- coopérer avec l'autorité de contrôle ;
- faire office de point de contact pour l'autorité de contrôle sur les questions relatives au traitement, y compris la consultation préalable visée à l'article 36, et mener des consultations, le cas échéant, sur tout autre sujet. »

Les principales réalisations en 2019 sont :

- l'analyse des textes législatifs et réglementaires en matière de protection de la vie privée :

- Réglementation européenne :
 - Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) - GDPR – RGDP ;
 - Règlement (UE) 2018/1725 du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) no 45/2001 et la décision no 1247/2002/CE ;
 - Code de bonnes pratiques de la statistique européenne à l'intention des autorités nationales de statistique et d'Eurostat (autorité statistique de l'Union européenne), adopté par le Comité du système statistique européen le 16 novembre 2017.
- Réglementation belge :
 - Loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel - 30 juillet 2018 ;
 - Loi instituant le comité de sécurité de l'information et modifiant diverses lois concernant la mise en œuvre du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE – 5 septembre 2018.
- la rédaction d'avis et de recommandations DPO sur demande, d'initiative et à l'attention de l'Administrateur général et des chercheurs et gestionnaires de données, dont notamment :
 - rédaction d'avis à l'attention du responsable de traitements ou des chercheurs relatifs :
 - à la nouvelle politique de sécurité de l'Institut ;
 - à la réglementation en vigueur ;
 - et aux demandes d'accès aux données confidentielles.
- proposition d'une classification des données confidentielles à l'IWEPS en vue d'une actualisation de la politique de sécurité de l'information ;
- information et rédaction de documents internes sur le GDPR, la confidentialité des données et les obligations de l'IWEPS en tant qu'Autorité statistique à destination de l'administrateur général, au Costra et aux membres de l'IWEPS traitant des données individuelles, dont notamment :
 - proposition de classification des données à l'IWEPS ;
 - tableau des définitions de la législation statistique et vie privée ;
 - note sur les obligations du responsable de traitement.
- l'analyse et conseils relatifs à la mise en place de procédures en lien avec la sécurité de l'information, dont notamment :
 - suite à l'actualisation de la politique de sécurité de l'Institut, mise en place d'un système de gestion de projet qui devra à l'avenir alimenter le registre de traitement et l'accès aux données confidentielles ;
 - analyse des processus administratifs ;
 - analyse des processus d'accès et de communication de données ;
 - analyse des processus métier : fonction publique ;
 - élaboration de propositions de documents types et de formulaires en lien avec la confidentialité de données ;
 - anonymisation des données d'enquêtes IWEPS à destination des chercheurs (enquête Mobilité et enquête Baromètre social).
- l'analyse des processus internes à l'IWEPS de :
 - demande de données ;
 - collecte de données ;
 - traitement de données ;
 - communication de données à des tiers ;
 - accès aux données confidentielles ;
 - mise en conformité GDPR.

ORGANIGRAMME ET RAPPORT SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2019

1.5.

Au 31 décembre 2019, l'IWEPS bénéficiait du concours de 60 personnes (57,9 équivalents temps plein) dont 41 personnes affectées directement à la recherche.

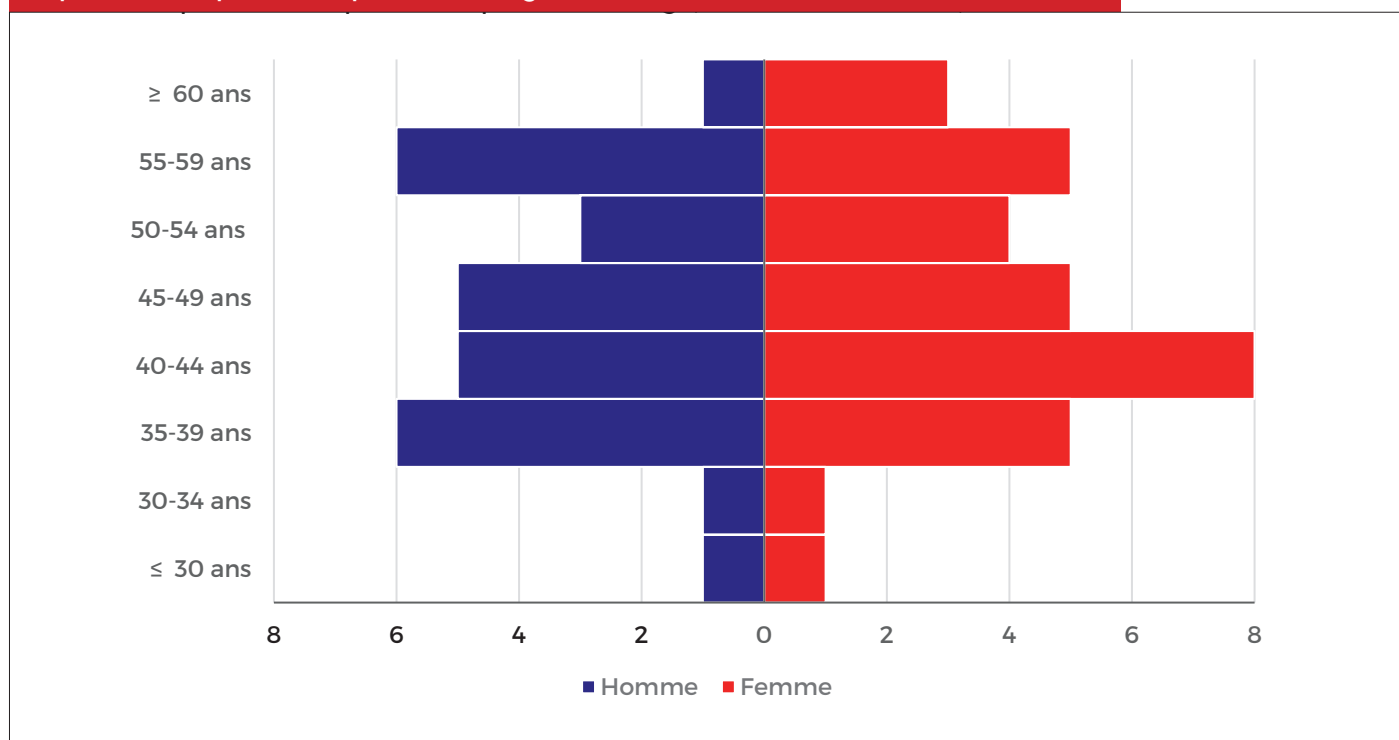
Le principal constat de cette évolution de 2010 à 2019 est que le nombre de collaborateurs au sein de l'Institut augmente

chaque année, hormis en 2019, où celui-ci a diminué pour atteindre 60 personnes, dû à un départ à la retraite ou à des fins de contrat à durée déterminée.

L'évolution du personnel, depuis 2010, se présente comme suit :

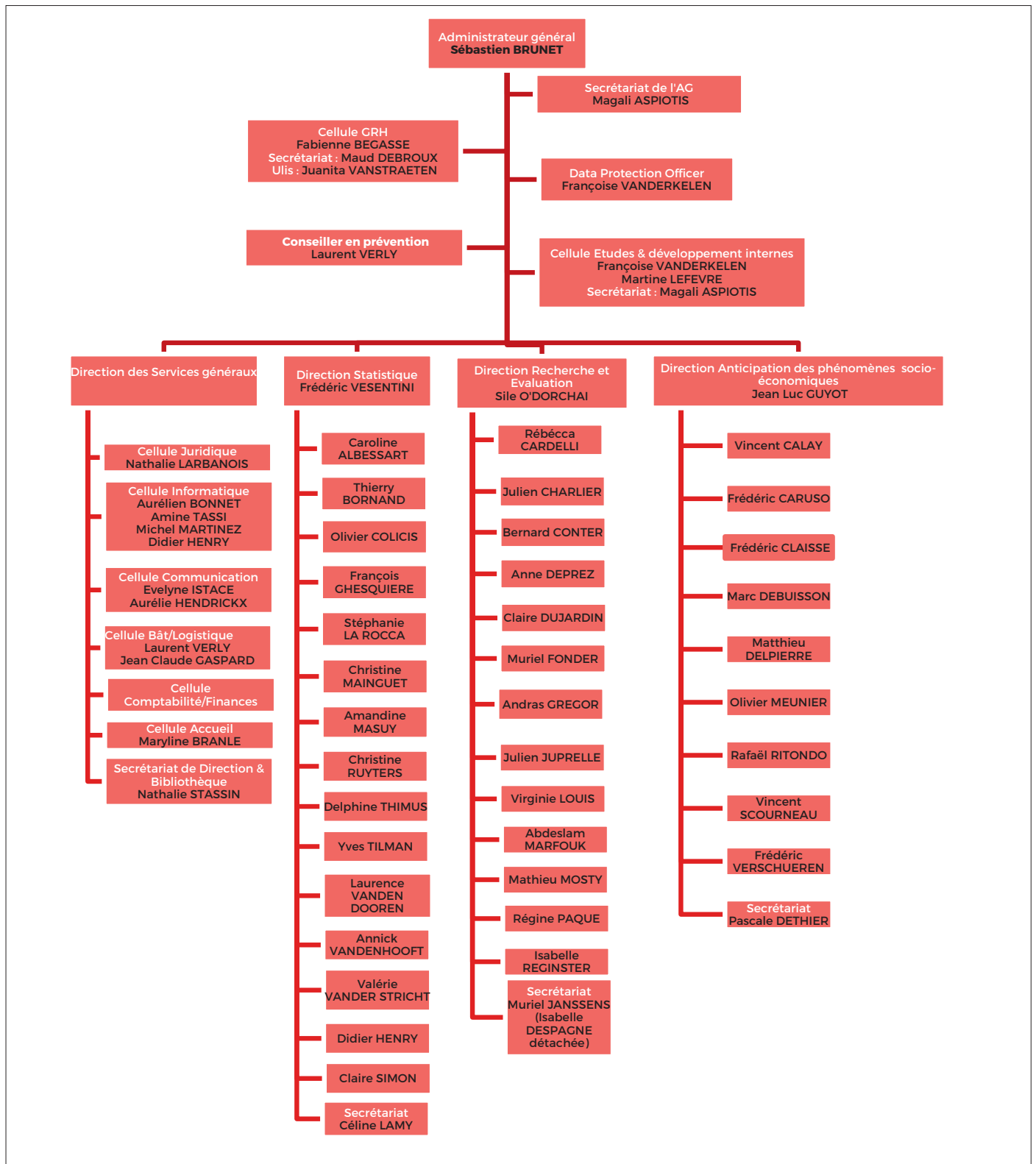
	2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Personnel en place	22	26	21	25	22	28	23	30	26	29	26	30	25	32	27	34	27	34	28	32
Total	48		46		50		53		55		56		57		61		61		60	
Cadre organique 31/03/2013	69		69		69		69		69		69		69		69		69		69	
ETP sur un cadre de 69 personnes	21,6	24	20,6	23,5	21,6	26,5	22,6	28,2	25,6	27,5	25,4	28	24,4	31,7	26,8	32,2	26,6	32,1	27,4	30,5
Par catégorie																				
Statutaires	5	10	5	11	6	11	6	10	6	8	5	8	5	9	5	11	5	11	7	12
Contractuels	17	16	16	14	16	17	17	20	20	21	21	22	20	23	22	23	24	21	21	20
Par niveau																				
Niveau A	16	20	16	17	17	20	18	22	21	21	21	24	20	24	22	24	22	24	25	23
Niveau B	3	1	3	2	3	2	3	2	3	2	4	2	4	3	4	3	4	3	3	3
Niveau C et D	2	4	2	4	2	4	2	6	2	6	1	4	1	5	1	5	1	7	1	6

Répartition du personnel par classe d'âge, en chiffres absolus, au 31 décembre 2019



Nous pouvons constater de façon générale une certaine parité dans la répartition des genres au sein de l'Institut, bien que les femmes soient un peu plus nombreuses. Selon le graphique ci-dessus, nous observons que les femmes sont les plus présentes dans la tranche d'âge allant de 40

à 44 ans ainsi qu'au-delà de 60 ans. Quant aux hommes, la tranche d'âge prédominante concerne les 35 à 39 ans ainsi que la tranche d'âge de 55 à 59 ans. On observe une répartition identique entre les hommes et les femmes dans les tranches d'âge de moins de 35 ans et de 45 à 49 ans.



Ressources	Réalisé : recettes 2019 (en euros)
Total des dotations, subsides et recettes	6 653 486
Utilisations	Réalisé : dépenses 2019 (en euros)
Dépenses de fonctionnement	
Personnel	5 451 782
Services et biens divers non repris à l'inventaire	769 049
Biens repris à l'inventaire	82 812
Total des dépenses de fonctionnement	6 303 643
Dépenses pour les missions décrétales	269 264
Total des dépenses pour les missions décrétales	269 264
Total général des dépenses	6 572 907

PRÉSENTATION DES COMPTES

1.6.1. Les recettes

La dotation de fonctionnement de 5 670 milliers d'euros couvre essentiellement les frais de personnel à concurrence de 96%.

L'Observatoire du développement territorial est subsidié à hauteur de 121 milliers d'euros.

La Communauté française rembourse l'équivalent de deux salaires de chercheurs à concurrence de 217 milliers d'euros, dans le cadre de l'accord de coopération « Synergies statistiques ».

Une exonération de précompte professionnel de 495 milliers d'euros est rétrocédée par l'État fédéral et affectée à la recherche scientifique conformément à la Loi. Elle représente 80% des montants de précompte professionnel du personnel affecté à la recherche scientifique de l'Institut.

D'autres subventions spécifiques liées à des missions et négociées au niveau d'entités ministérielles régionales sont allouées pour un montant de 382 milliers d'euros.

Les recettes diverses représentent la participation aux chèques repas pour un montant de 15 milliers d'euros et des divers pour un montant de 12 milliers d'euros.

L'ensemble des recettes allouées pour un montant de 6 897 milliers d'euros permettent à l'IWEPS de mener l'ensemble de ses missions décrétales.

Par rapport à 2018, on notera que les recettes ont été réduites de 149 milliers d'euros.

1.4.2. Les dépenses

Le personnel représente un coût direct de 5 452 milliers d'euros. En y ajoutant les formations, séminaires et colloques (81 milliers d'euros), nous atteignons une dépense globale de 5 533 milliers d'euros.

Le rapport de rémunération de l'Administrateur général est disponible sur le [site de l'IWEPS](#).

Les dépenses de fonctionnement en biens et services divers portent sur un montant globalisé de 687 milliers d'euros.

Les investissements concernent uniquement le renouvellement d'installation, de matériel et mobilier tombé en désuétude et mis au rebut à hauteur de 83 milliers d'euros, contre 57 milliers d'euros en 2018.

Les dépenses décrétales se portent à un coût de 259 milliers d'euros contre, 735 milliers d'euros en 2018.

En 2019, l'ensemble des dépenses se porte à 6 572 milliers d'euros, contre 6 887 milliers d'euros l'année précédente, soit en diminution de 4,7%.

PÔLE SCIENTIFIQUE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE WALLONIE

1.7.

Le décret du 6 novembre 2008 portant réforme de la fonction consultative, modifié par le décret du 16 février 2017, crée le Pôle Politique scientifique et lui confie la mission suivante « Art. 2/2. § 1^{er}. Le pôle « Politique scientifique » est chargé de « ... 6° rendre un avis sur le programme pluriannuel des travaux de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et sur le rapport annuel d'activité de celui-ci. »

Cette mission était auparavant dévolue au CWEPS. Cet avis est rendu dans ce cadre.

Avis :

« Le Pôle souligne la qualité des travaux réalisés en 2018 par l'IWEPS.

Il apprécie que des réponses aient été apportées aux remarques qu'il avait formulées dans son avis relatif au rapport d'activité précédent. Il estime que le processus engagé va dans la bonne direction et doit être poursuivi.

Il apprécie particulièrement les efforts entrepris en matière de vulgarisation et de communication et encourage l'IWEPS à

persévérer en ce sens dans le cadre de ses prochains travaux.

Il rappelle son souhait que l'IWEPS communique davantage sur le choix des études menées de manière à permettre tant aux décideurs politiques qu'aux acteurs de terrain d'orienter ces choix en fonction des points critiques qu'ils peuvent détecter.

Afin d'améliorer encore la transparence sur les activités menées, le Pôle estime qu'il serait intéressant que le prochain rapport d'activité comprenne des informations plus détaillées sur la répartition des moyens et du personnel entre les différentes missions de l'Institut (production de statistiques, réalisation des missions d'évaluation confiées par le Gouvernement wallon, projets de recherche propres (p.ex. INTERREG...) ainsi qu'entre les différents domaines couverts.

Le Pôle remet un avis favorable sur le rapport d'activité 2018 de l'IWEPS.

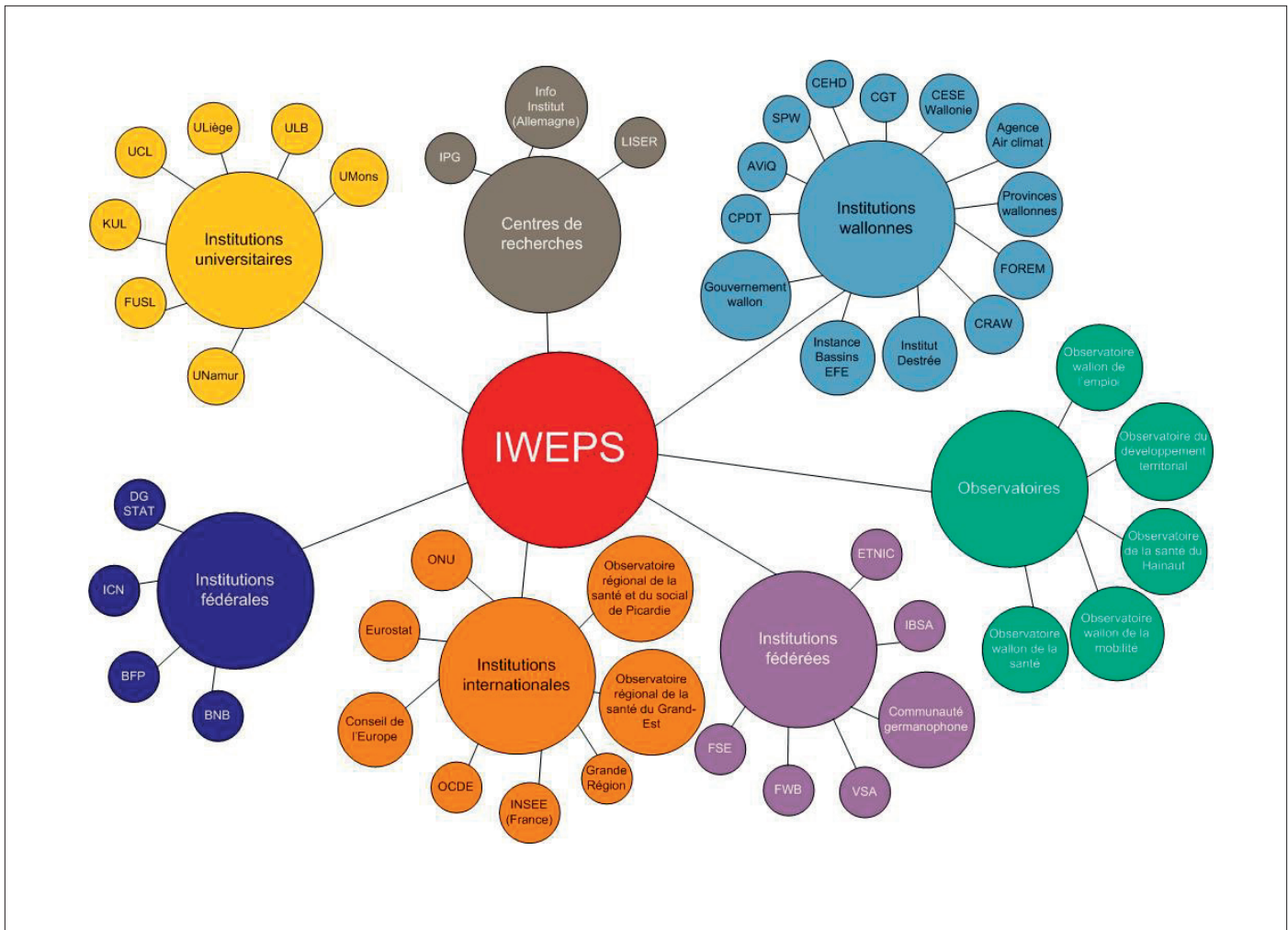
Enfin, le Pôle souhaiterait que le programme stratégique pour cette nouvelle législature lui soit présenté dès qu'il aura été défini. »

PARTENARIATS ET COLLABORATIONS

1.8.

Pour la réalisation de ses objectifs et missions, l'IWEPS continue de tisser soigneusement des partenariats et collaborations solides. Partage d'expérience et complémentarité sont sans doute les mots-clés qui caractérisent les institutions et organisations qui envisagent leur développement selon un mode collaboratif plutôt que concurrentiel. C'est dans cette philosophie que s'inscrit l'IWEPS et c'est la raison pour laquelle un des objectifs principaux

définis dans le plan opérationnel est celui du développement de partenariats tant scientifiques qu'administratifs. Par ailleurs, comme membre du Conseil d'Administration de l'IIS, l'IWEPS collabore avec ses partenaires institutionnels (listés dans les paragraphes précédents) dans la mise en application de l'interfédéralisation de la statistique publique.



CHAPITRE 2

FAITS MARQUANTS DE 2019

Dans le cadre de son développement stratégique, l'IWEPS a mis en place un processus de *peer review* de ses activités statistiques. Cette évaluation, à fins internes, visait à mettre en évidence les points à développer ou à consolider dans la perspective d'une démarche qualité. Il s'est agi d'évaluer l'organisation du travail, les résultats, les processus, le programme et les projets, en prenant comme points de référence les règles édictées dans le code des bonnes pratiques de la statistique européenne ainsi qu'à l'aune d'autres critères liés à l'évaluation des institutions scientifiques. Les experts étaient libres de soulever tout autre aspect qui leur semblait pertinent.

L'exercice a été conduit par trois experts hautement reconnus et entièrement externes à l'écosystème institutionnel belge :

- Daniel Fink (Suisse) : Inspecteur pour les Nations-Unies, après une carrière mixte à l'Office fédéral de la statistique en Suisse et à l'Université de Lausanne. Il a été plusieurs fois appelé à participer à des *peer-reviews* Eurostat en tant qu'évaluateur. Il est également responsable « statistique publique » de la Société suisse de statistique.
- Éric Gagnon (Canada) : Responsable de la méthodologie à l'Institut québécois de la statistique. Il est notamment porteur d'une expérience utile quant aux enjeux liés à l'activité d'un institut statistique d'une entité fédérée dans un État fédéral.

- Emmanuel Didier (France) : Directeur de recherche au CNRS (Centre Maurice Halbwachs), rédacteur en chef de la revue « Statistiques et société », il développe en tant que socio-statisticien une lecture compréhensive de la statistique publique.

Ce *peer-review* s'est déroulé en trois phases : une phase d'information des experts au printemps et à l'été 2019 ; la visite et les entretiens organisés à l'automne ; le rapportage qui a conduit au dépôt d'un rapport en décembre 2019.

Ce rapport porte sur les observations faites par les experts et donc la conformité des activités statistiques de l'IWEPS avec les exigences du Code de bonnes pratiques du Système statistique européen. Il comprend des réflexions sur des options stratégiques ou organisationnelles, voire des recommandations pour l'amélioration des structures organisationnelles et des activités statistiques, des processus et des produits, là où les experts ont eu la conviction de pouvoir se former un jugement.

En 2020, l'objectif de l'IWEPS sera de tirer tous les enseignements de cet exercice, en prenant position sur les différents constats, pour ensuite rédiger une feuille de route organisant les réformes à mettre en place pour améliorer la qualité des travaux statistiques.

LE FUTURAMA

2.2.

L'IWEPS a initié en 2019 un séminaire destiné à alimenter le débat public wallon de questions prospectives : le Futurama. Lancé en juin 2019, il a pour vocation de proposer à un public large d'acteurs wallons issus de différents horizons, un débat scientifique autour d'enjeux majeurs pour le développement futur de la Wallonie.

Deux éditions se sont tenues en 2019 : une première s'est consacrée à la question de l'avenir de la démocratie ; une seconde a proposé une réflexion sur les transformations contemporaines du travail, tant dans ses pratiques que dans les différents cadres qui en régulent l'organisation.

Ce séminaire de prospective vise à rassembler des experts académiques et techniques sur des thématiques clés pour l'avenir de la Wallonie : en leur proposant d'apporter leur analyse de la situation présente et de développer une vision pour l'avenir, l'IWEPS

donne accès au public wallon à des connaissances prospectives de haut niveau. De riches débats ont animé les deux premières éditions et les retours du public furent très positifs. L'événement rassemble un public d'une soixantaine de personnes et connaît un franc succès.

Les séminaires s'organisent selon une trame commune : des experts sont invités à poser un diagnostic sur l'état de la question traitée dans le Futurama et ensuite une série de chercheurs académiques belges et étrangers sont invités à proposer une réflexion à visée prospective.

Ces séminaires font, ensuite, l'objet d'une publication dans les Cahiers de prospective de l'IWEPS, une nouvelle publication qui sera disponible en 2020 sur le site de l'Institut. Ces séminaires sont également filmés et disponibles sur la chaîne YouTube de l'IWEPS.

LE BILAN CARBONE

2.3.

En lien avec ses orientations stratégiques, l'Institut a procédé en 2019 à son bilan carbone. L'objectif de cet exercice était double : poser un diagnostic sur les postes de consommation carbone sur lesquels agir en vue de réduire nos émissions, mais aussi permettre de prendre la mesure de l'effet de ces actions en faisant un suivi annuel. Le premier exercice a porté sur l'année 2017. Plusieurs outils existent sur le marché pour procéder à un tel calcul. L'Institut a décidé d'utiliser le calculateur de l'Agence wallonne Air-Climat (AWAC), disponible gratuitement en ligne.

Il est important d'avoir conscience que les données disponibles ne permettent pas de

documenter toutes les activités de l'Institut. N'ont pu être intégrés dans le calcul la majorité des coûts carbone délocalisés, comme l'usage de *data centre*, le flux de données sur internet, la fabrication du matériel informatique, etc. Il faudra donc à tout prix éviter que les mesures qui viseraient des postes pris en considération ne fassent que déplacer la consommation sur des postes non documentés. Ce serait là une politique de l'indicateur, qui verrait certes diminuer le bilan carbone de l'Institut, mais aucunement l'impact de nos activités sur la planète.

Pour l'année 2017, l'ensemble des postes de consommation carbone documentés (mobilité, électricité, combustible de chauffage,

climatiseurs, déchets) renseignent une consommation annuelle d'environ 200 tCO₂. Ce chiffre, lorsqu'il sera étudié dans la durée, sera évidemment à mettre au regard des 59 ETP impliqués dans les travaux de l'Institut en 2017. Sur le plan des postes et vu la nature des activités de recherche, la mobilité – pour l'essentiel les trajets domicile-lieu de travail – est clairement le poste le plus

conséquent. On apprend par ailleurs que la consommation électrique compte pour plus de 50 fois moins dans les émissions que le chauffage du bâtiment. L'ensemble de ces constats nourrira la réflexion sur des mesures à prendre à court et moyen termes de manière à minimiser l'impact des activités de l'Institut sur l'environnement.

LES ÉVALUATIONS DANS LE CADRE DU PM4.0 ET DU PLCP

2.4.

Depuis 2005, les programmes socio-économiques du Gouvernement wallon se concentrent sur « *des mesures prioritaires pour le redéploiement économique, susceptibles de structurer une véritable politique industrielle fondée sur l'innovation [...]* ». Ainsi, le Plan Marshall 4.0 (2015-2019) se situait dans la continuité des programmes précédents : le Plan Marshall 1.0 (2005-2009) et le Plan Marshall 2.Vert (2009-2014). Dès la conception de ce Plan, comme précédemment, le Gouvernement wallon a décidé de mettre en œuvre une démarche évaluative indépendante et de confier, sur la base de ses missions décrétales, la mission d'évaluation du plan à l'IWEPS. Le programme d'évaluation de l'IWEPS a été avalisé par le Gouvernement wallon le 17 septembre 2015. Ce programme comportait une analyse macro-économique du contexte du Plan Marshall 4.0 (PM4.0) et sept analyses évaluatives portant sur les pôles de compétitivité, les terrains équipés mis à disposition des entreprises, la digitalisation de l'administration publique wallonne, les politiques visant à accroître l'efficacité énergétique des bâtiments publics, les aides à l'embauche, la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et la valorisation des résultats de la recherche dans l'industrie. À travers ce programme, l'IWEPS proposait d'identifier et de vérifier si, et dans quelle mesure, les dispositifs mis en œuvre par le PM4.0 avaient contribué à la réalisation des objectifs poursuivis.

L'évaluation du Plan de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP) a également fait l'objet d'un mandat donné par le Gouvernement wallon à l'IWEPS en septembre 2015 lors de la publication du Plan. Le Plan mentionnait la réalisation par l'IWEPS d'une évaluation thématique d'un nombre limité de dispositifs du PLCP. Le programme d'encadrement et d'évaluation du PLCP, qui comprenait quatre évaluations de mesures relevant des domaines de la santé (maisons médicales), de l'alimentation (aide alimentaire), du logement (sécurisation du paiement du loyer) et de l'énergie (primes et prêts « Énergie & Logement »), a été approuvé par le Gouvernement wallon en juillet 2016.

Les évaluations du PM4.0 et du PLCP partagent un élément commun, à savoir l'efficacité des mesures mises en œuvre comme critère principal. Au-delà de cet aspect, chaque évaluation a ses particularités, souvent d'ordre méthodologique. Premièrement, elles s'inscrivent par exemple dans des temporalités différentes, évaluant des politiques *ex ante*, c'est-à-dire avant la mise en œuvre effective de la politique, ou *ex post* dans le but d'évaluer l'atteinte de l'objectif ultime de la politique.

Les évaluations *ex ante* s'appuient souvent sur des outils de modélisation macro-économique. Dans ses évaluations relatives à l'efficacité énergétique du bâti et à la réforme des aides à l'embauche, l'IWEPS a privilégié le recours à deux outils : HERMREG

et PREVIEW. Le modèle HERMREG est un modèle macro-économétrique, multisectoriel et multirégional, développé dans le cadre d'un partenariat entre l'IWEPS, l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Statistiek Vlaanderen et le Bureau fédéral du Plan. Le modèle PREVIEW est un modèle macro-économique multirégional développé en interne à l'IWEPS et davantage orienté sur le marché du travail.

Les évaluations *ex post* ne sont pas moins riches en termes méthodologiques, certaines se basant sur des techniques qualitatives telles que des entretiens semi-directifs ou des *focus groups*, d'autres sur des techniques quantitatives telles que des régressions économétriques, d'autres encore combinant des méthodes quantitatives et qualitatives.

La diversité se poursuit lorsque l'on s'intéresse aux données utilisées. Certaines évaluations s'appuient sur des collectes de données *ad hoc*, d'autres recourent à des bases de données administratives ou d'enquête existantes.

Enfin, on peut mettre en évidence la variété des évaluations selon le focus qu'elles mettent sur différents types d'acteurs. Trois catégories d'acteurs sont généralement mises en évidence dans la perspective d'une action publique se déployant en réponse à un problème de départ : les groupes cibles, les bénéficiaires finaux et les acteurs de la mise en œuvre.

Les *groupes cibles* sont ceux qui sont considérés à l'origine du problème public (hypothèse causale) auquel la politique publique apporte en principe une solution. Mises à part les évaluations purement quantitatives, les autres incluent ces acteurs dans le spectre de leur analyse.

Les *bénéficiaires finaux* sont les individus et les groupes qui pâtissent du problème et, en conséquence, profitent en principe de la solution. Ils correspondent aux entreprises financées dans le cadre de la politique des pôles de compétitivité ou bénéficiant d'un terrain équipé dans le cadre de la politique des terrains mis à disposition des entreprises, aux élèves du niveau secondaire ayant pu bénéficier d'une mesure de sensibilisation à l'entrepreneuriat, aux personnes précaires bénéficiaires d'une aide alimentaire ou d'une mesure de sécurisation du paiement du loyer ou encore aux demandeurs d'emploi ayant pu se réinsérer sur le marché du travail grâce à une aide à l'embauche à laquelle ils ont ouvert le droit pour leur nouvel employeur.

Les acteurs de la mise en œuvre sont les *autorités politico-administratives* qui se chargent de la décision, de la préparation et de l'exécution d'un programme d'action publique. Ceux-ci ont systématiquement été associés aux différents travaux d'évaluation.

L'ensemble des rapports d'évaluations ont été publiés sur le [site de l'IWEPS](#).

CHAPITRE 3

ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES
PAR DOMAINE

3.1.1. Monitoring de la population

L'objectif global de ce projet est d'instaurer une veille sur la démographie de la Wallonie, afin de faire face aux principales demandes en la matière (émanant de l'administration, du Gouvernement ou des citoyens), de représenter l'IWEPS dans la sphère scientifique de la démographie belge et de développer une compétence en matière de démographie au sein de l'IWEPS.

L'année 2019 a été notamment consacrée à l'alimentation du volet statistique du site de l'IWEPS, WalStat et les indicateurs statistiques. Un rapport sur l'état de la démographie wallonne est également élaboré comme chaque année. Il a pris la forme en 2019, comme les années précédentes, de fiches qui reprennent les différentes facettes de la démographie. Elles sont reprises également dans les *Chiffres-clés de la Wallonie* qui ont été publiés en octobre.

En 2019, l'IWEPS a participé aux réunions fédérales de la DG Statistique (Statbel) pour développer les données démographiques issues du Registre national. Un travail du Groupe réunissant les instituts statistiques des régions et Statbel (SV, DGSIE, IWEPS, IBSA) a porté particulièrement sur la typologie des ménages et la nouvelle base de données du Registre national Demobel 1992-2019 (14 janvier, 5 juillet, 30 juillet et 4 novembre à Statbel). Une réunion spéciale s'est tenue sur la protection des données le 19 mars 2019. Le groupe s'est constitué officiellement en un groupe permanent de démographie (SLA : Service Level Agreement) de l'Institut interfédéral de statistique (IIS).

L'IWEPS participe depuis plus de 20 ans aux groupes d'experts du Bureau fédéral du Plan (BFP) pour l'élaboration des perspectives

de populations (établissements des hypothèses). Le 24 septembre et le 12 novembre 2019, des réunions se sont tenues au Bureau fédéral du Plan en présence des experts des universités belges, des instituts de statistiques régionaux et de Statbel (SV, DGSIE, IWEPS, IBSA) pour déterminer les hypothèses de migrations internes et de fécondité des prochaines perspectives de population et des ménages du BFP en 2020.

3.1.2. Bases de données démographiques issues du Registre national

Suite au contrat-cadre de confidentialité entre l'IWEPS et la DG Statistique, une copie anonymisée des données individuelles, issues du Registre national, a été transmise à l'IWEPS en 2019. Ces données comprenaient une révision de l'ensemble des statistiques démographiques issues du Registre national depuis 1991.

Cette base de données comporte tous les « états annuels » du 1^{er} janvier 1991 au 1^{er} janvier 2018, ainsi que des différents mouvements naturels (naissance – décès) et migratoires enregistrés depuis 1991.

En interne à l'IWEPS, et en collaboration avec les autres instituts statistiques régionaux, le Bureau fédéral du Plan et la DG Statistique, il a été procédé à une série de tests de cohérence et de conformité des données aux statistiques publiées par ailleurs.

Cette base de données représente un *input* pour un ensemble de projets développés à l'IWEPS : perspectives de population des individus et des ménages par commune, base de données WalStat, projet « indicateurs de sédentarité résidentielle », séries statistiques chronologiques de l'IWEPS, *Chiffres-clés de la Wallonie*, etc.

3.1.3. Perspectives de population et des ménages au niveau communal

L'objectif général de ce projet est de produire simultanément des projections de population et des ménages au niveau des communes. Ce projet permet d'internaliser au sein de l'IWEPS une méthodologie et un outil de perspectives de population et des ménages pour les 262 communes wallonnes. Jusqu'à présent, cet exercice était confié par l'IWEPS à une équipe externe universitaire, une convention s'est terminée en 2016 (2014/011-lweps). Une méthodologie a donc été développée à l'IWEPS qui fournit des perspectives de population communale compatibles avec les perspectives du Bureau fédéral du Plan, qui sont établies au niveau des arrondissements. Les perspectives de population et de ménages développées ici reposent sur la projection des comportements démographiques observés entre 2013 et 2018, soit sur cinq années. Cette méthode s'articule sur la distribution des individus selon leurs caractéristiques d'âge et de sexe. L'évolution entre 2013 et 2018 des différentes populations est projetée selon leur caractéristique en tenant compte de la mortalité, de la fécondité et des migrations spécifiques à chaque commune pour obtenir les structures par grand groupe d'âge (0-19 ans, 20-64 ans et 65 ans et plus) de la population sur trois bonds de cinq ans. Pour les ménages, la méthodologie a été élaborée en utilisant la nouvelle définition des ménages retenue au niveau fédéral (2016) et les résultats sont également calibrés sur les données des perspectives du Bureau fédéral du Plan.

Cette nouvelle méthodologie des perspectives communales de population et des ménages a été mise au point pour permettre la construction d'un outil qui assure une transparence des résultats auprès des décideurs locaux tout en reposant sur les perspectives du BFP qui sont sorties en janvier 2019 au niveau des arrondissements.

3.1.4. Indicateur de stabilité résidentielle

L'objectif du projet est d'étudier la variété spatiale des quartiers wallons en termes de migration résidentielle de façon originale : par la recherche de facteurs de la stabilité résidentielle, en cherchant à comprendre pourquoi certains ne migrent pas et restent dans leur lieu de vie. À partir des données individuelles du Registre national, un indicateur de stabilité résidentielle est construit au niveau infracommunal pour les territoires des grandes villes (communes) wallonnes. Il mesure la part de population, par groupe d'âge, qui est restée au sein de son quartier durant cette période de cinq ans. La cartographie de cet indicateur montre une diversité de situation, tant au niveau des groupes que pour les différentes villes.

Dans un contexte où le retour en ville des habitants est l'objet de différentes attentions au niveau régional, fédéral et européen, cette thématique de la stabilité résidentielle en ville est pertinente pour éclairer les politiques publiques et pour mieux évaluer et comprendre les facteurs qui permettent de maintenir les ménages au sein des quartiers, facteurs favorables à la cohésion sociale et territoriale. La construction de ces indicateurs s'inscrit donc dans les objectifs de l'Observatoire du développement territorial et débouchera sur des indicateurs pertinents propres à l'IWEPS. Ils seront dès lors des outils dans le suivi de l'aménagement du territoire wallon. L'application aux ménages de personnes âgées est particulièrement pertinente pour éclairer les politiques publiques, notamment sur le maintien à domicile.

En 2018, les résultats de cette étude ont été présentés au colloque de l'AIDELF-Chaire Quetelet 2018 à l'UCL et, en 2019, les recherches ont débouché sur la rédaction d'un article qui a été accepté pour publication dans les *Cahiers démographiques québécois*.

3.2.1. Migration et discrimination

Les migrations internationales suscitent l'intérêt croissant des décideurs publics, des médias et des chercheurs. Selon les données statistiques des Nations-Unies, le nombre de migrants internationaux est passé de près de 153 millions en 1990 à environ 258 millions en 2017, soit une augmentation de 69%. La même source de données indique que 30% des migrants internationaux résident au sein des pays européens.

Dans la mesure où la mobilité internationale des travailleurs est conditionnée, dans une large mesure, par les politiques d'immigration des pays de destination, il est difficile de prédire ces évolutions futures. Cependant, de nombreux indicateurs laissent penser qu'elles ne seront pas un simple prolongement des tendances actuelles, mais qu'elles s'intensifieront davantage au cours des prochaines années.

Dans ce contexte, il est essentiel de mener des analyses qui permettent d'améliorer notre connaissance de différents aspects des migrations internationales et ainsi mieux informer les décideurs publics, les médias et l'ensemble de la population belge et wallonne. Dans ce cadre, s'inscrit une étude de l'IWEPS qui s'intitule « Regard des Belges sur l'immigration : le verre à moitié plein ».

À ce stade, il est important de souligner qu'en général les analyses portant sur les attitudes individuelles à l'égard de l'immigration sont presque exclusivement centrées sur ceux qui sont hostiles à l'immigration et n'accordent que très peu d'attention à ceux qui ne partagent pas ce sentiment. L'étude de l'IWEPS avait donc pour objectif de mettre en évidence cette réalité.

Plus précisément, l'étude s'articule autour de trois questions :

- Regard des Belges sur l'immigration : que nous enseignent les enquêtes d'opinion ?

- Les Belges sont-ils bien informés sur l'immigration ?
- Est-ce que l'information sur l'immigration réduit le sentiment anti-immigration ?

Et, parmi ces principaux résultats, plusieurs points se dégagent :

- Personne ne peut nier le fait qu'aujourd'hui un nombre relativement important de Belges se disent préoccupés par l'immigration et expriment des craintes par rapport à ses effets sur le pays et sur lesquels un certain nombre de politiciens jouent à l'heure actuelle. À titre d'illustration, environ quatre Belges sur dix (38%) estiment que les immigrés prennent l'emploi des travailleurs natifs et près d'un sur deux (48%) considère que les immigrés profitent davantage des services sociaux et de santé qu'ils ne contribuent au budget de l'État. Et, un Belge sur quatre (25%) est convaincu que la vie culturelle est appauvrie par les immigrés, alors qu'environ un Belge sur trois (37%) estime que les croyances et les pratiques religieuses en Belgique sont appauvries par les immigrés.
- Ces craintes ne doivent ni être sous-estimées ni ignorées. Cependant, si on souhaite voir le côté positif de la situation, on constate que la majorité des Belges ne les partage pas. Cependant, il faut aussi noter, contrairement à ce que les forces anti-immigration voudraient laisser croire, que si un certain nombre de personnes considèrent que l'immigration représente le problème majeur auquel la Belgique doit faire face aujourd'hui, la majorité écrasante des Belges (71%) n'ont pas le même avis.
- Et, peut-être le plus surprenant pour certains, l'opinion publique belge reste majoritairement favorable à l'arrivée de nouveaux migrants sur le territoire national. À titre d'illustration, si environ un Belge sur trois (34%) souhaite une politique

d'immigration restrictive à l'égard des personnes originaires des pays les plus pauvres hors Europe, une majorité écrasante est favorable à leur accueil. Plus frappant encore, seuls 4% des Belges souhaitent fermer la porte à toute immigration (voir Lafleur et Marfouk, 2017)⁵.

- Un autre visage de la Belgique, tolérante et solidaire, c'est l'ampleur de l'engagement sans précédent de citoyens et de citoyennes de tous horizons dans une activité bénévole au sein des collectifs et associations qui apportent soutien et aide aux migrants et demandeurs d'asile.
- Des résultats de l'étude, il ressort également que malgré le fait que nous sommes exposés à une immense quantité d'informations sur l'immigration, il s'avère que les Belges sont, en général, mal informés sur le sujet. Par exemple, ils surestiment largement le poids démographique de la population immigrée. En moyenne, ils pensent que les immigrés représentent environ le double de ce qu'elle représente, selon les statistiques officielles. Et, cette mauvaise perception n'est pas sans conséquence dans la mesure où elle peut amplifier le sentiment de craintes par rapport à l'immigration et influencer sur les attitudes négatives des individus à l'égard des immigrés.

3.2.2. Évaluation du parcours d'intégration

L'IWEPS participe au comité de coordination du parcours d'intégration instauré par le décret du 28 avril 2016. Il assure notamment un rôle de soutien au comité dans l'élaboration des travaux d'évaluation.

Une évaluation du parcours d'intégration est à produire par le Gouvernement pour la fin de la législature et à présenter au Parlement (article 151/1 du CWASS).

L'évaluation a fait l'objet d'un mandat conjoint par le ministre de l'Intégration et le ministre de l'Emploi et de la Formation en mars 2018. Il s'agit d'une évaluation qualitative de l'impact du parcours d'intégration

et du dispositif d'insertion socioprofessionnelle sur les primo-arrivants. L'objectif de l'évaluation est essentiellement de nature formative : faire des recommandations qui soient des pistes pour améliorer l'organisation du parcours d'intégration au sein et entre structures délivrant des services pour les personnes primo-arrivantes afin de favoriser l'intégration telle que définie par le décret. Un autre objectif est d'étudier la pertinence des actions menées en regard des besoins exprimés par les personnes primo-arrivantes.

Les questions d'évaluation principales sont :

- la mise en œuvre du PI (en ce compris celle du dispositif ISP) contribue-t-elle à l'intégration des personnes primo-arrivantes telle que définie dans le décret (qui comprend la participation économique) ?
- les actions mises en œuvre par les autorités répondent-elles aux besoins exprimés par les personnes primo-arrivantes ?
- l'offre de services dans le cadre du PI est-elle harmonisée sur l'ensemble du territoire ?
- les actions des différentes autorités politico-administratives s'articulent-elles de façon cohérente et lisible pour le public ciblé par ces actions afin de fluidifier leur parcours ?

L'IWEPS a fait appel à un prestataire externe via un marché public en avril 2018. Le marché a été attribué en août 2018 à une équipe interdisciplinaire de deux centres de recherche, le CEDEM et le Spiral de l'Université de Liège.

Un comité d'accompagnement composé d'acteurs administratifs, associatifs, universitaires et de la société civile en lien avec les thématiques de l'intégration et de l'insertion socioprofessionnelle est constitué. Il s'est réuni à trois reprises : lors du lancement des travaux en septembre 2018, en cours de processus évaluatif en janvier 2019 et pour la présentation du rapport début avril 2019. Le rapport d'évaluation a été transmis aux ministres compétents fin avril 2019 et diffusé sur le site de l'IWEPS en mai 2019.

⁵ <https://www.iweps.be/publication/pourquoi-limmigration/>

Les recommandations portent sur :

- renforcer l'axe de travail visant à lever les blocages créés par la société d'accueil ;
- mettre en place des procédures efficaces de reconnaissance des compétences des personnes primo-arrivantes ;
- assurer l'information aux personnes primo-arrivantes concernant l'existence du parcours, par un document unique et harmonisé disponible auprès des différents interlocuteurs des personnes primo-arrivantes ;
- donner davantage de modularité et de souplesse aux dispositifs PI et ISP ;
- améliorer la concertation, la communication et la définition des rôles de chacun ;
- augmenter et adapter l'offre en interprétariat social ;
- optimiser l'utilisation des ressources pour dégager davantage de temps consacré directement aux bénéficiaires et à l'axe interculturel ;
- assurer une meilleure accessibilité de l'offre Initiatives Locales d'Intégration (ILI) et ISP.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

3.3.

Plusieurs projets qui portent sur l'éducation ou la formation s'intègrent aux travaux menés dans le cadre de l'accord de coopération sur les synergies statistiques avec le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (MFWB) et l'ETNIC (voir 4.1).

3.3.1. Bassins Enseignement qualifiant-Formation-Emploi

L'accord de coopération de 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, instituant les dix Bassins Enseignement qualifiant, Formation, Emploi (BEFE), confie à l'IWEPS une fonction de soutien méthodologique qui se concrétise notamment par l'organisation de rencontres régulières avec les coordinateurs et les analystes des Instances Bassins EFE.

L'IWEPS participe, avec voix consultative, aux réunions des neuf Instances Bassins EFE wallonnes et est invité à participer comme expert à l'Assemblée des Instances Bassins EFE.

En 2019, l'IWEPS a continué, en collaboration avec l'IBSA, à travailler avec les opérateurs de l'enseignement et de la formation wallons et bruxellois, les services publics de

l'emploi des deux régions (Forem, Actiris), les partenaires sociaux wallons et bruxellois (CESE et CESRBC) et les cabinets ministériels des entités concernées à l'amélioration des bases d'informations qui sont utilisées pour produire les diagnostics, recommandations et avis demandés aux Instances Bassins EFE. Ce travail implique notamment le relevé et l'analyse des sources existantes, la commande de données et la mise en correspondance des nomenclatures métiers/ domaines de formation, en collaboration avec le SFMQ. L'IWEPS est intervenu pour présenter un bilan des statistiques lors du séminaire organisé par le CESE le 29 novembre 2019. L'IWEPS participe également à la mise en place de nouveaux systèmes d'information, en particulier, en 2019, le suivi de la mise en place de la Plateforme interactive unique « formation en alternance » de l'Office francophone de la formation en alternance (OFFA) et le cadastre des parcours éducatifs et post-éducatifs (voir 3.3.2.). Il est à noter que les données des bassins ne sont pas centralisées à l'IWEPS.

L'IWEPS a également été sollicité dans le cadre de l'étude de faisabilité pilotée par eWBS en vue de mettre en place un dispositif pérenne de centralisation des données utilisées par les Bassins EFE, et a participé

à la réalisation des séminaires thématiques sectoriels organisés par les analystes des Bassins et par le CESE.

Plusieurs indicateurs ventilés par bassin EFE sont régulièrement actualisés par l'IWEPS et mis à disposition sur le portail WalStat (voir 3.10.2.).

Les rapports et les éléments d'informations sur les actions pilotées par les Instances sont disponibles sur le site <http://bassinefe.be/>.

3.3.2. Cadastre des parcours éducatifs et post-éducatifs

L'IWEPS est partie prenante du projet « Cadastre des parcours éducatifs et post-éducatifs », piloté par le Secrétariat général du MFWB. Un accord de coopération a été signé en mars 2014. L'objectif est la mise en place d'une base de données pérenne mettant en relation des données de l'enseignement obligatoire, des opérateurs de l'alternance, de l'enseignement supérieur et du *datawarehouse* de la BCSS. L'enseignement et la formation financés par la Communauté germanophone, l'enseignement de promotion sociale et les dispositifs de formation professionnelle wallons et bruxellois seront progressivement intégrés au dispositif. Un tel système d'informations doit permettre une analyse approfondie des trajectoires à l'intérieur du système éducatif, puis dans l'emploi et la formation professionnelle continue sur la base d'un suivi de cohortes successives. En 2019, le travail a porté sur la réalisation de tests de la procédure de recherche des numéros de Registre national manquants et sur l'appariement des premières données reçues (BCED et ETNIC). L'IWEPS participe activement au comité de pilotage du projet ainsi qu'à différents groupes de travail qui explorent les premières données appariées (enseignement secondaire et supérieur non universitaire) et réfléchissent à l'élaboration d'indicateurs pertinents. Le travail de couplage des données et d'analyse se poursuivra en 2020.

3.3.3. Alphabétisation

L'IWEPS participe aux travaux du Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation

des adultes (<http://www.alpha-fle.be/>), institué par un accord de coopération qui date de 2005, entre la Région wallonne, la Communauté française de Belgique et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF).

L'IWEPS a contribué au 8^e État des lieux de l'alphabétisation des adultes, qui est paru en 2019. Différentes données ont été mobilisées à cette fin : cours organisés par l'enseignement de promotion sociale, données sur les demandeurs d'emploi, Enquête sur les forces de travail, Censuses... Les travaux menés au niveau des bassins EFE ont été repris également dans cette publication (voir 3.3.1.). Les États des lieux successifs sont téléchargeables sur le site <http://www.alpha-fle.be/index.php?id=1057>.

3.3.4. Indicateurs sur l'éducation et la formation

L'IWEPS calcule différents indicateurs sur l'éducation et la formation à partir des données de l'Enquête sur les forces de travail (EFT, Statbel), et des données sur les élèves inscrits dans l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Communauté germanophone. Ces indicateurs sont publiés sur le site internet de l'IWEPS (notamment sur le portail WalStat et sous forme de fiches dans les *Chiffres-clés de la Wallonie* et la rubrique Indicateurs statistiques du site internet).

L'IWEPS a participé en 2019 au groupe de travail mis en place au sein de l'Institut interfédéral de statistique, dans le cadre de son programme intégré 2019 (SLA), en vue de l'amélioration de la qualité des données enseignement pour le Censuses 2021. Une attention particulière y a été accordée au problème de données manquantes concernant les personnes ayant obtenu un diplôme à l'étranger.

L'IWEPS répond à diverses demandes d'indicateurs relatifs à la thématique « éducation et formation » (questions parlementaires, questions posées via le site internet...).

3.4.1. Comptes de l'emploi

À l'instar des comptes nationaux et régionaux au niveau économique, les comptes de l'emploi constituent un système de statistiques intégrées et cohérentes dans le domaine du marché du travail. Les données de base sont saisies à un niveau territorial fin, à savoir le niveau communal. La méthodologie d'estimation détaillée a fait l'objet du Working Paper de l'IWEPS n°13. Les comptes de l'emploi comprennent deux volets : un volet offre de travail (des travailleurs) et un volet demande de travail (des entreprises). Ils sont estimés en moyenne annuelle.

Ce travail se fonde sur les données de l'ONSS, de l'INASTI, de l'ORPSS, du Datawarehouse de la BCSS, de la DG Statistique, de l'ONEM, de l'INAMI et de l'IGSS⁶.

Les données nécessaires à l'actualisation des séries constitutives des comptes de l'emploi ont été récoltées, traitées et contrôlées, pour la période 2011-2017. Les estimations sont en cours.

3.4.2. Le cadre européen des politiques de l'emploi

En 2019, l'IWEPS a poursuivi sa collaboration avec l'Agence Fonds social européen. Son assistance technique et méthodologique a porté sur plusieurs points. L'IWEPS informe l'agence et ses partenaires sur le contexte socio-économique et la situation du marché du travail en Wallonie. Il fournit une analyse de la contribution des politiques régionales aux objectifs de la stratégie Europe 2020 et apporte une assistance méthodologique pour le calcul des indicateurs de réalisation et de résultat du FSE. Enfin, il participe à la préparation des différents travaux d'évaluation des programmes FSE, notamment le tableau de bord d'insertion des stagiaires sortis des dispositifs de formation.

La collaboration avec l'agence FSE est coordonnée avec celle apportée au FEDER (voir 3.12.10).

3.4.3. Statistiques régionales relatives aux dynamiques sur le marché du travail (Dynam-Reg)

Dans le cadre du projet Dynam-Reg, il est possible de disposer non seulement des données de créations et destructions brutes d'emplois selon la localisation de l'employeur et des apparitions et disparitions d'employeurs (projet Dynam) mais aussi des augmentations et diminutions d'emplois brutes selon la région de travail, des flux entrants et sortants de travailleurs selon la région de travail ainsi que des mouvements entre établissements d'un même employeur.

Le projet Dynam-Reg est soutenu par les trois régions. De cette manière, les coûts de développement et d'exécution peuvent être partagés entre les pouvoirs publics concernés et la garantie peut être offerte que les régions disposeront de données cohérentes et comparables. Une convention a été établie entre l'ONSS, d'une part, et l'IWEPS pour la Wallonie, l'IBSA pour Bruxelles et le Department WSE pour la Flandre, d'autre part. Celle-ci couvre la période 2017-2019. En 2019, une nouvelle convention a été préparée, elle comprend de nouveaux développements (et notamment le couplage avec des données de la BCSS et l'ajout d'informations relatives au lieu de domicile) et couvre la période 2020-2022.

L'ONSS a développé ces sets de données sur la base de standards scientifiques internationaux et fait appel à ce propos à l'expertise du partenaire scientifique du projet Dynam, à savoir l'HIVA, institut existant au sein de la KU Leuven.

Les données qui font l'objet de cette convention ont permis de nouvelles analyses de la

⁶ ONSS : Office national de sécurité sociale ; INASTI : Institut national d'assurance sociale pour travailleurs indépendants ; ORPSS : Office des régimes particuliers de sécurité sociale ; BCSS : Banque carrefour de la sécurité sociale ; ONEM : Office national de l'emploi ; INAMI : Institut national d'assurance maladie invalidité ; IGSS : Inspection générale de la sécurité sociale (Grand-Duché de Luxembourg).

dynamique de l'emploi et de la dynamique des travailleurs au niveau des marchés de l'emploi régionaux.

En 2019, l'IWEPS a publié ces données sous la forme d'une [fiche SIROP](#), elles ont été analysées dans le Rapport sur l'économie wallonne 2019.

Le 26 novembre 2019, l'ONSS et l'HIVA-KU-Leuven ont organisé un colloque afin de partager les enseignements tirés des projets Dynam et Dynam-Reg. L'IWEPS a participé activement par la présentation de l'étude « Plus-value de Dynam et Dynam-Reg pour les statistiques relatives au marché du travail ». Les présentations sont disponibles sur <https://www.dynamstat.be/fr/dynamreg-colloquium2019>.

Toutes les données sont disponibles sur le site <https://www.dynamstat.be/fr/>. Elles ont fait l'objet de deux analyses par l'ONSS et l'HIVA : « Périodes de références différentes, dynamiques différentes ? » par Tine Vandekerkhove, Tim Goesaert et Ludo Struyven et « La dynamique du marché du travail en Belgique et par région » par Tim Goesaert, Tine Vandekerkhove et Ludo Struyven.

3.4.4. Analyse économique des effets des aides à l'embauche en Wallonie

Cette recherche a été initiée à la demande de la ministre de l'Emploi et de la Formation en 2017. Les aides à l'embauche ciblées (une partie du dispositif *Impulsion*) visent à stimuler le passage à l'emploi des jeunes peu qualifiés et des chômeurs de longue durée. Cependant, tant le ciblage, qui peut provoquer des pertes d'emplois parmi les non-bénéficiaires, que le caractère temporaire de l'aide, qui peut mener à la création d'emplois de courte durée, peuvent induire des effets indésirables. Cette recherche visait à estimer les effets des aides à l'embauche sur le volume et la stabilité de l'emploi et les trajectoires individuelles, au moyen de deux approches complémentaires, qui relèvent de l'évaluation *ex ante*.

Premièrement, nous avons utilisé un modèle de macro-simulation pour évaluer l'impact

d'une politique plus attractive d'aide à l'embauche ciblée sur le volume de l'emploi, en prenant en compte les effets de substitution et les effets multiplicateurs. Un module *ad hoc*, qui capture la dynamique de création et de destruction, a été calibré sur des données administratives de flux d'entrées et de sorties de travailleurs en Wallonie. Cela nous a permis d'estimer les créations d'emplois parmi les travailleurs ciblés et les pertes d'emplois, de moindre ampleur, parmi les non ciblés. Nous avons aussi évalué l'impact budgétaire et mis en évidence que les coûts de la politique étaient principalement supportés par l'échelon régional et les bénéficiaires par l'échelon fédéral. Enfin, nos résultats confirment l'intuition selon laquelle les aides à l'embauche impliquent moins d'effets d'aubaine que les aides à l'emploi permanentes.

Deuxièmement, nous avons développé un modèle d'appariement dans lequel les postes de travail sont hétérogènes, dans le but d'explorer les incitants des employeurs à embaucher et se séparer de travailleurs temporairement subsidiés. Notre théorie conclut que les aides à l'embauche augmentent tant le taux de sortie du chômage que le taux de séparation, de sorte que l'impact sur la probabilité d'atteindre l'emploi permanent est indéterminé. L'effet adverse sur les séparations est causé par l'hétérogénéité des postes de travail : les postes les plus productifs ont plus de chance de survivre au-delà de la période subsidiée. Nous montrons que les aides à l'embauche abaissent le seuil de rentabilité et mènent à l'ouverture de postes moins productifs. Ces offres accroissent l'externalité de congestion et la probabilité d'occupation des postes vacants diminue pour tous les postes, y compris les plus productifs.

Le projet a abouti en 2019 à la publication et à la remise au Gouvernement d'un rapport de recherche. Il avait, au préalable, fait l'objet d'une présentation au comité technique d'encadrement. Dans la foulée de sa publication, le rapport a été relayé dans la presse écrite et les médias radio et TV. En 2019, les résultats de cette recherche ont également

été valorisés au travers de présentations dans des conférences scientifiques, à l'ULB, à l'Observatoire wallon de l'emploi et auprès d'une fédération patronale. La valorisation scientifique des résultats se poursuivra en 2020 au travers de soumissions auprès de revues internationales à comité de lecture.

3.4.5. L'intégration des jeunes peu qualifiés sur le marché du travail en Wallonie

En 2019, l'IWEPS a octroyé une bourse de doctorat (IPRA) à un projet de recherche sur l'insertion des jeunes wallons sur le marché du travail. En octobre 2019, Mathilde Pourtois a débuté sa thèse sur cette question à l'IWEPS et à l'UCLouvain (IRES).

Ce projet de recherche vise à évaluer, à l'aide de méthodes d'évaluation micro-économétriques, une série de politiques d'emploi complémentaires visant à promouvoir l'intégration des jeunes peu qualifiés sur le marché du travail en Wallonie. Parmi les politiques qui seront évaluées figure la diffusion d'informations dans les écoles à propos des opportunités d'emploi et des politiques de soutien à la recherche d'emploi pour les jeunes sortis des études, les aides à l'embauche ciblées sur les jeunes peu qualifiés et le versement d'allocations de chômage aux jeunes chômeurs de longue durée. L'analyse reposera à la fois sur une approche d'évaluation quasi expérimentale

à partir de données individuelles issues de sources administratives et sur une approche expérimentale. Cette dernière consistera à diffuser de manière aléatoire, au niveau des écoles secondaires professionnelles en Wallonie, de l'information sur les perspectives d'emploi et les politiques de soutien à la recherche d'emploi qui s'offrent aux jeunes sortis de l'école et de vérifier ensuite si cette information modifie leur parcours sur le marché du travail. Il est à noter que le volet relatif aux aides à l'embauche est complémentaire à la recherche mentionnée au point précédent en ce sens qu'il repose sur une approche empirique et non sur la modélisation économique. En outre, l'évaluation portera spécifiquement sur les parcours individuels des travailleurs éligibles.

En 2019, Mathilde Pourtois a débuté sa formation doctorale en suivant un cours avancé en économie du travail. Par ailleurs, l'exploration de deux des trois questions de recherche a été amorcée. D'une part, concernant le chapitre expérimental, la réflexion sur le questionnaire destiné aux élèves des écoles secondaires a été entamée. D'autre part, dans le cadre de l'évaluation d'impact des aides *Impulsion* sur le passage à l'emploi, la stratégie empirique a été établie et des contacts ont été pris avec le Forem en vue d'une collaboration sur cette question de recherche. Enfin, sur l'ensemble des questions, le travail de revue de la littérature a débuté.

SANTÉ, HANDICAP, FAMILLE

3.5.

3.5.1. Santé

Dans la continuité du travail initié dans le cadre de l'OWS, l'AViQ et l'IWEPS ont signé une nouvelle convention de collaboration afin de continuer la centralisation des bases de données qui lui permettent l'élaboration scientifiquement fondée d'indicateurs pertinents pour couvrir différents axes de

la santé (Les bulletins d'état civil des naissances et des décès, la base de données Pharmanet). De nombreux indicateurs de mortalité, de périnatalité et de consommation de médicaments ont pu être calculés grâce à ces bases de données ainsi que les analyses y afférentes.

En plus de ce travail sur les indicateurs, l'IWEPS a continué à mettre à disposition

des données de santé aux organismes qui en formulent la demande, notamment aux observatoires provinciaux de la santé sous forme de bases de données agrégées, de tableaux et de graphiques.

3.5.2. Handicap

Un nouveau projet portant sur les statistiques de handicap a été mis en oeuvre avec comme objectifs l'anticipation de l'accompagnement, l'identification des actions de prévention et la détection de nouveaux phénomènes.

Une première publication sur la base des données de reconnaissance du handicap par le SPF Sécurité sociale, Direction générale Personnes handicapées a été réalisée conjointement avec l'AVIQ.

L'analyse des données internes à l'AVIQ a débuté par une analyse de l'existant. La publication des résultats aura lieu dans le courant de l'année 2020.

3.5.3. Mission de facilitation d'un processus de réflexion prospective pour le Conseil de Stratégie et de Prospective de l'AVIQ

Dans le cadre des activités du Collège central de stratégie et de prospective (CSP) de l'AVIQ, l'IWEPS s'est chargé d'une mission de facilitation visant à identifier et prioriser des thématiques de recherche prospective qui pourraient être couvertes par les groupes d'experts que le CSP doit prochainement constituer.

Pour réaliser cet objectif, l'IWEPS a organisé et animé deux ateliers avec des membres du CSP de l'AVIQ, ainsi qu'une consultation en ligne. Ces dispositifs ont permis de faire émerger trois thématiques (accessibilité ; adéquation des lieux de vie aux parcours de vie ; promotion et prévention de la santé). Les dispositifs de recherche, souvent ambitieux, envisagés par les participants présentent de nombreuses convergences : d'une part, la volonté de mener une prospective essentiellement normative (le plus souvent sur la base d'un diagnostic préalable, de manière à atteindre un ensemble de recommandations opérationnelles) ; d'autre part, l'implication large d'experts et de parties prenantes, conférant au processus une tonalité participative assez marquée.

LOGEMENT

3.6.

3.6.1. Les Relais sociaux de Wallonie

En partenariat avec le SPW Intérieur et Action sociale et les Relais sociaux urbains (RSU), une collecte de données harmonisées au niveau wallon a été initiée en 2012 afin d'avoir une vue d'ensemble tant de l'offre et de l'utilisation des services coordonnés par les Relais sociaux que des profils des utilisateurs de ces services. L'analyse

apporte un éclairage sur la grande précarité en milieu urbain ainsi que sur l'application des mesures de lutte contre la précarité et le développement des partenariats publics/privés au sein des grandes villes wallonnes. Le projet contribue non seulement à harmoniser les variables reprises dans les rapports d'activité produits par chacun des Relais sociaux, mais aussi à développer la mission d'observatoire de la précarité dévolue par décret aux Relais sociaux.

Depuis lors, la collecte de données est réalisée chaque année par les services partenaires des sept RSU de Wallonie. Les données les plus récentes sont relatives à l'année 2018. Sur la base des fichiers transmis par les RSU, l'IWEPS réalise l'assemblage des données sous la forme de bases de données exploitables au niveau de la Wallonie.

Ces dernières années ont été marquées par des choix et des réalisations importantes qui s'inscrivent dans l'esprit permanent d'amélioration de la qualité des données recueillies et de leur diffusion. Tout d'abord par la stabilisation du contenu du questionnaire (2014). Puis par la réalisation et la mise à disposition d'un glossaire des variables du questionnaire (2016), outil essentiel à une bonne compréhension et à une bonne interprétation des données. Ensuite par la mise en place d'un outil web (2018), qui permet la collecte en ligne des données et en parallèle le lancement de la publication « Statistiques des relais sociaux urbains wallons-2015 » N°1 de la collection Regards statistiques (2018) qui vise à assurer une diffusion et une mise à disposition des données à qui souhaite s'en emparer.

Et plus récemment, au cours de l'année 2019, un nouveau mode de diffusion des statistiques a été mis en place. Il consiste à donner accès sur le site de l'IWEPS, d'une part, à une information synthétique et ciblée sur deux pages (*Chiffres-clés de la Wallonie*) pour chaque axe d'activité des Relais sociaux et, d'autre part, à une information détaillée via des tableaux téléchargeables dans un format exploitable (Excel). Il s'agit de la nonantaine de tableaux de données que l'on pouvait trouver précédemment dans la publication « Statistiques des relais sociaux urbains wallons ».

Il est ainsi possible d'accéder aux données détaillées de chacun des huit axes et sous-axes d'activité des RSU et ainsi de dégager les spécificités de chacun d'eux (hébergement d'urgence (HU), dispositif d'urgence sociale (DUS), travail de rue (TR) et les cinq sous-axes de l'accueil de jour (AJ)).

Cette forme de diffusion reste quelque peu différente de celles habituellement réalisées à l'IWEPS, en présentant des tableaux statistiques sans autres éléments d'étude ; l'objectif étant de mettre ces chiffres à disposition des différents acteurs (dont les RSU) dans l'exercice de leur mission, mais aussi de les rendre publics pour qu'ils puissent servir à la recherche (chercheurs du monde académique, syndical, associatif, institutionnel, de fédérations...).

L'année 2019 est également une année majeure dans la mesure où, grâce aux améliorations mises en place précédemment, il a été possible de réduire considérablement (de douze mois) le temps entre la réception des données et la diffusion de celles-ci. Les résultats de l'exploitation des données ont été diffusés la même année que celle de la réception de ces données.

Cette accélération du « cycle de production » des statistiques des RSU a entraîné la diffusion, au cours d'une même année, des données relatives à l'année 2017 (en juillet et septembre 2019) et celles relatives à 2018 (en décembre 2019).

3.6.2. Évaluation du Plan HP actualisé

Le rapport d'évaluation a été finalisé et validé par un comité d'accompagnement présidé par la DICS en janvier 2019. Une publication tant du volet quantitatif (réalisé par le Centre d'études en habitat durable) que du volet qualitatif de l'évaluation (réalisé par l'IWEPS) est programmée par la DICS début 2020. Le contenu du volet qualitatif a déjà été présenté dans le rapport d'activités de l'IWEPS 2018.

3.6.3. Développement d'indicateurs de loyers

En 2018, l'IWEPS a développé des indicateurs de loyer au niveau communal. Pour cela, un partenariat a été développé avec Immoweb pour obtenir des données sur les annonces de logement locatif. Nous avons également reçu des données de l'enregistrement des baux par l'intermédiaire de

Statbel, ainsi que des données croisées du Census 2011 et du Registre national 2010 pour évaluer la qualité des deux sources de données. Ces sources de données ont conduit à une publication inédite pointant les grandes tendances en termes de montant, d'évolution et de distribution géographique des loyers.

En 2019, en partenariat avec Stabel, l'IBSA et Statistics Vlanderen (à travers un

Service level Agreement, dans le cadre de l'Institut interfédéral de statistique), l'IWEPS contribue à l'obtention régulière de données issues de l'enregistrement des baux de manière à pouvoir actualiser annuellement les indicateurs développés précédemment et à pouvoir en développer d'autres en croisant ces données avec celles du cadastre.

PAUVRETÉ, PRÉCARITÉ ET COHÉSION SOCIALE

3.7.

3.7.1. Évaluation du Plan de lutte contre la pauvreté (PLCP)

Dans le cadre du mandat de l'IWEPS d'évaluation du Plan de lutte contre la pauvreté, un programme d'encadrement et d'évaluation a été approuvé par le GW le 2 juin 2016. Outre des travaux relatifs aux indicateurs, des recherches analytiques et des études prospectives (cf. ci-dessous), ce programme comprend quatre évaluations de dispositifs du PLCP :

- la sécurisation du paiement des loyers ;
- les réformes 2015-2016 du système de primes et prêts « Énergie et logement » ;
- les mesures relatives à l'aide alimentaire ;
- le développement de maisons médicales.

Un Comité transversal d'encadrement (CTE), institué au début du processus, accompagne ces travaux. Ce comité est composé de représentants du secteur associatif, de représentants du monde académique, d'un représentant de la Fédération des CPAS, d'un représentant de la DICS, d'un représentant du SPW Intérieur et Action sociale et du référent pauvreté attaché au Secrétariat général, ainsi que de représentants de l'IWEPS et de la Cellule des stratégies transversales (SPW).

Après avoir été présentées et discutées au sein du CTE en 2017 (début 2018 pour

l'évaluation concernant les maisons médicales), les quatre évaluations thématiques ont été réalisées en 2018 et 2019. Les rapports finaux d'évaluation ont été présentés au CTE fin mars 2019, remis au Gouvernement et diffusés sur le site de l'IWEPS en mai 2019.

3.7.1.1. Évaluation de la mesure 1.1.3 « Sécuriser le paiement des loyers »

La politique à évaluer est le développement d'expériences-pilotes permettant de sécuriser le paiement des loyers. L'action prévue du Gouvernement découle d'une expérience du CPAS de Namur où un « mandat irrévocable de gestion du loyer » peut être utilisé : celui-ci permet au CPAS de payer directement, à partir de l'allocation du bénéficiaire, le montant du loyer durant toute la durée du bail.

En raison de la non-mise en œuvre de la mesure, la question évaluative a été modifiée de la façon suivante : « Des modalités de sécurisation du paiement des loyers favorisent-elles l'accès à un logement locatif privé et par quels mécanismes ? ». Des questions ayant trait à la conception et la mise en place de la mesure du PLCP et de l'expérience au sein du CPAS de Namur sont également analysées.

Le design évaluatif est une évaluation d'impact basée sur la théorie, et en particulier

une analyse de contribution. Ce type de design répond à notre problème d'absence de mise en œuvre de la mesure du PLCP, car il peut s'utiliser de façon *ex ante* en utilisant notamment ce qui est connu ou peut-être testé sur des interventions similaires (dans notre cas : mandats de gestion de loyers des CPAS, prise en gestion par des agences immobilières sociales et bail glissant) opérant dans des contextes semblables.

La recherche comporte quatre volets :

- analyse de la problématique de l'accès au logement pour les personnes précaires ;
- analyse de la conception et de la mise en place de la mesure 1.1.3. du PLCP ;
- analyse de la conception et de la mise en place de l'expérience pilote du CPAS de Namur ;
- analyse du rôle de la stratégie de sécurisation du paiement des loyers pour l'accès au logement locatif privé par les personnes précaires.

Le rapport d'évaluation a été présenté au Comité transversal d'encadrement du PLCP en mars 2019, transmis au Gouvernement wallon et diffusé sur le site de l'IWEPS en mai 2019.

Les recommandations portent sur :

- fixer un objectif de diminution des dépenses de logement pour les ménages précaires ;
- développer les connaissances sur le marché de la location et les risques qui y sont liés ;
- réformer la fiscalité en matière de logement ;
- créer un fonds de soutien à la création de nouveaux dispositifs et/ou la mise en place de dispositifs par de nouveaux organismes ;
- diffuser à large échelle auprès des parties prenantes les informations sur les différentes expériences de terrain, leurs modalités précises et leurs enseignements ;
- développer le rôle d'interpellation des propriétaires bailleurs par des tiers ;
- nouer des relations de confiance entre propriétaires bailleurs, CPAS et

bénéficiaires du RIS tout au long du bail ;

- garantir le libre choix des locataires précaires quant à l'utilisation des dispositifs publics.

Des recommandations ont également été formulées sur la gouvernance du PLCP :

- concerter l'ensemble des acteurs concernés, en ce compris les personnes précaires elles-mêmes, tout au long de la procédure d'élaboration du futur plan de lutte contre la pauvreté ;
- améliorer le travail de conception des dispositifs publics et en particulier prendre en compte les ressources nécessaires ;
- améliorer l'efficacité du travail d'évaluation des politiques publiques.

3.7.1.2. Évaluation de la mesure 5.1.2 « Développer les maisons médicales »

La politique à évaluer est le développement de maisons médicales permettant d'améliorer l'accès aux soins de santé pour les publics précarisés. L'action prévue par le Gouvernement est double :

- continuer à soutenir les initiatives de pratique groupée multidisciplinaire (agrément et subsides aux nouvelles ASI – Associations de Santé Intégrée) ;
- encourager l'investissement dans la création, l'amélioration ou le développement d'ASI dans le cadre du FEADER.

L'évaluation se penche sur la question suivante : Dans quelle mesure les associations de santé intégrée améliorent-elles l'accès aux soins de santé de première ligne pour les publics précarisés en Région wallonne ? L'évaluation combine un volet quantitatif et un volet qualitatif. Le volet quantitatif a pour but de décrire les caractéristiques socio-économiques des Associations de Santé Intégrée (ASI) fonctionnant à l'acte en Région wallonne puisque les pratiques forfaitaires ont déjà été étudiées. Pour le volet qualitatif, des études de cas sont réalisées en sélectionnant certaines ASI afin de comprendre, d'une part, les facteurs de maintien des médecins généralistes dans ces structures et, d'autre part, les mécanismes mis en place par ces structures ayant un

impact sur l'accès aux soins pour les publics précarisés.

Le projet d'évaluation a été présenté au CTE en mai 2018. Afin de consulter les acteurs de terrain, un comité d'accompagnement spécifique à cette évaluation a été constitué et s'est réuni une première fois en mai 2018.

Le rapport d'évaluation a été présenté au Comité transversal d'encadrement du PLCP en mars 2019 et transmis au Gouvernement wallon et diffusé sur le site de l'IWEPS en mai 2019.

Les recommandations portent sur :

- continuer à soutenir les maisons médicales, via la politique ASI, avec une enveloppe ouverte ;
- améliorer la promotion de l'agrément ASI pour les maisons médicales à l'acte ;
- élargir les critères de sélection dans le cadre d'un potentiel nouvel appel à projets FEADER ;
- améliorer la mise en pratique de certains critères ASI : la coordination de l'équipe, la fonction d'accueil et la santé communautaire ;
- réfléchir à une harmonisation des structures s'appelant « maison médicale » pour que ce terme permette de faire référence à des structures facilitant l'accès aux soins ;
- améliorer la formation des professionnels de santé sur les questions de précarité ;
- porter une réflexion sur l'élargissement du tiers payant obligatoire (pour les personnes non BIM, pour les soins dentaires, etc.).

Des recommandations ont également été formulées sur la gouvernance du PLCP :

- archiver, dès la phase d'élaboration, tous les documents officiels de la politique et en assurer l'accès à l'instance évaluative ;
- clarifier, dès le départ, le financement de chacune des mesures du PLCP.

3.7.1.3. Évaluation de la mesure 2.1. « Invendus alimentaires » du PLCP

Finalisée en septembre 2019 dans sa version intégrale, cette évaluation porte sur

les collaborations logistiques locales visant l'amélioration de l'organisation et de l'approvisionnement de l'aide alimentaire. La question essentielle de cette évaluation - Quels sont les apports de ces collaborations pour les bénéficiaires ? - peut être déclinée en trois sous-questions :

- quelles expériences et quelles représentations les bénéficiaires ont-ils de l'aide alimentaire ? Alors que le PWLP n'aborde pratiquement que le versant de l'offre, il semble pertinent de se pencher également sur celui de la demande d'aide alimentaire ;
- quels sont les processus de mise en œuvre des collaborations ? Quelles sont les difficultés ou les facilités rencontrées et quels sont les changements observés ou recherchés au niveau de la logistique et de l'approvisionnement de l'aide alimentaire, de la collaboration entre le secteur public et les associations d'aide alimentaire et au niveau de l'accueil et du contrôle social des bénéficiaires ? ;
- qu'apportent ces changements organisationnels aux bénéficiaires ? Le manque de recul ne permet cependant d'apporter qu'une réponse partielle à cette sous-question.

La méthodologie est essentiellement qualitative et procède par étude de cas sélectionnés selon deux critères : un critère géographique (un cas urbain, un cas rural et un cas mixte) et le stade de développement de la collaboration (stade d'amorce, stade d'extension ou stade d'arrêt de la collaboration).

Des entretiens semi-structurés et des *focus groups* ont été effectués avec des bénéficiaires de colis alimentaires et d'une épicerie sociale ainsi qu'avec des travailleurs sociaux (saliés et bénévoles) actifs dans les associations ou CPAS organisant l'aide alimentaire. Nous avons également tenu compte de la demande exprimée par le CTE en faveur de l'intégration dans l'analyse du point de vue d'associations refusant de s'impliquer dans l'aide alimentaire afin de réunir l'éventail le plus large possible des positions en matière de lutte contre la pauvreté.

Au préalable, le relevé de la littérature a permis de mettre en perspective le soutien au secteur de l'aide alimentaire et à la lutte contre le gaspillage en Wallonie dans un contexte plus vaste, propre à l'ensemble des pays riches. En résumé, ce contexte est caractérisé par l'amointrissement de la protection sociale, la professionnalisation (relative) du secteur de l'aide alimentaire et le développement du partenariat public/privé.

Une analyse par cas décortiquant les processus de construction locaux précède l'analyse transversale des collaborations logistiques locales qui aboutit à la mise en exergue tant de l'importance des politiques structurelles de lutte contre la pauvreté que de la nécessité d'adapter l'offre d'aide alimentaire à l'expérience du terrain et surtout aux besoins des bénéficiaires.

3.7.2. Évaluation des primes et prêts « Énergie et logement »

La politique à évaluer est celle de l'octroi de primes et de prêts pour la réalisation de différents types de travaux économiseurs d'énergie. Depuis le début des années 2000, ce dispositif et ses réformes successives portent la marque des préoccupations croissantes des autorités pour la rénovation de tous les logements et pour l'équité des dispositifs de soutien mis en place.

Plus précisément, l'évaluation a porté sur :

- la réforme d'avril 2015 des primes « Énergie et logement » qui vise à simplifier les procédures et à aider davantage les ménages aux revenus les plus faibles ;
- la réforme des prêts de janvier 2016 relative à l'adaptation de l'Écopack et la création d'un Rénopack (et d'un Accesspack, mais celui-ci n'entre pas dans le champ de cette évaluation) qui a pour objectif de permettre aux publics précarisés d'effectuer des investissements économiseurs d'énergie en vue de réduire leur consommation et donc leur facture énergétique.

Les impacts des réformes en termes d'effet d'aubaine, pervers et de rebond ont également été étudiés en vue d'évaluer l'effet

net de la réforme. L'analyse de l'évolution de la distribution des ménages, des prix de l'énergie, des degrés-jours et de la part du budget des ménages dédiée à l'énergie pour leur logement a permis de discuter les résultats obtenus.

L'IWEPS a fait appel à un prestataire externe via un marché public (CSC IWEPS 2016/015). L'évaluation a été réalisée conjointement par l'Institut de Conseil et d'Études en Développement Durable (ICEDD) et le bureau SONÉCOM.

Les résultats de l'évaluation indiquent que la réforme du 1^{er} avril 2015 pour les primes « Énergie » a conduit à une diminution du nombre de ménages réalisant des travaux avec une prime, quel que soit le type de travaux ou de catégories de revenu considéré. L'ampleur des travaux a également diminué, sauf pour les travaux d'isolation du toit par l'entrepreneur qui bénéficient de la présence de déductions fiscales au niveau fédéral. Il est par ailleurs à noter que le recours au travail au noir a diminué. D'ailleurs, quelle que soit la période considérée, le fait de réaliser des travaux au sein d'un dispositif de primes diminue le recours au travail au noir.

En ce qui concerne la réforme du 1^{er} janvier 2016 pour les prêts, les résultats montrent une augmentation du nombre de dossiers, quel que soit le type de revenu. Néanmoins, malgré l'augmentation du nombre de ménages réalisant des travaux avec prêts, l'ampleur des travaux par ménage a diminué, et ce quel que soit le niveau de revenu considéré. L'analyse de l'évolution des conditions économiques et climatiques ne permet pas d'expliquer ces effets. Par contre, on constate à nouveau que l'encadrement des travaux par un prêt diminue le recours au travail au noir.

L'évaluation conclut que les réformes de 2015-2016 n'ont globalement pas permis d'améliorer davantage que les systèmes précédents l'accès à un logement de qualité pour tous les Wallons. Une des raisons majeures est la diminution des montants des primes octroyés qui n'incitent plus assez les ménages à réaliser des travaux. La diminution

des montants des primes est pourtant moins élevée pour les ménages à plus bas revenu, mais la diminution est suffisante pour qu'au total l'ampleur des travaux diminue.

3.7.3. Prospective pauvreté

Sur le plan de l'analyse prospective, l'année 2019 a vu la finalisation du projet de valorisation de la recherche intitulé « Pauvreté, précarité et exclusion socio-économique en Wallonie : quels futurs possibles ? ». Ce projet avait pour objectif de développer un travail d'appropriation par les parties prenantes des politiques de lutte contre la pauvreté de l'analyse prospective de l'évolution de la pauvreté en Wallonie à l'horizon 2030-2040 clôturée en 2018. La réalisation de ce dernier projet avait fait l'objet d'un marché public, attribué à une équipe pluridisciplinaire (SONÉCOM, Institut pour un Développement durable et Centre de Recherche et d'Interventions sociologiques de l'ULiège). Il a débuté en février 2016 et s'est clôturé début 2018.

Le processus de valorisation de ce projet auprès des différentes parties prenantes fut réalisé par l'IWEPS. L'objectif était de débattre des futurs possibles décrits par les scénarios développés dans l'analyse prospective. Ces débats se sont organisés au sein d'ateliers visant à la coconstruction de futurs souhaitables avec les parties prenantes. Ces ateliers ont eu lieu en octobre, novembre et décembre 2018. Ils ont impliqué des acteurs de l'administration wallonne, les partenaires sociaux et des « experts du vécu », c'est-à-dire des personnes vivant ou ayant vécu en situation de pauvreté.

À l'issue de ces ateliers, une synthèse a été réalisée et fut présentée et débattue en séance plénière auprès des différentes parties prenantes en février 2019 afin d'envisager différentes voies d'action possibles pour la mise en œuvre des futurs souhaitables identifiés. Cette séance plénière a été organisée en collaboration avec le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, l'Institut pour un Développement Durable

et la Direction interdépartementale de la cohésion sociale du SPW.

3.7.4. Indicateurs de pauvreté

En 2019, ce projet a vu la publication d'une quinzaine de fiches présentant chacune un indicateur relatif à la pauvreté en Wallonie. Cela a permis la constitution d'un chapitre « Inégalités sociales » dans *Les Chiffres-clés de la Wallonie*, contextualisant et analysant ces indicateurs.

3.7.5. Pauvreté au niveau individuel

Pour mieux appréhender la pauvreté et les inégalités de revenu sous l'angle du genre, nous avons construit des indicateurs de revenus sur une base individuelle et non sur la base du ménage comme cela se fait habituellement. Il en ressort que les écarts de revenu et de taux de dépendance financière (équivalent individuel du taux de pauvreté) entre femmes et hommes sont bien plus importants au niveau individuel. Les personnes identifiées comme à bas revenus sont différentes selon le niveau de mesure. Ainsi, alors que les familles monoparentales ont des taux de pauvreté très élevés, elles ont des taux de dépendance financière plutôt faibles. Les résultats de cette recherche est publiée dans le 4^e cahier *Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie*, intitulé *Revenus, pauvreté et dépendance financière des Wallonnes et des Wallons*, a fait l'objet d'un séminaire de recherche et a permis de développer deux nouveaux indicateurs statistiques récurant dans la nouvelle thématique genre.

3.7.6. Situation sociale des indépendants

Étudier spécifiquement la précarité des indépendants permet de mettre en évidence la réalité d'une population, qui en raison de ses spécificités, est mal appréhendée par les enquêtes plus classiques, alors qu'elle comprend une part importante de

travailleurs pauvres. Sur la base des données individuelles de la BCSS, nous avons pu étudier la situation des indépendants sous l'angle des trajectoires individuelles et des revenus. La dimension trajectoire permet d'identifier les profils socio-économiques (situation passée) des personnes qui débutent une activité indépendante, le devenir en termes de statut socio-économique des indépendants qui cessent leur activité et de relier le devenir à l'origine : l'insertion des indépendants dans leur activité est-elle plus ou moins durable selon leur parcours antérieur à leur début d'activité ? Les résultats de ces analyses seront publiés début 2020.

3.7.7. L'ISADF et le plan de cohésion sociale (PCS)

Le 22 novembre 2018, le Parlement wallon a adopté un nouveau décret relatif au plan de cohésion sociale qui abroge le décret du 6 novembre 2008 (MB 18/12/2018). Ce nouveau décret consolide la définition de la cohésion sociale que la Wallonie s'est donnée dans son décret de 2008, encourage la participation de toutes les communes francophones au dispositif et favorise la simplification administrative tant sur l'élaboration que le suivi et l'évaluation du plan. Il établit également un lien avec les programmes stratégiques transversaux (PST). La mise en œuvre de ce nouveau décret débutera le 1^{er} janvier 2020 et se terminera le 31 décembre 2025.

Ce décret fixe les objectifs du PCS :

- d'un point de vue individuel, réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès de tous aux droits fondamentaux ;
- d'un point de vue collectif, contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous (Décret du 22/11/2018, chap. II, Art.4).

Le plan d'action est élaboré au niveau local :

- au regard de l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) ;
- en cohérence avec le programme stratégique transversal (PST) ;
- à l'aune d'un diagnostic de cohésion sociale facultatif.

L'ISADF a été calculé par l'IWEPS durant l'année 2018, à la demande du Gouvernement wallon. Il poursuit un double objectif :

- informer les communes sur l'accès de leur population aux droits fondamentaux, à travers un indicateur synthétique et une batterie d'indicateurs sur lesquels il repose ;
- fournir un critère objectif au subventionnement des communes francophones candidates pour la mise en œuvre du PCS 2020-2025.

L'année 2019 a été consacrée à la communication et à la valorisation des résultats de l'ISADF : publication du rapport de recherche n°23 « Construction de l'ISADF à l'échelle des communes de Wallonie – Exercice 2018 » et enrichissement du [site interactif dédié à l'ISADF](#). Ce site propose, pour chaque indicateur, une représentation cartographique des indicateurs normalisés, des synthèses par droit sous la forme de graphiques radar ainsi qu'une représentation graphique des évolutions temporelles des indicateurs bruts lorsque les données le permettent.

Parallèlement, l'IWEPS s'est tenu à la disposition des communes et autres partenaires du PCS pour leur apporter toutes les informations et l'aide dont ils avaient besoin pour s'approprier les résultats de l'ISADF. L'IWEPS a également répondu aux invitations qui lui ont été adressées pour présenter les résultats de l'exercice 2018 de l'ISADF. Il a aussi mené une série de consultations auprès des membres du groupe de référents et d'autres personnes ressources pour échanger sur les résultats, identifier les lacunes, les manques et les informations appropriées dont il serait nécessaire de disposer, à l'avenir, pour pouvoir développer cet indice.

3.7.8. Rapport sur la cohésion sociale en Wallonie

L'IWEPS collabore avec la Direction de la Cohésion sociale du Service public de Wallonie et le Service général du Pilotage

et de la Coordination des politiques transversales de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'actualisation et au développement du Rapport sur la cohésion sociale en Wallonie. Ce rapport, composé de 15 chapitres - pour 15 droits -, présente l'avantage de réunir en un seul « document », les fondements de chaque droit, un cadrage statistique, les instruments et dispositifs mis en œuvre pour favoriser l'accès au droit, les enjeux et les perspectives en vue d'améliorer la réalisation du droit et procurer davantage d'équité et de solidarité sur notre territoire.

L'IWEPS est particulièrement en charge du cadrage statistique de chacun des chapitres. Son intention est d'y valoriser autant que possible les études et analyses réalisées en interne et en externe sur les différents droits, tout en veillant à l'articulation et à la cohérence avec le contenu global des chapitres.

Par le biais de ce travail d'envergure, publié, par étapes, en ligne sur le site de la DICS - rubrique 'Publications', l'intention est de sensibiliser chaque lecteur à l'amélioration de l'accès effectif aux droits et au bien-être ainsi qu'à la réduction des inégalités.

En 2019, les chapitres 'Introduction', 'Droit à un revenu digne', 'Droit à la mobilité' et 'Droit à l'accès numérique, aux Technologies de l'Information et de la Communication' ont été finalisés. Ils sont accessibles sur le [site de la DICS](#).

3.7.9. Évaluation du Service citoyen en Wallonie

La Déclaration de politique régionale (DPR juillet 2017, p.17) prévoit que « Le gouvernement amplifiera les initiatives

en faveur du Service Citoyen, en permettant à un plus grand nombre de jeunes d'y avoir accès et en favorisant l'orientation des jeunes vers ces activités ». À cet effet, le Gouvernement wallon a signé une Convention-cadre, couvrant la période de septembre 2018 à août 2021, avec l'asbl Plateforme pour le Service citoyen. Cette dernière existe depuis 2007 et a pour but principal de « promouvoir et de développer la mise en œuvre d'un Service citoyen pour les jeunes de 18 à 25 ans pendant six mois dans le but de favoriser leur intégration dans la société et leur développement personnel. Cette intégration vise à les rendre citoyens actifs, critiques, solidaires et responsables et se réalise au travers de la participation volontaire et individuelle à des projets utiles à la collectivité sous un régime à temps plein et pendant un temps long (de six mois à un an), tout en bénéficiant d'un programme de formation, d'une indemnité et d'une assurance » (Convention-cadre).

Il est prévu dans la note au Gouvernement relative au lancement du Service citoyen (SC) en Wallonie et dans la Convention-cadre avec l'asbl Plateforme pour le Service Citoyen qu'une « évaluation approfondie réalisée par l'IWEPS » clôturera la période couverte par la Convention-cadre, soit le 31 août 2021. L'IWEPS se voit ainsi confier la mise en œuvre d'une démarche évaluative indépendante qui aboutira à la publication d'un rapport d'évaluation en mars 2022. L'IWEPS a commencé ses travaux d'évaluation en 2019. Cette année a été consacrée à l'élaboration du projet d'évaluation, à l'analyse de la politique publique et à la construction des questionnaires. L'année 2020 sera marquée par le début de la récolte des données.

Les travaux et études en matière de mobilité au sein de l'Institut trouvent leur origine dans l'intégration de l'Observatoire wallon de la mobilité (OWM) au sein de l'IWEPS au 1^{er} janvier 2004. Ils sont notamment déterminés par les missions spécifiques de l'OWM (arrêté GW du 6 décembre 2001) et s'inscrivent dans le cadre global des missions et recherches menées par l'IWEPS et plus particulièrement dans une approche transversale telle que prônée au sein de l'Institut.

3.8.1. Conférence annuelle de l'IWEPS sur le thème de la mobilité

L'événement majeur en 2019 en matière de mobilité au sein de l'Institut fut l'organisation de la Conférence annuelle de l'IWEPS intitulée « Mesurer et étudier la mobilité au 21^e siècle : Nouvelles sources, nouvelles méthodes, nouveaux regards ». Mieux connaître les comportements de mobilité de la population wallonne est une nécessité pour une politique de mobilité durable, cohérente et ancrée dans la réalité quotidienne.

L'objectif de la Conférence visait la mise en perspective des différentes données de mobilité à travers leurs spécificités, limites et complémentarités ; et cela s'est fait sous un angle méthodologique (quelle méthode ? et pourquoi ? avec quels (dés)avantages ?) et sous un angle thématique (que nous apprennent ces sources sur les profils de mobilité ? les inégalités en mobilité ?..). En soi, investiguer les trois éléments du titre de la Conférence.

La 10^e Conférence de l'IWEPS a également été l'occasion de mettre en perspective le travail et les résultats des enquêtes de mobilité réalisées par l'IWEPS.

Les différentes présentations de cette journée sont disponibles sur le [site de l'IWEPS](#).

3.8.2. Statistiques, indicateurs et tableau de bord de la mobilité

En 2019, plusieurs axes sont privilégiés par les travaux en matière de mobilité :

- Consolidation des données et des statistiques (en termes de disponibilité, de limites, de contraintes et de méthode) et définition d'indicateurs et de recherches en lien avec les thématiques transports et mobilité à partir de différentes sources existantes, régionales, fédérales et internationales ; ce qui a notamment permis :
 - la mise à jour des indicateurs et du diagnostic sur la mobilité sur le site de l'IWEPS, participant à la construction d'un référentiel scientifique en matière de statistiques de mobilité ; et cela en partenariat avec les acteurs régionaux concernés, l'observatoire pouvant servir de plateforme d'information, d'échange, de débats relatifs à la problématique de la mobilité et des transports ;
 - l'intégration d'éléments sur la mobilité dans les publications IWEPS (*Chiffres-clés de la Wallonie*, *Working papers...*) ou dans des ouvrages collectifs régionaux ;
 - la mise à disposition des informations, la diffusion des indicateurs et données via le site de l'IWEPS (rubrique indicateurs statistiques, *Chiffres-clés de la Wallonie* et outil *WalStat*) et autre communiqué de presse dans le cadre de la semaine de la mobilité. Le niveau de désagrégation et d'inscription spatiale de ces données est fonction de l'existence et de la disponibilité de l'information ;
 - la valorisation à travers nos réseaux d'échanges et d'autres comités ainsi qu'en réponse à des demandes extérieures ;

- l'élaboration des programmes statistiques (voir ci-dessous) relatifs à la mobilité.
- Amélioration des informations ayant trait aux comportements des individus, avec l'objectif d'avoir des bases de données récurrentes sur les stratégies des individus en matière de déplacements permettant à l'Observatoire wallon de la mobilité et l'IWEPS de poursuivre ses missions et recherches (tout en s'inscrivant dans la continuité du travail scientifique réalisé dans les précédentes enquêtes de mobilité régionales et fédérales).

Rappelons que l'IWEPS a innové et mis en place deux enquêtes de mobilité (MOBWAL et GPSWAL) :

- l'enquête MOBWAL a été réalisée en interview en face à face (méthode CAPI – Computer Assisted Personal Interviewing), une première pour les enquêtes mobilité en Wallonie ;
- l'enquête GPSWAL a bénéficié de l'apport des nouvelles technologies, notamment en termes de géolocalisation, en vue d'obtenir une plus grande exhaustivité et une plus fine précision dans l'enregistrement des itinéraires empruntés par les individus et la localisation de leurs activités. Le suivi des déplacements et des activités des Wallons s'est fait par GPS via l'usage de smartphones (et l'application 'Connect IWEPS Edition' créée pour l'enquête).

En 2019, après consolidation des deux bases de données MOBWAL et GPSWAL, pour lesquelles le redressement des données d'enquête et les calculs de précisions ont été réalisés avec le soutien méthodologique de DataStorm, différentes analyses ont été effectuées et notamment en vue de réaliser une présentation dans le cadre de la conférence (cf. point ci-dessus). Précisons que celle-ci s'est accompagnée de la mise à disposition d'une base de données publique « MOBWAL 2017 » et des principaux résultats univariés (via le site dédié au projet le jour même de la conférence). L'enquête

MOBWAL a également fait l'objet de deux rapports de recherche publiés, à savoir : un rapport méthodologique reprenant toutes les étapes de l'enquête, de la conception du questionnaire au redressement des données, de manière critique et détaillée (Rapport de recherche de l'IWEPS n°36) et un rapport « qualité » selon le canevas des *Quality reports* d'Eurostat (Rapport de recherche de l'IWEPS n°37). Il s'agit là d'un premier exercice visant à proposer une structure pour la documentation des enquêtes réalisées par l'IWEPS. Enfin, des résultats sont également publiés via les fiches statistiques associées sur le site de l'IWEPS.

L'ensemble du travail de consolidation des données et autres indicateurs, ainsi que la mise en place de divers outils (enquête ou de mesure c.f. point ci-dessous), concourent à informer sur les diverses facettes de la mobilité tant dans le transport de personnes que celui des marchandises. En 2019, il a été décidé que ces diverses thématiques feraient à l'avenir l'objet d'un [tableau de bord de la mobilité](#) (TBM) co-construit par l'IWEPS (et son Observatoire wallon de la Mobilité) en partenariat étroit avec le SPW Mobilité Infrastructures (Direction des Études Stratégiques et de la Prospective) et d'autres administrations régionales wallonnes. La fourniture d'un cadre référentiel commun, basé sur une consolidation des données, permettra la construction, le suivi et l'évaluation des politiques wallonnes en ces matières.

3.8.3. Un outil de mesure de l'accessibilité géographique du territoire wallon

L'IWEPS a poursuivi le développement d'un outil de mesure de l'accessibilité géographique aux lieux d'un territoire wallon afin de répondre, en synergie avec l'ODT, à la mission de prédiction de l'OWM et vu la forte interaction entre le système de mobilité et l'aménagement du territoire.

La mesure de l'accessibilité aux lieux d'un territoire est d'une grande utilité pour les politiques de mobilité et d'aménagement du territoire.

Le développement d'un tel outil de mesure de l'accessibilité géographique (selon différents modes de transport à partir de données géographiques sur les réseaux de transport) vise à apporter divers éléments à la réflexion sur la localisation optimale des activités en Wallonie pour atteindre les objectifs de la vision FAST 2030, mais aussi pour penser l'espace de demain afin que l'activité adéquate soit localisée au lieu le plus optimal pour assurer un développement territorial durable. Il doit permettre une mesure de l'accessibilité de tout point du territoire wallon et en particulier de points d'intérêt, comme différents services à la population présents sur le territoire, d'en examiner l'évolution et ainsi de fournir des éléments pertinents et utiles pour mener des politiques d'aménagement du territoire et d'offre de transport à la hauteur des défis. La construction de l'outil et les divers enseignements qui en découlent s'inscrivent en outre dans la volonté de l'IWEPS d'avoir une caractérisation récurrente de l'accessibilité.

Ces développements découlent de l'acquisition en décembre 2017 de données permettant de modéliser les réseaux de transport et concernent ici plus spécifiquement les réseaux routiers, cyclables et piétons. La méthodologie utilisée est une approche par isochrones, permettant de définir des aires d'accessibilité spatio-temporelle autour de n'importe quel lieu du territoire et donc de déterminer par exemple le nombre d'habitants à moins de x minutes de ces lieux. Les aires d'accessibilité ainsi produites peuvent alors être analysées selon leurs composantes urbanistiques et socio-économiques (démographie, emplois, utilisation du sol, foncier disponible, réseaux de transport...).

L'année 2019 a été mise à profit pour continuer l'exploitation de cette base de données routières géographiques à des fins de productions statistiques, cartographiques et de recherche. Divers résultats et analyses réalisés en 2019 feront l'objet d'un premier *Working paper* (à paraître en 2020) ; il visera plus particulièrement des mesures de l'accessibilité géographique du territoire wallon selon différents moyens de transport avec une première application aux gares ferroviaires wallonnes et frontalières.

3.8.4. Groupes de travail, IIS et programmes statistiques

L'équipe « mobilité » de l'Institut a été également mobilisée par ses participations et contributions aux groupes de travail interfédéraux traitant de la mobilité dans le cadre de l'IIS et en vue de l'élaboration des programmes statistiques.

Neuf *Service Level Agreements* (SLA) sont relatifs actuellement à la mobilité : Production de la Statistique du parc des véhicules par secteur statistique, Demande de statistiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises, Données de mobilité de personnes, Statistiques du transport fluvial, Inventaire et harmonisation des données sur les transports publics régionaux, Étude de faisabilité sur de nouvelles sources de données concernant les voitures-salaires, Étude de faisabilité sur de nouvelles sources de données concernant les camionnettes VUL, Enquête sur le comportement de déplacements (« enquête ménage »), Statistiques de Trafic Routier.

3.8.5. Projet pilote pour l'exploitation de données issues du prélèvement de la taxe kilométrique

Depuis le 1^{er} avril 2016, un prélèvement kilométrique pour les poids lourds (>3,5t) été mis en place par les trois Régions belges, sur leur réseau routier structurant. Un dispositif technique (OBU - On Board Unit ou unité embarquée) permet de géolocaliser les véhicules, d'enregistrer leur vitesse, leur direction, leur pays d'origine ou encore leur classe d'émissions. En 2018, le ministre wallon de l'Économie a demandé à l'IWEPS d'analyser des conditions d'exploitation de ces données et éventuellement de faire un premier projet-pilote sur le cabotage en Wallonie. Dans un premier temps, nous dresserons l'écosystème institutionnel dans lequel les données sont produites. Ensuite, nous produirons des statistiques officielles sur le secteur du transport en utilisant les données déjà disponibles.

3.9.1. Travaux de l'ODT

Les travaux menés par l'Observatoire du développement territorial (ODT) sont réalisés dans le cadre des missions de l'IWEPS, et notamment en collaboration avec le SPW Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie et la Conférence permanente du développement territorial (CPDT).

En 2019, l'ODT a poursuivi la collecte de données relatives au développement territorial, ainsi que la mise à jour des indicateurs précédemment construits (disponibilités foncières, artificialisation, étalement urbain...). Certains de ces indicateurs ont permis d'alimenter la réflexion liée au Schéma de Développement du Territoire (SDT), l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux, les indicateurs complémentaires au PIB et les indicateurs des objectifs de développement durable des Nations-Unies (ODD-UN). Des fiches synthétiques publiées sur le site de l'IWEPS et mises à jour annuellement font état de différentes facettes du développement territorial wallon en reprenant des résultats d'observations statistiques et spatiales concernant des états du territoire wallon (structure spatiale, utilisation du sol), mais aussi des dynamiques territoriales (mouvements résidentiels...). À côté des chiffres, [ces fiches](#) présentent également des analyses alimentées à partir de différents travaux menés par l'ODT et l'IWEPS, mais aussi par d'autres acteurs du développement territorial wallon (administrations, universités...).

L'ODT a également travaillé sur la mesure de l'accessibilité des lieux à partir de la modélisation du réseau routier. La première application a concerné l'accessibilité aux gares SNCB en Wallonie.

L'IWEPS et en particulier l'ODT ont poursuivi avec leurs partenaires de l'IBSA et du SV une recherche sur les migrations résidentielles entre les trois régions afin de mieux comprendre les dynamiques migratoires de ces 20 dernières années. Cette recherche a fait l'objet d'une publication et d'une conférence en 2019.

Comme chaque année, l'ODT a assuré le suivi de certains projets de l'IWEPS en matière de cartographie et d'analyses spatiales.

L'ODT a également participé aux travaux en place au sein de l'administration wallonne relatifs au plan stratégique géomatique pour la Wallonie et en particulier à la définition d'un géoréférentiel wallon, mais également au suivi du projet WalOUS visant à produire des cartes numériques d'occupation et d'utilisation du sol.

L'ODT a participé aux travaux du *Working Party on Territorial Indicators* (WPTI) à l'OCDE et a répondu à plusieurs demandes, principalement statistiques, dans le cadre des travaux de ce groupe.

3.9.2. Développement et diffusion de WalStat

WalStat, le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie créé en 2013, continue à se développer et à s'enrichir. En 2019, la barre des 500 indicateurs répartis en 18 thématiques a été dépassée. Les données sont désormais disponibles - et cela de manière rétroactive - selon la nouvelle découpe des arrondissements administratifs.

Plusieurs demandes ont été reçues concernant les données en format Open data et un partenariat s'est mis en place avec Imio (intercommunales de solutions informatiques) pour intégrer les données WalStat dans une application de gestion des plans stratégiques transversaux (PST).

Cette collaboration s'inscrit dans un projet plus large, avec le secrétariat général du SPW qui vise à identifier et visibiliser (sur WalStat et sur l'application d'Imio), les indicateurs locaux de développement durable.

Comme chaque année, l'équipe WalStat était présente au Salon des mandataires pour faire connaître le portail et répondre aux questions de son premier public cible : les pouvoirs locaux.

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES AU PIB 3.10.

Sous la législature 2009-2014, le Gouvernement wallon a inscrit dans sa Déclaration de Politique régionale et dans son plan d'actions prioritaires, le Plan Marshall 2.Vert, une action spécifique relative au développement d'indicateurs complémentaires au PIB. Il a chargé l'IWEPS de calculer cinq indicateurs phares, afin de guider et d'évaluer l'action du Gouvernement en complément du PIB :

- Un indice de situation sociale (ISS) qui s'appuie sur deux indicateurs : un indicateur d'état de la société (capital social et humain) et un indicateur d'état des déséquilibres et des inégalités socio-économiques ;
- Un indice de bien-être (IBE) qui s'appuie sur le cadre méthodologique développé par l'IWEPS ;
- L'empreinte écologique et la biocapacité (EE), calculées suivant les standardisations reconnues au niveau international, mais utilisant des données nationales ou régionales plus précises ;
- Un indice de situation environnementale (ISE) qui s'appuie sur deux indicateurs : un indicateur d'état des composantes de l'environnement et un indicateur de l'impact sur la santé humaine de l'état des composantes de l'environnement ;
- Un indicateur sur le capital économique.

Par ailleurs, le Gouvernement a invité l'IWEPS à mettre en œuvre un système intégré d'indicateurs synthétiques composites reprenant les cinq indicateurs phares mentionnés ci-dessus, un indicateur relatif à la gouvernance et un indicateur relatif aux pressions sociales et économiques sur l'environnement.

Le nouvel exercice 2019, publié et présenté en juin, a été l'occasion, pour l'IWEPS, de mettre en lumière de nouveaux résultats

pour l'ISS. L'ISS permet, d'une part, l'évaluation de l'état de la situation sociale et des déséquilibres et inégalités socio-économiques en Wallonie, d'autre part, sa comparaison dans le temps, de 2004 à 2017. L'évolution annuelle de l'indice fournit un signal propre à attirer l'attention du grand public et des utilisateurs tandis que les évolutions de ses composantes permettent d'identifier les éléments qui expliquent la tendance générale.

L'IWEPS poursuit par ailleurs son travail sur le développement des autres indicateurs complémentaires au PIB et les mises à jour et améliorations des indicateurs existants afin d'aboutir à un système intégré et cohérent d'indicateurs apte à dresser un état des lieux du progrès sociétal en Wallonie.

À propos des objectifs de développement durable, l'IWEPS, dans le cadre de l'ISS, participe et contribue au groupe de travail interfédéral sur les indicateurs de développement durable liés aux objectifs de développement durable (ODD) adoptés au niveau des Nations-Unies en 2015.

En 2019, l'IWEPS a, par ailleurs, travaillé en collaboration avec la Direction du développement durable du SPW à la construction d'un tableau de bord autour des ODD des Nations-Unies, déclinés au niveau wallon. Cet exercice a été réalisé entre mars et novembre 2019. Un comité d'experts académiques issus de différents domaines a été mis en place et s'est réuni en octobre 2019 afin d'élaborer des pistes de recommandations pour le suivi des ODD en Wallonie. Un rapport comprenant 80 indicateurs, répartis selon les 13 objectifs, illustrant un bilan des progrès de la Wallonie et proposant les recommandations du groupe d'experts, a été finalisé en décembre 2019. Il sera publié en 2020.

3.11.1. Modélisation de l'économie régionale : HERMREG

Dans le cadre d'une convention entre l'IWEPS, les autres Instituts de Statistique régionaux (VSA et IBSA) et le Bureau fédéral du Plan (BfP), l'Institut collabore au projet HERMREG. L'objectif de ce projet est le développement d'un modèle multisectoriel régional de l'économie belge, via une désagrégation régionale des perspectives économiques nationales à moyen terme réalisées par le Bureau fédéral du Plan, la mise à disposition d'une base de données des principaux agrégats économiques régionaux et une analyse de différentes variantes.

Pour l'exercice de 2019, l'IWEPS a d'abord contribué à la réalisation de la projection 2019-2024 publiée au mois de juillet. La base de données qui alimente ces projections, apportant en soi un éclairage intéressant, a notamment été mise à profit dans l'édition 2019 du Rapport sur l'économie wallonne (REW).

En parallèle de l'exercice récurrent, l'équipe de recherche a poursuivi les travaux de développement qui visent à rendre la modélisation apte à rendre compte de l'impact de chocs économiques régionaux, ce que ne permettaient ni la version *top-down* du modèle orientée vers la projection ni les versions hybrides précédentes. Avec un modèle véritablement ascendant (*bottom-up*), les résultats régionaux ne constituent plus une désagrégation des résultats nationaux, mais répondent à une dynamique régionale propre. C'est à la finalisation d'un tel modèle que s'attelle la phase 5 du projet prévoyant une double actualisation de la base de données et des équations économétriques à l'horizon de décembre 2020. À la fin de 2018, un modèle opérationnel pratiquement complet avait ainsi été établi et actualisé une première fois avec un jeu de données entièrement cohérent.

Le développement de certains blocs, ceux relatifs aux revenus et aux investissements des ménages, a encore fait l'objet d'une description dans un rapport intermédiaire du projet en février 2019. Mais, durant l'année 2019, ce modèle a essentiellement subi une phase de tests qui a consisté à réaliser plusieurs séries de variantes de politique économique, qui ont permis des améliorations partielles du modèle. Deux exercices de variantes « réalistes » ont d'abord été finalisés, dans la foulée de la journée d'étude qui avait été organisée à la fin de 2018, l'un portant sur des réductions du coût du travail, l'autre sur la réduction des additionnels régionaux à l'IPP. Ensuite, une série de variantes d'ordre technique ont été menées de façon comparable à celles qui sont régulièrement testées lors de la mise à jour du modèle national équivalent HERMES : baisses de cotisations sociales (personnelles et patronales, générales ou ciblées), baisses d'impôts (IPP ou TVA), hausse des allocations familiales et hausse des investissements publics. Les développements mis en œuvre pour ces dernières ont directement été mobilisés à l'IWEPS dans le cadre des évaluations du PM 4.0. Enfin, une dernière salve de variantes de test a été menée à la fin de l'année 2019 et finalisée en janvier 2020 : elles se rapportent à des chocs externes sur les prix pétroliers ou sur la demande mondiale et à de nouvelles variantes de réductions régionales du coût salarial. Le comportement du modèle lors de l'ensemble de ces tests a été jugé positivement par l'ensemble des partenaires du projet.

3.11.2. Évaluation des politiques régionales : le modèle PREVIEW

Le projet PREVIEW, acronyme de *Politiques Régionales : Évaluation de Variantes et de leur Impact sur l'Économie Wallonne*, vise à

construire un modèle de macro-simulation capable d'évaluer les effets macro-économiques et budgétaires de l'adoption de variantes dans la politique régionale belge. L'impact de chocs économiques exogènes, par exemple un choc de demande européenne, pourra également être évalué par l'outil. L'opérationnalisation progressive de l'outil PREVIEW permettra d'obtenir, à terme, un modèle de macro-simulation réaliste, capable à la fois de contribuer à de nombreuses analyses se rapportant à l'économie wallonne et de produire un large éventail de simulations des effets à attendre de modifications dans le *policy mix* wallon, notamment celles liées aux transferts de compétences. L'idée est ainsi de pouvoir mieux appréhender les conséquences pour la Wallonie de la régionalisation accrue de l'économie belge.

La première version simulable de l'outil est basée sur une structure géographique de type *bottom-up* pour les trois régions belges. Cette version du modèle exploite des données statistiques (calquées sur une seule année) provenant essentiellement de la comptabilité régionale et possède une ossature macro-économique bien établie, qui repose sur la formalisation de deux types de marchés interconnectés au niveau régional : (1) le marché des biens et services, dont l'offre dépend de la demande dans une structure calquée sur la matrice *input-output* interrégionale, et (2) le marché du travail, supposé être en déséquilibre dans les trois régions, l'offre excédant la demande et générant du chômage. Les déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail permettent de faire le lien entre population active occupée et emploi intérieur.

Le projet a récemment connu une étape de développement significative, initiée en 2018 et concrétisée en 2019, avec l'élaboration d'une extension dynamique au module « marché du travail » du modèle afin de pouvoir tenir compte de l'existence d'aides à l'embauche. Cette modélisation intègre des éléments issus d'une méthodologie de référence en la matière (Davies *et al.*, 1996) et exploite des données régionales de flux

calculées dans le cadre du projet DynaM, une collaboration entre l'ONSS et le HIVA-KULeuven. Une telle vision dynamique du marché du travail raisonne en termes de flux d'entrées et de sorties de travailleurs et non plus en termes de stocks d'emplois. Les aides à l'embauche ne concernent en effet que les nouveaux engagements alors que les aides à l'emploi, par exemple les réductions structurelles de cotisations patronales, se rapportent à l'ensemble des travailleurs.

Ce module dynamique a été greffé à l'architecture centrale du modèle PREVIEW afin de rendre l'outil d'évaluation davantage en phase avec les modalités de la politique d'emploi pour groupes cibles en Wallonie, notamment en faveur des travailleurs à faible niveau d'éducation. Les résultats théoriques et empiriques de cette recherche ont été présentés (1) dans un rapport d'évaluation du Plan Marshall 4.0 dédié aux effets des aides à l'embauche en Wallonie et (2) dans un article publié dans la revue *Reflets et perspectives de la vie économique*. Ces travaux ont aussi fait l'objet de diverses communications et notamment d'une présentation lors d'une conférence internationale centrée sur la thématique de l'analyse macro-économique.

C'est durant l'année 2019 qu'a aussi été étudiée la possibilité d'affiner l'architecture du modèle afin de le rendre capable d'évaluer l'impact macro-économique des investissements publics régionaux. Les premiers tests réalisés dans un cadre simplifié serviront de support aux développements méthodologiques plus rigoureux mis à l'agenda en 2020.

3.11.3. Analyses conjoncturelles

Depuis 1991, l'IWEPS effectue semestriellement des exercices de prévisions économiques à court terme de l'économie wallonne. Deux numéros de Tendances économiques ont été publiés en 2019 : le numéro 56 en février et le numéro 57 en octobre. Ces travaux ont été réalisés en collaboration avec le service conjoncture de l'IRES (UCLouvain).

En outre, l'IWEPS publie une note mensuelle de conjoncture, qui reprend une trentaine d'indicateurs sur la conjoncture belge et wallonne. Ces publications sont un outil de veille conjoncturelle qui permet de mettre en évidence tout changement dans les principales séries statistiques de l'économie wallonne.

3.11.4. Comptabilité régionale

Les travaux visant à étendre les statistiques économiques régionales établies dans un cadre comptable harmonisé ont été poursuivis en 2019. Ils s'inscrivent depuis 2016 dans les activités de l'Institut des Comptes nationaux. Durant l'année 2019, l'IWEPS a ainsi à nouveau contribué au suivi de l'ensemble de ces travaux et a pris part plus spécifiquement à l'estimation régionale des dépenses de consommation finale des ménages, des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages, ainsi que celle de l'épargne des ménages. En 2019, ces estimations ont été intégrées à la publication habituelle des comptes régionaux de l'ICN. Celle-ci s'est déroulée en une fois, contrairement à 2018, et concernait, entre autres, les dépenses de consommation finale pour la période 1995-2016 ainsi que les comptes des revenus des ménages, y compris l'épargne, pour la période 1999-2016. En 2019, ont de nouveau été publiés en mars les comptes régionaux relatifs aux importations et exportations belges de biens et services pour la période 1995-2016. Les travaux d'actualisation menés courant de l'année 2019 seront publiés en février, juin et automne 2020.

Au-delà de ces collaborations, la comptabilité nationale offre un cadre de référence à plusieurs projets de l'IWEPS, pour lesquels l'Institut a poursuivi ses propres estimations en 2019. Ainsi, une version simplifiée des composantes de l'optique dépenses du PIB selon une fréquence trimestrielle sert de base aux prévisions conjoncturelles publiées dans Tendances économiques (cf. 3.12.3). De même, pour les besoins du modèle HERMREG (cf. 3.12.1), des séries rétrospectives des agrégats de

la comptabilité régionale de l'ICN sont établies pour une douzaine de secteurs d'activité. Enfin, plusieurs indicateurs issus de la comptabilité régionale sont présentés sur le site internet de l'Institut (notamment sur le portail WalStat et sous forme de fiches dans les *Chiffres-clés de la Wallonie* 2019 ainsi que dans la rubrique Indicateurs statistiques).

3.11.5. Participation au groupe de travail wallon sur les répercussions du Brexit sans accord (« No-deal »)

En fin d'année 2018, un nouveau groupe de travail wallon a été mis sur pied par le Gouvernement wallon afin de réfléchir aux conséquences potentielles d'un scénario de *Brexit* sans accord (« no-deal »). L'IWEPS participe activement à ce groupe de travail, se chargeant d'apporter les éclairages nécessaires sur le plan macro-économique et macrosectoriel.

3.11.6. Évaluation des pôles de compétitivité

Dans le cadre du programme d'évaluation du Plan Marshall 4.0, l'IWEPS a été chargé d'évaluer la politique wallonne des pôles de compétitivité. L'analyse évaluative entendait répondre à la question suivante « Dans quelles mesures la politique des pôles de compétitivité contribue-t-elle à améliorer les performances des entreprises participantes ? ». Ont été prises en considération les performances économiques (emploi, valeur ajoutée, etc.) et les performances de recherche, développement et innovation (dépenses de R&D, emploi en R&D, etc.) des entreprises participant à au moins un projet de R&D dans le cadre des pôles de compétitivité.

L'évaluation a adopté un angle d'approche quantitatif, en recourant à une méthode économétrique dite de la *double différence*, sur la base de micro-données d'entreprises couvrant la période 2003-2017. Trois sources de données ont été mobilisées : les données administratives *Euroges-Pôles* de la Direction des Réseaux d'Entreprises (SPW

Économie, Emploi, Recherche), le *datawarehouse* « entreprises » de Statbel et l'inventaire permanent du potentiel scientifique du SPP Politique Scientifique. L'utilisation des micro-données de l'inventaire permanent, et leur couplage aux micro-données économiques de Statbel, constituaient une première pour l'évaluation d'une politique de recherche et d'innovation en Wallonie.

Le début de l'année 2019 a été consacré à la finalisation des analyses économétriques et à la rédaction du rapport final d'évaluation. Ce dernier a été présenté au Comité transversal d'encadrement de l'évaluation du Plan Marshall 4.0 et remis au Gouvernement wallon en avril 2019.

En seconde partie d'année, le rapport a fait l'objet d'une diffusion auprès de divers publics. Des présentations ont ainsi été réalisées dans le cadre du cycle de conférence sur l'évaluation des politiques publiques IWEPS/ULB Charleroi, à la CFS-STAT (groupe de concertation statistique de Belspo), au Bureau d'Agoria-Wallonie, au CESE Wallonie – Pôle Politique scientifique, aux Matinales de l'Évaluation et de la Prospective de l'Institut Destrée.

L'IWEPS a également entamé la valorisation scientifique de ce projet. Un article de synthèse est paru dans la revue *Reflets et perspectives de la vie économique*.

Sur la base de l'évaluation finalisée en 2019, l'IWEPS a aussi mis à jour les indicateurs de résultats du portail SI-POLES (système d'information relatif à la politique wallonne des pôles de compétitivité qui rassemble, à destination des parties prenantes de la politique, des indicateurs identifiés comme utiles au pilotage stratégique de la politique).

3.11.7. Évaluation ex ante des effets macro-économiques des politiques de rénovation énergétique des bâtiments publics

Dans le cadre du programme d'évaluation du Plan Marshall 4.0, l'IWEPS était chargé

d'évaluer les politiques wallonnes de rénovation énergétique des bâtiments. Un projet d'évaluation a été présenté au Comité transversal d'encadrement de l'évaluation du Plan Marshall 4.0 en décembre 2017. La question évaluative à laquelle l'analyse entend répondre est la suivante « Quel est l'impact des mesures d'efficacité énergétique du bâti sur le développement économique ? »

Le programme d'évaluation du PM4.0 stipulant que : « pour chaque analyse évaluative sera privilégiée, dans la mesure du possible, une évaluation reposant sur une méthodologie de simulation/modélisation de chocs sur l'économie wallonne », il a été décidé dans cette recherche de se focaliser sur les dépenses wallonnes d'investissement public visant l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments. Celles-ci se prêtent en effet assez naturellement à une analyse par le biais d'un modèle macro-économique tel que HERMREG, dont le développement constitue un axe majeur de la recherche en économie au sein de l'IWEPS.

Le développement économique s'entend donc sous un sens général, c'est-à-dire en termes de valeur ajoutée et d'emploi au niveau régional (effets macro-économiques) avec une estimation des retombées en termes de revenu et de consommation des ménages, ainsi que sur les finances publiques.

Fin 2018-début 2019, les développements du modèle HERMREG se sont poursuivis, la variante d'investissement public régional a été mise au point et les premiers résultats ont été analysés (en collaboration avec le Bureau fédéral du Plan).

Le rapport final d'évaluation a été remis au Gouvernement wallon en avril 2019. Les principaux résultats de cette évaluation ont également fait l'objet d'une publication sous forme de synthèse dans la revue *Reflets et perspectives de la vie économique*.

3.11.8. Évaluation de l'effet des mesures de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre sur les compétences entrepreneuriales des élèves

Cette évaluation fait partie du programme d'évaluations thématiques proposé par l'IWEPS au Gouvernement wallon dans le cadre de l'évaluation du Plan Marshall 4.0.

Les mesures à évaluer sont inscrites dans la section I.6 du Plan Marshall 4.0 : Sensibiliser à l'esprit d'entreprendre. Étant donné que les nouvelles mesures du programme « Générations entreprenantes 2016-2020 », – entrepreneuriat féminin et statut de l'étudiant entrepreneur – n'en étaient qu'aux prémices de leur mise en œuvre au moment de la préparation de cette évaluation, en accord avec le représentant du cabinet du ministre de l'Économie et le représentant de l'AEI, l'IWEPS a proposé de faire porter l'évaluation sur des mesures en vigueur depuis 2007 et poursuivies dans le Plan actuel, principalement les mesures centrées sur le développement des compétences entrepreneuriales dans le système éducatif. À cet effet, une enquête a été menée auprès d'élèves des écoles secondaires (troisième et quatrième degrés) qui ont mis en place des actions de sensibilisation. L'objectif de cette enquête est d'obtenir des données permettant de mesurer l'effet net des actions de sensibilisation sur les compétences des élèves. L'enquête s'est déroulée au printemps 2018 et l'analyse des résultats a eu lieu en automne de la même année. Le rapport de recherche clôturant le projet a été publié en janvier 2019.

3.11.9. Évaluation de l'effet des terrains mis à disposition du développement économique

Dans le cadre du programme d'évaluation du Plan Marshall 4.0, l'IWEPS a été chargé d'évaluer la politique wallonne de mise à disposition de terrains pour le développement économique. Le champ évaluatif concerne l'ensemble des parcs d'activités

économiques (PAE) et zones portuaires (ZP). L'analyse évaluative questionnait, d'une part, la conception et la mise en œuvre de la politique (« la politique constitue-t-elle une réponse adéquate aux besoins fonciers et immobiliers des entreprises ? » et préalablement « sur quels connaissances et diagnostics s'appuie la politique pour cerner les besoins fonciers et immobiliers des entreprises ? ») et, d'autre part, ses effets (« la politique permet-elle de maintenir et d'attirer des entreprises sur les terrains mis à disposition ? » et « quel est le profil économique de ces entreprises ? »).

La stratégie empirique développée pour cette évaluation s'est appuyée sur cinq démarches différentes et complémentaires.

La première démarche est une analyse budgétaire des moyens consacrés à la mise à disposition des terrains pour l'activité économique de 2005 à 2017 en Wallonie.

La deuxième démarche est une étude du profil économique des entreprises présentes dans les PAE et dans les zones des ports autonomes. La liste des entreprises implantées en PAE et zones portuaires en juin 2017 (9 211 entreprises) a été croisée avec les registres du *datawarehouse* « entreprises » de Statbel (Office belge de statistiques). Sur cette base, des statistiques descriptives et des indicateurs de performances économiques des entreprises implantées dans les PAE et zones portuaires ont été établis et analysés en 2019.

La troisième démarche, menée en 2018 et jusqu'à début 2019, s'appuie sur une technique qualitative de recueil d'informations, à savoir des entretiens semi-directifs auprès d'opérateurs de terrains. Au total, treize opérateurs (huit IDE, quatre ports autonomes et un opérateur privé) ont été interrogés sur plusieurs volets : les forces et faiblesses en termes de compétitivité territoriale qu'ils identifient pour leur sous-région, leurs perceptions des besoins fonciers et immobiliers des entreprises, leur point de vue sur le nouveau cadre légal (décret du 2 février 2017) et les inventaires (existants ou à créer) pour piloter efficacement la politique, ainsi

que leurs avis par rapport aux politiques menées dans les régions ou pays voisins.

La quatrième démarche vise à mieux cerner les besoins fonciers et immobiliers des entreprises, notamment au travers des facteurs influençant leur choix de localisation. Une enquête en ligne, propre à cet exercice d'évaluation, a été développée. En 2019, outre des analyses de type univarié sur les caractéristiques des entreprises répondantes et de leur site, une attention particulière a été accordée au processus de décision de localisation et aux facteurs influençant celui-ci. Une analyse factorielle exploratoire a également été réalisée afin de mettre en évidence les facteurs les plus prégnants dans les décisions de localisation des entreprises.

La cinquième démarche consiste en une analyse de type *benchmarking* de la politique d'accueil de l'activité économique mise en place en Wallonie, par rapport à celles de la Flandre, de la France, des Pays-Bas, de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Un focus sur la question de la gestion parcimonieuse du sol a été rédigé.

Le début de l'année 2019 a été consacré à la finalisation des analyses pour ces cinq démarches et à la rédaction du rapport final d'évaluation. Ce dernier a été présenté au Comité transversal d'encadrement de l'évaluation du Plan Marshall 4.0 et remis au Gouvernement wallon en avril 2019.

Dans la suite de l'année 2019, l'IWEPS a entamé la valorisation scientifique de cet exercice. Un article de synthèse a été préparé et est paru dans la revue *Reflets et perspectives de la vie économique*.

3.11.10. Assistance méthodologique au Fonds social européen Wallonie Bruxelles et au FEDER

L'IWEPS a poursuivi en 2019 sa collaboration structurelle avec l'Agence Fonds social européen et le département de coordination des fonds structurels. Cette assistance méthodologique et technique porte

essentiellement sur l'analyse de la cohérence des politiques régionales et européennes, le suivi et les indicateurs relatifs aux interventions du Fonds social européen et du FEDER et l'accompagnement de l'évaluation de ces programmes.

L'appui technique porte sur le calcul des indicateurs de réalisation et de résultat, l'élaboration des rapports annuels (participation des groupes cibles, contexte économique et institutionnel, cohérence avec les stratégies européennes), le suivi des évaluations de programme (lancement de l'évaluation de l'insertion des demandeurs d'emploi en Wallonie et à Bruxelles, accompagnement des évaluations des axes du programme FEDER en Wallonie), la préparation des comités de suivi des programmes et des rencontres bilatérales entre Commission européenne et autorités régionales et des comités de suivi des fonds structurels.

3.11.11. Silver économie : analyse prospective

Dans une résolution visant la mise en place d'une filière de Silver économie en Wallonie votée à l'unanimité le 19 avril 2017 par le Parlement wallon, l'IWEPS s'est vu confier une étude dont les objectifs sont d'appréhender le potentiel de croissance de cette filière, d'en recenser les acteurs, de mettre en évidence les freins et les leviers de développement et, enfin, d'évaluer le nombre d'emplois qui pourraient être créés.

Cette demande a amené l'IWEPS à proposer l'élaboration d'un programme de travail prospectif. Celui-ci est scindé en plusieurs étapes et associe des partenaires issus de l'administration, de la recherche et de la société civile afin de tirer profit de leur expertise spécifique dans la thématique concernée. De plus, l'IWEPS se propose de tirer parti de ses précédentes activités prospectives en matière de bien vieillir en Wallonie afin d'encadrer le programme de travail dans une vision systémique du vieillissement démographique et, ce faisant, d'assurer une plus grande pertinence des résultats qui seront obtenus.

Le programme de recherche comprend trois phases :

- la première phase est constituée de la délimitation de l'objet d'étude, réalisée sur la base d'une revue de la littérature et de la rencontre de quelques acteurs-clés ;
- la deuxième phase consiste en une analyse prospective et participative de l'offre et de la demande de biens et services relatifs à la population âgée en Wallonie, cette analyse articulant approches qualitative et quantitative ;

- la troisième phase est la confrontation des évolutions possibles de cette offre et de cette demande afin d'identifier de manière prospective les modèles possibles de Silver économie et les outils pour la développer.

En 2019, le dernier rapport intermédiaire a été produit et présenté au comité d'accompagnement de l'étude. Les trois derniers rapports intermédiaires ont ensuite été concaténés et font l'objet d'un Rapport de recherche de l'IWEPS, mettant ainsi fin au projet.

FINANCES ET BUDGET

3.12.

Comme chaque année, l'IWEPS a rédigé le Rapport économique figurant dans l'Exposé général du budget initial de la Région wallonne. Celui-ci présentait les perspectives macro-économiques de la Wallonie pour la période 2019-2020, ainsi qu'une analyse structurelle et conjoncturelle du marché du travail. Les perspectives macro-économiques et l'analyse conjoncturelle

du marché du travail sont extraites de Tendances économiques n°57.

Afin de faire face aux principales demandes en matière budgétaire, les décisions gouvernementales relatives au budget ont fait l'objet d'une veille et ont été analysées. L'autre objectif de cette veille est d'assurer le développement de cette compétence au sein de l'IWEPS.

FONCTION PUBLIQUE

3.13.

3.13.1. Tableau de bord de la fonction publique

Par décision du Gouvernement wallon du 12 décembre 2008, l'IWEPS s'est vu confier une mission de production d'informations sur l'emploi dans la fonction publique wallonne. En 2012, dans la perspective de disposer d'une vue intégrée de la fonction publique de la Région wallonne et de la Communauté française, le ministre de la Fonction publique a chargé l'IWEPS d'étendre la collecte annuelle de données à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'IWEPS a organisé en 2016 une collecte de données portant sur les années 2013 à 2015. En vertu de l'accord de coopération sur le renforcement des synergies en matière de statistiques entre la Communauté française et la Région wallonne, le périmètre de l'étude comprend l'ensemble des organismes faisant partie du secteur XVI (Wallonie) et du secteur XVII (Communauté française). Ces données ont permis de mettre à jour, dans l'édition publiée en 2018 (années 2013 à 2015), les analyses et indicateurs des éditions précédentes (années 2009 à 2012).

Une nouvelle collecte portant sur l'année 2018 a débuté en octobre de cette même

année. La collecte s'est poursuivie en 2019 et la publication des résultats est prévue pour début 2020.

3.13.2. Analyse longitudinale de l'emploi public au SPW

Parallèlement au tableau de bord de l'emploi public, qui couvre l'ensemble des institutions wallonnes, la Secrétaire générale du SPW a souhaité disposer de statistiques spécifiques à son institution dans une perspective longitudinale. L'IWEPS a donc réalisé une note en ce sens et l'a transmise à la Secrétaire générale du SPW en mai 2019.

3.13.3. Prospective de la fonction publique

L'année 2019 a vu l'IWEPS poursuivre le travail prospectif sur les futurs possibles de la fonction publique régionale wallonne (Service public de Wallonie et Organismes d'intérêt public) à l'horizon 2030-2040.

La fonction publique sera confrontée, à plus ou moins brève échéance, à de multiples pressions. Tout d'abord, sur le plan démographique, il s'agira d'anticiper les effets du vieillissement de la pyramide des âges du personnel employé dans l'administration. Les départs devront être compensés par l'engagement d'hommes et de femmes plus jeunes, dans un contexte de vieillissement de la population dans son ensemble. Ensuite, les nouveaux transferts de compétences issus de la sixième réforme de l'État créent une nécessité de recomposer l'organisation de l'administration régionale pour lui permettre de mener au mieux ses nouvelles missions. En outre, la modification de la loi de financement des Communautés et des Régions a un impact significatif sur l'enveloppe budgétaire à la disposition de la Région et, par là même, sur la gestion des

ressources humaines au sein de la fonction publique wallonne.

Sous une autre perspective, ces contraintes peuvent être considérées comme des opportunités d'innovation et, plus largement, comme une occasion pour la fonction publique de réfléchir à son identité, à ses modes d'organisation et à la manière dont elle accomplit ses missions : comment le métier de fonctionnaire va-t-il se recomposer, à l'heure où la proportion de contractuels par rapport aux statutaires n'a jamais été aussi élevée ? De quel mode de gestion peut-elle s'inspirer, alors qu'on note un relatif essoufflement des principes de la Nouvelle Gestion publique ? Quelle sera la place des instruments de gouvernance digitale ? Comment la fonction publique réagira-t-elle à la concurrence de nouveaux offreurs de services au public ? Quels changements observe-t-on dans les attentes des usagers à l'égard de l'administration ?

Le projet d'initiative mené par l'IWEPS vise ainsi d'abord à identifier les tendances lourdes et les incertitudes qui pèseront sur la fonction publique régionale, envisagée comme un environnement en transformation. Sur la base des variables et composants de cette analyse prospective, l'objectif à moyen terme est d'élaborer, avec les parties prenantes, des scénarios contrastés d'évolution qui permettent aux acteurs de l'administration de se questionner sur leur avenir et d'adopter une attitude proactive face à ces changements.

Durant l'année 2019, un travail de valorisation de cette recherche auprès des parties prenantes fut réalisé par l'intermédiaire de participations à plusieurs séminaires ainsi que la préparation d'une publication pour la revue *Reflets et perspectives de la vie économique* qui sortira début 2020.

ENQUÊTE BAROMÈTRE SOCIAL DE LA WALLONIE

3.14.

Le Baromètre social de la Wallonie (BSW) est une enquête récurrente réalisée par l'IWEPS auprès de la population wallonne de 18 ans et plus sur la participation à la vie sociale, culturelle, le degré de confiance dans les institutions ou encore le sentiment d'appartenance à la région. Cette enquête est réalisée tous les trois à quatre ans auprès d'un échantillon représentatif de la population wallonne d'environ 1 200 citoyens. Cette enquête dont les dernières données ont été collectées en 2018 a fait l'objet de plusieurs travaux de valorisation durant l'année 2019.

- Présentation de résultats préliminaires le 5 février 2019 lors d'une conférence de

presse avec diffusion de ces résultats sur le site de l'IWEPS ;

- Présentation des résultats de l'enquête lors du Comité régional wallon de la CSC du 25 avril 2019 ;
- Présentation de résultats sur la satisfaction vis-à-vis de la démocratie lors du FuturamaX-Démocratie organisé par l'IWEPS le 27 juin 2019 ;
- Présentation de résultats lors de la conférence annuelle de l'International Society of Political Psychology (ISPP), le 14 juillet 2019 à Lisbonne.

PROSPECTIVE DE LA PROSPECTIVE : RÉFLEXION SUR LES FUTURS DE LA PROSPECTIVE À L'IWEPS

3.15.

Au cours de l'année 2019, l'IWEPS a mené une réflexion interne, de nature exploratoire et stratégique, sur les perspectives de déploiement et les orientations futures des activités de prospective au sein de l'Institut. S'inscrivant pleinement dans le développement et de la consolidation du rôle de l'IWEPS dans la promotion d'une culture de l'anticipation en Wallonie, le projet répondait à un double objectif :

- dresser un état des lieux des forces et des faiblesses des activités de prospective menées à l'IWEPS, de manière à élaborer des hypothèses quant à leurs évolutions possibles (dimension exploratoire) ;
- sur la base de ce diagnostic et de ces hypothèses, construire, avec les chercheurs de la cellule prospective, une vision partagée d'un futur souhaitable de leurs activités (dimension stratégique).

L'objectif d'aide à la décision se doublait donc d'une visée plus participative et appropriative, intégrant la manière dont les

chercheurs concernés conçoivent l'avenir de la prospective au sein de l'IWEPS.

Sur la base d'une enquête menée auprès d'acteurs internes et externes (scientifiques et académiques ayant collaboré avec l'IWEPS, membres de l'administration, praticiens de la prospective), les activités de prospective à l'IWEPS ont ainsi été interrogées dans toutes leurs dimensions, avec une attention particulière sur les points suivants : les besoins en prospective, les modalités de travail, le développement d'outils et de méthodologies, les thématiques de recherche (émergentes ou dans le prolongement de recherches réalisées), les orientations théoriques et épistémologiques et le potentiel de diffusion et de valorisation des résultats (acteurs locaux et régionaux, réseaux scientifiques).

Sur le plan interne, l'IWEPS a constitué un projet de mutualisation des méthodes qualitatives et de valorisation des travaux recourant à ces méthodes. Soutenue par les trois directions scientifiques de l'Institut, cette initiative a pour objectif de développer et de valoriser le savoir-faire à l'IWEPS portant sur les approches qualitatives, notamment

en visant le renforcement de la légitimité scientifique des recherches et/ou évaluations intégrant ces méthodes. Le projet portera une attention particulière à l'articulation des méthodes qualitatives et quantitatives (notamment lors de la conception et de la réalisation des projets de recherche).

CHAPITRE 4

SYNERGIES ET PARTENARIATS

Suite au décret du 26 novembre 2009, portant assentiment de l'accord de coopération conclu le 8 octobre 2009 entre la Région wallonne (dénommée usuellement « Wallonie ») et la Communauté française (dénommée usuellement « Fédération Wallonie-Bruxelles ») dans le cadre du renforcement des synergies dans les matières statistiques, l'IWEPS est chargé, en collaboration étroite avec les services du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (MFWB) et l'ETNIC, de produire des analyses, des études et des collectes de données dans les domaines relevant des compétences de la Fédération.

L'objectif est de contribuer au pilotage des politiques en articulant les systèmes d'information, en harmonisant les concepts, les indicateurs et en organisant des récoltes de données de manière transversale aux découpages des compétences et des territoires. La coopération vise ainsi à réaliser des économies d'échelle et à ouvrir de nouveaux chantiers.

Dans le cadre de ce décret, l'IWEPS mobilise l'équivalent de deux temps pleins pour travailler dans les domaines relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Plusieurs chercheurs de l'IWEPS contribuent à ce dispositif, soit de manière ponctuelle, soit de manière récurrente.

Depuis 2015, le programme des synergies statistiques a été organisé autour des thématiques liées aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce nouveau programme de travail a été validé par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles début 2016. Il comporte à la fois des projets pour lesquels l'IWEPS a engagé des ressources et des projets sur lesquels l'IWEPS est sollicité comme expert.

En 2019, les activités réalisées en lien avec les synergies concernaient les thématiques suivantes :

4.1.1. Enseignement

L'IWEPS intervient en tant que soutien méthodologique pour aider à la construction des systèmes d'informations utilisés au niveau des Bassins Enseignement qualifiant, Formation, Emploi mis en place par les autorités régionales et communautaires au début 2015 (voir 3.3.1.).

En 2019, l'IWEPS a par ailleurs poursuivi la préparation des éléments constitutifs du futur cadastre des parcours éducatifs et post-éducatifs (voir 3.3.2.).

Par ailleurs, des indicateurs sur l'enseignement et la petite enfance sont régulièrement mis à jour sur le portail WalStat, ainsi que sous forme de fiches dans les *Chiffres-clés de la Wallonie* et la rubrique Indicateurs statistiques du site internet (voir 3.3.4.).

4.1.2. Les chiffres-clés de la Fédération Wallonie-Bruxelles

L'IWEPS participe de manière récurrente à la publication « La Fédération Wallonie-Bruxelles en chiffres » par la réalisation d'indicateurs socio-économiques. Le projet, initialement constitué d'une publication annuelle, a évolué vers une publication en ligne sous forme d'une plateforme interactive (<https://statistiques.cfwb.be/>), accompagnée d'une publication synthétique sous format papier.

4.1.3. Statistiques sur l'éducation et la formation des adultes

L'IWEPS est notamment impliqué dans les travaux du Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes. Tant dans ce cadre que dans la mise en place

de systèmes d'informations nécessaires au fonctionnement des Bassins Enseignement qualifiant, Formation, Emploi, l'IWEPS analyse les données de l'enseignement de promotion sociale (voir 3.3.3.).

4.1.4. Création d'indicateurs statistiques sur le genre

En 2019, l'IWEPS et la Direction de l'égalité des chances de la FWB ont développé une série d'indicateurs permettant de prendre la mesure des écarts liés au genre dans les matières communautaires. Ces travaux ont fait l'objet d'une publication commune de fiches statistiques.

4.1.5. Cohésion sociale

L'IWEPS contribue au volet statistique du rapport sur la cohésion sociale en Wallonie qui couvre notamment les compétences gérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (voir 3.7.9.).

4.1.6. Pauvreté infantile

L'IWEPS contribue à la construction d'un indicateur synthétique de pauvreté infantile,

suite à une demande de l'ONE. En 2017, un état des lieux des données disponibles a été réalisé et une réflexion sur les objectifs théoriques de ce futur indicateur est en discussion. En 2019, suite à des discussions avec OEJAJ, l'IWEPS a publié un indicateur synthétique de privation des enfants (au niveau wallon).

4.1.7. Fonction publique

L'IWEPS réalise par ailleurs un tableau de bord commun de l'emploi dans la fonction publique pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles (voir point 3.14.1.).

4.1.8. Culture

À la demande de la RTBF qui souhaitait enrichir l'enquête TIC réalisée par Statbel, l'IWEPS a proposé un SLA dans le cadre de l'Institut Interfédéral de Statistique (ISS) pour enrichir cette enquête. Ce SLA qui est conduit par l'IWEPS a démarré fin 2019 et va se poursuivre au cours de 2020.

OBSERVATOIRE WALLON DE L'EMPLOI (OWE)

4.2.

L'Observatoire wallon de l'emploi a été créé par arrêté du Gouvernement wallon en 1998 et réunit, autour du cabinet du ministre de l'Emploi et de la Formation, différentes institutions partageant une mission d'analyse du marché du travail : le SPW Économie, Emploi et Recherche, le FOREM et l'IWEPS. Il fonctionne comme une plateforme de collaboration partenariale et d'échange d'informations. Il permet ainsi de fédérer certains efforts d'analyse et certaines ressources pour éclairer les décisions politiques en matière d'emploi, complémentaires aux analyses du marché de l'emploi réalisées

par le FOREM, aux évaluations, aux études et statistiques produites par l'IWEPS et aux responsabilités confiées au SPW Économie, Emploi et Recherche.

En 2019, l'OWE s'est notamment réuni autour du thème des aides à l'embauche. Le FOREM et l'IWEPS y ont présenté les résultats de deux recherches menées sur cette question : d'une part le rapport d'évaluation *in itinere* du dispositif *Impulsion* réalisé par le FOREM et, d'autre part, le rapport de recherche de l'IWEPS sur les effets des aides à l'embauche en Wallonie.

STATISTIQUES TRANSFRONTALIÈRES 4.3.

L'WEPS représente la Wallonie dans six groupes de travail produisant des statistiques transfrontalières.

4.3.1. Groupe de travail des Offices statistiques de la Grande Région

Dans le Groupe de travail des Offices statistiques de la Grande Région. Celui-ci a continué le développement du portail statistique de la Grande Région qui est opérationnel depuis juillet 2016, à l'adresse <http://www.grande-region.lu/portal/>.

4.3.2. Observatoire interrégional du marché de l'emploi de la Grande Région (OIE)

L'WEPS participe au Comité de pilotage et aux travaux du réseau des Instituts spécialisés. En 2019 et 2020, la présidence est assurée par la Sarre. En 2019, l'OIE a publié son Onzième rapport sur la situation du marché de l'emploi dans la Grande Région. Dans ce onzième rapport soumis au 16^e Sommet de la Grande Région, l'OIE décrit et analyse la situation et l'évolution du marché de l'emploi dans la Grande Région à partir des principaux indicateurs structurels. Il se compose de cinq cahiers :

- Situation du marché de l'emploi (58 pages) ;
- Mobilité des frontaliers (81 pages) ;
- Évolution démographique (37 pages) ;
- Situation des jeunes (72 pages) ;
- Formes atypiques de travail et d'emploi (48 pages).

Chaque cahier est introduit par les principaux indicateurs sur le marché de l'emploi.

Le Onzième rapport inclut également le rapport consacré au thème spécifique de la situation des seniors sur le marché du travail (74 pages). Ils sont disponibles sur <https://www.iba-oie.eu/Rapports-sur-la-situation-du-m.24.0.html?&L=1>.

Le 3 décembre 2019, l'OIE a organisé un atelier-débat consacré au thème : « Les marchés de l'emploi transfrontalier au cœur de l'Europe - Observer pour agir ». Il a eu lieu à la Maison Robert Schuman, à Scy-Chazelles, en France, près de Metz. Presque 60 participants ont pu assister aux interventions et à la suite des exposés, discuter des perspectives de l'observation du marché de l'emploi au sein des régions frontalières européennes et des opportunités d'une coopération plus étroite.

4.3.3. Projet Interreg Compétences sans frontières – Grenzeloos Competent

L'WEPS est partenaire du projet européen Interreg Compétences sans frontières – Grenzeloos Competent. Celui-ci vise à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emplois dans la région transfrontalière. Les 21 partenaires flamands, français et wallons du projet concentrent leurs actions sur les secteurs de l'agro-alimentaire, du textile et des nouveaux matériaux et de l'écoconstruction. Ils développent ainsi des programmes de formations transfrontaliers, améliorent l'information sur les opportunités d'emploi de part et d'autre de la frontière et accompagnent les entreprises dans leurs démarches d'embauche. Un observatoire socio-économique facilitera l'identification et l'analyse des évolutions de l'emploi transfrontalier.

En 2019, l'WEPS, l'INSEE et le POM ont finalisé la collecte des statistiques socio-économiques relatives aux trois secteurs (Nace : 10 et 11 = agro-alimentation ; 13 = textile et 43 + 4120 = écoconstruction) pour les années 31 décembre 2010 / 1^{er} janvier 2011 et 31 décembre 2015 / 1^{er} janvier 2016.

Pour la Wallonie, le territoire retenu par les acteurs de terrain est la Wallonie Picarde. Cependant, il n'est pas toujours facile de

récolter des statistiques relatives à cette unité territoriale. C'est pourquoi le territoire du Hainaut a également été retenu.

4.3.4. Projet Interreg GeDiDoT (Gestion et diffusion de données transfrontalières)

Dans le projet européen Interreg GeDiDoT (Gestion et diffusion de données transfrontalières), en collaboration avec les observatoires de la santé issus des provinces du Hainaut et de Namur, des Hauts-de-France et des départements Ardennes et Marne. L'IWEPS collabore au développement de statistiques transfrontalières et à la mise en ligne de celles-ci sur l'infocentre de santé, un portail statistique *open data* (<https://infocentre-sante.eu/>). L'objectif est de suivre la situation socio-sanitaire de la population frontalière franco-belge. L'analyse de la comparabilité des indicateurs franco-belges est réalisée au travers de la définition des indicateurs, du type de source des données et des méthodes de calcul. Les thématiques développées pour illustrer la situation socio-sanitaire sont l'offre de soins et de services de santé, les causes de décès et l'état de santé. La démographie et les inégalités sociales sont présentées pour mettre en lumière les différences territoriales. L'infocentre de santé a été mis en ligne en 2019 avec ces quatre premiers chapitres. Doivent venir s'y ajouter en 2020 les statistiques de consommation de soins et d'environnement-santé.

4.3.5. Projet Interreg TRANSSTAT (Échanges structurels de données au-delà des frontières)

Dans le projet européen Interreg TRANSSTAT (Échanges structurels de données au-delà des frontières), en collaboration avec la province de Flandre Occidentale et de deux institutions de la région des Hauts-de-France. L'IWEPS a suivi la mise en route de ce projet en 2019 et débutera sa collaboration effective en juillet 2020 dans la mise en place d'un service d'échange transfrontalier de données et de métadonnées (démographie, socio-économique, environnement, territoire et mobilité).

4.3.6. Projet Interreg PSICOCAP (Pratiques et Statistiques intégrées et comparées sur le handicap et handicap psychique)

Un nouveau projet a été déposé aux instances européennes Interreg. Ce projet a été accepté en novembre 2019 et débutera formellement en janvier 2020. Ce projet réunit autour de l'IWEPS divers acteurs Wallons et Français afin de développer en transfrontalier un observatoire des données, un observatoire des pratiques et des formations sur la thématique du handicap et du handicap psychique.

CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE EN ANALYSE PROSPECTIVE

4.4.

Dans le cadre de sa mission de développement de la prospective en Wallonie, l'IWEPS a été à l'initiative, en 2014, de l'organisation de la première édition du certificat interuniversitaire en analyse prospective. Ce programme de 75 heures est organisé par l'UCLouvain, l'ULiège, l'IWEPS et le CNAM (Conservatoire national des Arts et Métiers - France). La quatrième édition a été tenue

dès février 2019. Cette année a également vu la mise au point de la sixième édition de la formation, pour 2020.

Ce certificat s'adresse à toute personne titulaire d'un diplôme universitaire ou de l'enseignement supérieur de type long se destinant à occuper des fonctions dans le cadre de la préparation, de la commande,

de l'organisation, du suivi et de la réalisation d'une démarche prospective, tant dans le cadre d'une politique publique, que dans celui d'un secteur économique, d'un programme social et du non marchand. Il convient à des acteurs investis dans les domaines de la coopération, l'emploi, la formation, l'éducation, la recherche, l'économie, la gestion, l'environnement, la santé, le transport, l'énergie, la culture, l'aménagement de l'espace, etc. En l'absence du titre requis, une admission par Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) est envisagée.

La sélection des candidats se fait sur la base d'un dossier d'admission qui est examiné, dans l'ordre d'arrivée, par les responsables du programme. Afin de garantir la qualité de la formation, le nombre d'inscrits est limité.

Il présente plusieurs atouts : un partenariat interuniversitaire, une collaboration entre le monde universitaire, les pouvoirs publics, le secteur privé et le monde associatif, une participation d'experts nationaux et internationaux, des méthodes pédagogiques participatives et un séminaire intégratif mettant la prospective en action. S'articulant autour de trois modules de cours et se concluant par un séminaire d'intégration des acquis, il conjugue apports théoriques et études de cas. L'équipe enseignante est composée d'académiques spécialistes de la prospective et d'experts de terrain chevronnés ; ce qui permet de renforcer le lien entre la théorie et la pratique.

Le premier module du certificat, « Définitions et concepts de la prospective », vise les fondements conceptuels et épistémologiques de la démarche prospective, notamment en lien avec les théories de la décision et du changement.

Le deuxième module vise, à partir d'exposés théoriques, de présentations d'exemples et d'exercices collectifs, l'initiation des participants aux approches et aux méthodes de la prospective stratégique.

À partir d'analyse détaillée d'exercices de prospective réalisés en Belgique et à l'étranger, en interaction avec des experts qui y auront été associés, le module 3 vise à développer une approche critique de la prospective stratégique.

Enfin, un séminaire final intègre les connaissances théoriques développées dans les trois premiers modules de cours et la construction d'un projet pour le travail de fin de formation. L'obtention du certificat est subordonnée, notamment, à la réussite de l'épreuve d'évaluation basée sur la qualité de ce travail.

L'édition 2019 du Certificat a rassemblé 27 participants, provenant d'institutions aussi diverses que des administrations communales, provinciales, communautaires, régionales et fédérales, des enseignants, des gérants d'entreprises, des assistants sociaux, des éducateurs, voire des chercheurs d'emploi. Depuis sa mise en œuvre, le Certificat a permis la formation de 89 personnes.

COOPÉRATION CRA-W/IWEPS POUR LA RÉALISATION D'UNE RECHERCHE PROSPECTIVE SUR LE SECTEUR BOVIN WALLON

4.5.

Les productions bovines, lait et viande, constituent de longue date, en valeur, les deux plus importantes productions agricoles wallonnes : ensemble, elles représentent plus de la moitié de la valeur de la production agricole et horticole wallonne. Mais si

ces deux filières de l'agriculture régionale ont connu un développement remarquable grâce à la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune, elles sont confrontées aujourd'hui à de nombreux défis, tant sociétaux que techniques et économiques,

qui orienteront, voire hypothéqueront, leur avenir : la libéralisation des marchés et la volatilité croissante subséquente des prix reçus par les éleveurs, la diminution de la consommation de viande bovine, l'apparition de considérations éthiques, les conditions environnementales, la numérisation, la mise au point d'innovations techniques...

C'est dans ce contexte que le CRA-W (Centre wallon de Recherches agronomiques) a entamé, en mai 2018, un projet de recherche prospective sur l'élevage bovin (projet PROBOV). Ce projet vise à envisager les futurs possibles de l'élevage bovin wallon grâce à l'établissement de scénarios contrastés à l'horizon 2050. Ces scénarios seront fondés sur une étude bibliographique et sur de nombreuses données socio-économiques relatives aux filières lait et viande bovine sur une période suffisante pour pouvoir mettre en évidence le jeu des acteurs des filières. Ensuite, les représentants des divers maillons des filières seront impliqués afin de co-définir des scénarios cohérents balayant un maximum de futurs possibles. Les conséquences sur différents niveaux

de la filière seront estimées. Les scénarios retenus éclaireront les décideurs politiques et les acteurs socio-économiques de la filière afin de définir les stratégies jugées les plus appropriées. En particulier, les éleveurs pourront faire les choix d'investissement judicieux afin de garantir la pérennité de leurs exploitations.

Ces scénarios contrastés permettront d'éclairer les décideurs politiques, mais aussi les acteurs du secteur, d'établir des stratégies d'avenir afin de garantir la pérennité de leur secteur.

Dans le cadre de ce projet, une convention de partenariat a été établie entre le CRA-W et l'IWEPS.

La coopération s'étendra du 1^{er} mai au 2018 au 30 avril 2021, voire au-delà dans le cadre spécifique de la valorisation scientifique des résultats (publications, participation/organisation de conférences...) et de l'appropriation des résultats par les acteurs économiques et politiques (diffusion des résultats auprès des bénéficiaires, organisation de séminaires, suivi...).

DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE D'ÉVALUATION DE POLITIQUES PUBLIQUES

4.6.

4.6.1. Formation en évaluation des politiques publiques

Depuis 2015, l'EAP prévoit une formation de deux jours d'introduction à l'évaluation des politiques publiques dans son plan de formation et elle a demandé à l'IWEPS de l'organiser. Cette formation s'adresse à des mandataires et à des personnes engagées dans des fonctions d'encadrement et de conseil. Elle vise à donner les bases nécessaires à la compréhension de ce qu'est un processus d'évaluation intégré dans une démarche publique, avec un ancrage particulier dans le contexte wallon.

La formation se déroule sur deux jours, chaque jour comportant quatre séances d'une heure et demie. Chaque séance alterne apports théoriques et applications pratiques, et cela dans un esprit de pédagogie participative. En 2019, l'IWEPS a dispensé trois sessions.

Les évaluations par les participants des précédentes sessions ont fait apparaître une demande pour des modules d'approfondissement. À la demande de l'EAP et en collaboration avec le service d'évaluation des politiques publiques de la FWB (SEPP), l'IWEPS a réfléchi à un trajet de formation permettant aux agents intéressés par la thématique de l'évaluation de s'inscrire à un ou

plusieurs modules complémentaires à l'issue de la formation de base. Chaque module complémentaire exploite un cas d'évaluation proposé par un participant à la formation initiale. Le module permet de revenir sur les notions de base à partir d'un cas et d'approfondir un aspect de la pratique évaluative, pertinent au regard du cas étudié.

En 2019, le SEPP et l'IWEPS ont dispensé deux modules d'approfondissement. Le premier, en juin 2019, s'est appuyé sur l'évaluation de l'arrêté « services organisant du répit en faveur des aidants proches et des personnes handicapées », menée par l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ), et a développé le focus suivant « penser les recommandations et la diffusion des résultats d'une évaluation de politique en vue de sa valorisation optimale ». Le second module s'est déroulé à l'automne. Il a permis aux participants d'approfondir la question de l'articulation du suivi et de l'évaluation des politiques publiques, au départ du cas de l'évaluation du Plan wallon de réduction des pesticides.

4.6.2. Certificat interuniversitaire en Évaluation des Politiques publiques (CIEPP)

Le Certificat interuniversitaire en évaluation des politiques publiques est organisé

par quatre universités francophones de Belgique (ULiège, FUCaM, UCLouvain, ULB), l'Institut Destrée et l'IWEPS. Il a pour ambition de répondre aux enjeux et questions spécifiques que des acteurs de terrain confrontés aux phénomènes évaluatifs rencontrent. Il vise à former les participants à occuper des fonctions dans lesquelles ils seront amenés à gérer des processus de suivi-évaluation, à intervenir dans leur conception, leur mise en œuvre, à accompagner l'évaluateur et les parties prenantes dans le processus de l'évaluation de façon à en maximiser l'apport de valeur en termes de connaissances et de propositions concrètes d'amélioration des politiques publiques.

Le programme comporte d'une part 150 heures de formation, réparties sur onze mois, et d'autre part un travail personnel de fin de formation à réaliser par les participants.

La formation convient à des acteurs investis dans des domaines couverts par les pouvoirs publics et le secteur non marchand : coopération au développement, emploi, formation, éducation, recherche, économie, environnement, culture, santé, transport, etc.

La 8^e édition du certificat a débuté en septembre 2019. Une quinzaine de personnes engagées dans la vie professionnelle y participent. L'IWEPS est co-responsable du module « Méthodes » ainsi que de l'encadrement de travaux de fin de formation.

CHAPITRE 5

PUBLICATIONS, ACTIVITÉS
ÉDITORIALES, COLLOQUES
ET GROUPES DE TRAVAIL

5.1.1. Chapitres d'ouvrages

- BERTHET T., CONTER B. (2019), « Flexicurité : un oxymore vivant. Les institutions belges et françaises face à la flexicurité », in BERTHET T., VANULS C. (dir), *Vers une flexicurité à la française ?*, LEST – Octares, Toulouse, pp.65-87.
- CONTER B. (2019), « La transformation des politiques de l'orientation scolaire et professionnelle en Wallonie », in BALLATORE M., HACHE C., OLYMPIO N., *Apprentissage et éducation. Conditions, contextes et innovations pour la réussite scolaire et professionnelle*, Presses universitaires de Provence, à paraître.
- GUYOT J.-L., LITS G., MARQUET J. (2019), « La prospective du bien vieillir : examen critique d'un exercice wallon », in Actes du XX^e colloque international de l'AIDELF, sous presse.
- MAINGUET C., RUYTERS C. (2019), « La cohésion sociale en quelques chiffres clés », in VAN COPPENOLE A., JANSENS C., VAN CUTSEM M., *Rapport sur la cohésion sociale en Wallonie. Introduction*, DiCS, Direction de la Cohésion sociale, SPW Intérieur & Action sociale, Namur, IWEPS.
- MAINGUET C., RUYTERS C. (2019), « État des lieux statistique de la cohésion sociale au regard de ce droit », in VAN COPPENOLE A., JANSENS C., *Rapport sur la cohésion sociale en Wallonie. Droit à un revenu digne*, DiCS, Direction de la Cohésion sociale, SPW Intérieur & Action sociale, Namur, IWEPS.
- MAINGUET C. (2019), « État des lieux statistique de la cohésion sociale au regard de ce droit », in VAN COPPENOLE A., JANSENS C., *Rapport sur la cohésion sociale en Wallonie. Droit à la mobilité*, DiCS, Direction de la Cohésion sociale, SPW Intérieur & Action sociale, Namur, IWEPS.
- MAINGUET C. (2019), « État des lieux statistique de la cohésion sociale au

regard de ce droit », in VAN COPPENOLE A., JANSENS C., *Rapport sur la cohésion sociale en Wallonie. Droit à l'accès numérique, aux technologies de l'information et de la communication*, DiCS, Direction de la Cohésion sociale, SPW Intérieur & Action sociale, Namur, IWEPS.

- MAINGUET C. (2019), Contribution aux chapitres 2 « Besoins en alphabétisation », 3 « Présentation de l'offre » et 4 « Politiques publiques, budgets et leur évolution », in Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes, 8^e État des lieux de l'alphabétisation des adultes, Service général de l'Éducation permanente et de la Jeunesse. Administration générale de la Culture. Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Bruxelles, janvier.

5.1.2 Articles scientifiques dans des revues internationales

- DEBUISSON M., POULAIN M., CHARLIER J., REGINSTERI., SIMON C. (2019), « Sédentarité résidentielle et risque d'émigrer autour de l'âge de la retraite selon les lieux de vie en Wallonie », in *Cahiers québécois de démographie* (à paraître).
- DELPIERRE M., GUIRKINGER C., PLATTEAU J.-P. (2019), « Risk as impediment to privatization ? The role of collective fields in extended agricultural households », in *Economic Development and Cultural Change*, 67(4), 863-905.
- LAFFUT M., RUYTERS C. (2019), « Produire des indicateurs territorialisés : genèse d'un système intégré d'indicateurs synthétiques en Wallonie », in Jany-Catrice Florence et Méda Dominique (ss dir. de), *L'économie au service de la société – Autour de Jean Gadrey*, Les petits matins / Institut Veblen, Paris, 2019, pp. 185-191.
- MARFOUK A. (2019), « I'm neither racist nor xenophobic, but dissecting European

attitudes towards a ban on Muslims' immigration », in *Ethnic and Racial Studies*, Volume 42, Issue 10, pp. 1747-1765.

5.1.3. Articles scientifiques dans des revues nationales

- CALAY V. (2019), « Une administration 4.0 ? Les enjeux du développement d'une stratégie digitale pour le Service public de Wallonie », in *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2019/3 (Tome LVII), pp. 55-71.
- CONTER B., FANIEL J. (2019), « La conflictualité sociale interprofessionnelle en 2018 : de l'essoufflement à la contestation polychrome », *Courrier hebdomadaire du CRISP* n° 2422-23, CRISP, pp. 16-32.
- CONTER B. 2019, « Conclusion. La capacité syndicale à l'épreuve des faits », *Courrier hebdomadaire du CRISP* n° 2422-23, CRISP, pp. 88-101.
- DELPIERRE M., VERSCHUEREN, F. (2019), « Quels effets des aides à l'embauche sur les trajectoires et le volume de l'emploi ? Deux exercices de modélisation appliqués à la Wallonie », in *Reflets et perspectives de la vie économique*, 0(3), 87-102.
- DEPREZ A. (2019), « L'Aide alimentaire en Wallonie : des collaborations logistiques plurielles adaptées aux bénéficiaires ? », in *Reflets et Perspectives de la vie économique*, 2019/3, Tome LVII, pages 119 à 135.
- DEPREZ A. (2019), « Partie 2, Volet quantitatif », in SPW-CEHD-IWEPS, *Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques. Troisième rapport d'évaluation. Vers un relogement durable ?*, SPW-CEHD-IWEPS, pp. 99-215.
- DUJARDIN C., LOUIS V. (2019), « Les pôles de compétitivité à l'heure de l'évaluation: quels effets sur les performances des entreprises ? » in *Reflets et Perspectives de la vie économique*, 2019/3, Tome LVIII, pp.25-37.
- LOUIS V., PAQUE R., REGINSTER I. (2019), « Parcs d'activités économiques en

Wallonie : répondent-ils aux besoins fonciers et immobiliers des entreprises ? » in *Reflets et Perspectives de la vie économique*, 2019/3, Tome LVIII, pp.11-24.

5.1.4. Publications récurrentes de l'IWEPS

5.1.4.1. Note mensuelle de conjoncture wallonne

Cette [brochure électronique](#) qui présente en douze pages les principaux indicateurs conjoncturels commentés a été publiée chaque mois.

5.1.4.2. Séries statistiques du marché de l'emploi en Wallonie

Cette brochure reprend les statistiques mensuelles du chômage, établies à partir des données de la STATg2 du FOREM et les données annuelles du marché du travail, calculées sur la base des données de l'ICN, de l'ONSS, de l'INASTI et de l'Enquête sur les forces de travail, ainsi que les chiffres des bénéficiaires du revenu d'intégration.

Cette publication d'une trentaine de pages a été mensuellement remise à jour et mise à disposition sur le site internet de l'IWEPS.

5.1.4.3. Tendances économiques – Analyses et prévisions conjoncturelles

L'analyse conjoncturelle publiée deux fois par an couvre l'ensemble des pays et des secteurs de l'économie mondiale qui, par effets imbriqués, influencent la conjoncture belge et wallonne.

En mars et octobre 2019, l'IWEPS a publié deux numéros (56 et 57) de [Tendances économiques](#).

5.1.4.4. Dynamiques régionales

Depuis 2013, l'IWEPS s'est doté d'une revue scientifique propre : *Dynamiques régionales*. Avec cette revue, l'Institut poursuit l'ambition de donner davantage de visibilité aux travaux scientifiques susceptibles de contribuer au débat public et à la conduite de la politique régionale. La particularité de cette

revue est d'être interdisciplinaire, c'est-à-dire d'approcher sous divers angles de vue des problématiques de portée régionale. À cet effet, *Dynamiques régionales* ouvre ses pages à des contributions de diverses natures réalisées tant en dehors qu'au sein de l'IWEPS, en veillant à les rendre accessibles à un public non spécialisé.

Dynamiques régionales est une publication électronique. Tous les numéros de la revue sont accessibles gratuitement sur le [site internet au format pdf](#), ainsi que sur la plateforme cairn.info. Claire Dujardin, Virginie Louis et Sile O'Dorchai en assurent le comité de rédaction.

L'année 2019 a été consacrée à la réalisation des numéros 7 et 8, parus en février et en avril.

Le numéro 7 traite de « Favoriser l'entrepreneuriat : les enseignements d'études récentes sur trois dispositifs wallons » et présente les articles suivants :

- VAN HAEPEREN B., « Introduction : Esprit d'entreprendre et entrepreneuriat en Wallonie : contexte et développements récents »
- DEJARDIN M., « La sensibilisation à l'esprit d'entreprendre dans l'enseignement secondaire du système éducatif. Quelques balises pour son évaluation tirées d'une revue de la littérature scientifique »
- MEUNIER O. MOSTY M., VAN HAEPEREN B., « les mesures de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre : quel impact sur les élèves de l'enseignement secondaire supérieur en Wallonie ? »
- BEGHAIN V., « Être étudiant entrepreneur : un levier vers l'entrepreneuriat ? Une étude de cas auprès d'étudiants entrepreneurs au sein d'écoles entrepreneuriales en Wallonie »
- JEHAIN A., « Analyse des processus décisionnels des demandeurs d'emploi qui souhaitent se lancer dans l'entrepreneuriat. Étude de cas auprès de porteurs de projet accompagnés par la SAACE JOB'IN ».

Le numéro 8 traite de « Nouveaux outils de suivi et d'anticipation pour le développement territorial wallon : apport du projet SmartPop » et présente les articles suivants :

- CHARLIER J., « Introduction : Des outils pour mieux aménager le territoire et lutter contre l'étalement urbain »
- BEAUMONT B., GRIPPA T., LENNERT M., STEPHENNE N., ZAROUGUI S., JASSELETTE J.-C., VAN DE VYVERE L., WOLF É., « Vers une méthodologie opérationnelle de cartographie à très haute résolution spatiale de l'occupation et de l'utilisation du sol en Wallonie »
- HALLOT É., CLOSE O., GRIPPA T., BEAUMONT B., STEPHENNE N., WOLFF É., « Cartographie détaillée de la densité de population : comparaison de méthodes dasymétriques »
- POELMANS L., ULJEE I., CLYMANS W., HALLOT É., « Long-term simulation of urban development in support of spatial planning policy ».

5.1.5. Rapports de recherche

- BFP, IBSA, IWEPS, SVR, (2019), *Perspectives économiques régionales 2019-2024*, avril.
- CALAY V., MOSTY M., PAQUE R. (2019), *La digitalisation de l'administration publique wallonne. État des lieux et perspectives*, Rapport de recherche de l'IWEPS n°29, mai.
- CHARLIER J., DEBUISSON M., HERLIA J.-P., PELFRENE E. (2019), *Les migrations interrégionales en Belgique*, Rapport de recherche de l'IWEPS Hors série, octobre.
- DEBUISSON M., CHARLIER J., JUPRELLE J., REGINSTER I. (2019), *Perspectives de population et des ménages des communes wallonnes à l'horizon 2033*, Rapport de recherche de l'IWEPS n°24, février.
- DELPIERRE M., VERSCHUEREN F. (2019), *Les effets des aides à l'embauche en Wallonie : deux exercices d'évaluation ex ante*, Rapport de recherche de l'IWEPS n°28, mai.

- DEPREZ A. (2019), *Les collaborations logistiques locales organisant l'aide alimentaire : quels apports et quelles difficultés pour les bénéficiaires ? Rapport intégral*, Rapport de recherche de l'IWEPS n°31, septembre.
- DUJARDIN C., LOUIS V., SCOURNEAU V. (2019), *La politique des pôles de compétitivité dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente – analyse évaluative*, Rapport de recherche de l'IWEPS n°25, mai.
- FONDER M., MOSTY M. (2019), *Développer des expériences-pilotes de sécurisation du paiement des loyers*, Rapport de recherche de l'IWEPS n°30, mai.
- GOSSIAUX A., MESCOLI E., RIVIÈRE M. (2019), *Évaluation du parcours d'intégration et du dispositif ISP dédiés aux primo-arrivants en Wallonie*, Rapport de recherche de l'IWEPS n°33, mai.
- ICN (2018), *Comptes régionaux 2007-2016, Répartition régionale des importations et exportations belges de biens et services*, mars.
- ICN (2019), *Comptes régionaux 2017*, février.
- IWEPS (2019), *Chiffres clés de la Wallonie 2019*, octobre.
- IWEPS (2019), *Rapport sur l'économie wallonne 2019*, juin.
- LA ROCCA S., MASUY A. (2019), *Rapport méthodologique de l'enquête MOBWAL 2017*, Rapport de recherche de l'IWEPS n°36, décembre.
- LA ROCCA S., MASUY A. (2019), *Rapport qualité de l'enquête MOBWAL 2017*, Rapport de recherche de l'IWEPS n°37, décembre.
- LOUIS V., PAQUE R., REGINSTER I. (2019), *Les terrains équipés mis à disposition des entreprises pour favoriser leur développement – analyse évaluative*, Rapport de recherche de l'IWEPS n°27, mai.
- MARENNE Y., SNEESSENS I., ORSINI M., CHRISTINE HESSE C., ROELANDT V., WALLENBORN G. (2019), *Évaluation des impacts des récentes réformes de l'octroi des primes et des prêts « énergie & logement » en Wallonie*, mai.
- MEUNIER O., MOSTY M., VAN HAEPEREN B. (2019), *Les mesures de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre : quel impact sur les élèves de l'enseignement secondaire supérieur ?*, Rapport de recherche de l'IWEPS n°22, janvier.
- REGINSTER I., RUYTERS C. (2019), *Construction de l'ISADF à l'échelle des communes de Wallonie – Exercice 2018*, Rapport de recherche de l'IWEPS n°23, février.
- REGINSTER I., RUYTERS C. (2019), *Indicateurs complémentaires au PIB : indice de situation sociale de la Wallonie (ISS) 6e exercice – juin 2019*, Rapport de recherche de l'IWEPS n°34, juin.
- RITONDO R. (2019), *La silver économie en Wallonie : une analyse prospective*, Rapport de recherche de l'IWEPS n°35, juillet.
- SCOURNEAU V. (2019), *Évaluation ex ante des effets macro-économiques des politiques de rénovation énergétique des bâtiments publics*, Rapport de recherche de l'IWEPS n°26, mai.
- VAN TICHELEN C. (2019), *Maisons médicales: quels impacts sur l'accès aux soins de santé pour les personnes précaires ?*, Rapport de recherche de l'IWEPS n°32, mai.

5.1.6. Working papers

- BRUNET S., GUYOT J.-L. (2019), *Prospective et analyse des risques : une tentative de rapprochement*, Working Paper de l'IWEPS n°28, avril.
- DUBOURG D., VANDENHOOF A. (2019), *Les Wallons reconnus en situation de handicap : perspective statistique*, Working Paper de l'IWEPS n°29, juin.

5.1.7. Cahiers Homme-Femme

- GHESQUIERE F., O'DORCHAI S. (2019), « Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie. Cahier 4. Revenus, pauvreté et dépendance financière des Wallonnes et des Wallons », octobre.

5.1.8. Prospective

- CALAY V., CLAISSE F., RITONDO R., « Quels futurs pour la démocratie ? », Cahier de prospective de l'IWEPS n°1, décembre.

- CLAISSE F., RITONDO R., BORNAND T., « Démocratie, une crise de confiance ? », Les nouvelles des possibles n°1, IWEPS, décembre.

ACTIVITÉS ÉDITORIALES (COMITÉS SCIENTIFIQUES DE REVUES, DIRECTION DE COLLECTIONS SCIENTIFIQUES, CONSEIL ÉDITORIAL...)

5.2.

Sébastien Brunet est :

- codirecteur (avec Quentin Michel) de la Collection Non-Prolifération aux éditions Peter Lang Publications, Bruxelles ;
- Co-Directeur (avec Min Reuchamps) de la Collection Méthodes participatives appliquées – Applied Participative Methods aux éditions Peter Lang Publications, Bruxelles.

Marc Debuissou est membre du comité de rédaction de la collection française *Dynamiques des populations locales* qui publie notamment les *Cahiers de démographie locale* aux éditions Néothèque.

Matthieu Delpierre a écrit des rapports de *referee* pour les revues internationales

Journal of Development Economics et World Development.

Abdeslam Marfouk est membre du comité de rédaction de la revue *Geografia-Malaysian Journal of Society and Space*. Et il a été *reviewer* des revues scientifiques internationales : *American Political Science Review*, *Population Research and Policy Review*.

Isabelle Reginster est membre du comité consultatif de rédaction de la revue *Belgeo*.

Béatrice Van Haeperen est membre du comité de rédaction de la revue *Reflets et perspectives de la vie économique*.

Frédéric Vesentini est membre du comité de rédaction de la revue *Histoire et mesure*.

COLLOQUES

5.3.

5.3.1. Organisation de conférences, colloques et séminaires de l'IWEPS et communications

- CHARLIER J., organisation d'un séminaire de la Société des démographes francophones de Belgique (SDFB) : « Pour sauver la Terre, faut-il arrêter de faire des enfants... ? », Bruxelles, 12 juin.

- CHARLIER J., organisation d'un séminaire IWEPS-IBSA-SV sur « Les migrations interrégionales en Belgique », Bruxelles, 30 octobre.
- JUPRELLE J., LA ROCCA S., MASUY A., organisation de la Dixième Conférence annuelle de l'IWEPS « Mesurer et étudier la mobilité au 21^e siècle : nouvelles sources, nouvelles méthodes, nouveaux regards », Moulins de Beez, Namur, 14 mai.

- O'DORCHAI S., organisation du Séminaire de recherche de l'IWEPS « Monoparentalités et précarités, quelles relations ? », Namur, 21 novembre.
- VANDER STRICHT V., participation à l'organisation de l'Atelier-débat OIE – Les marchés de l'emploi transfrontalier au cœur de l'Europe Observer pour agir, OIE, Scy-Chazelles (FR), 3 décembre.

5.3.2. Midis de l'IWEPS

Afin de stimuler les échanges entre les chercheurs de l'institution, un séminaire mensuel est organisé au cours duquel chaque membre de l'IWEPS présente à ses pairs ses travaux en cours. Il s'agit d'une opportunité de socialiser les travaux, mais également de développer une réflexion commune sur des hypothèses de recherche ou des méthodes. Organisés sur le modèle de séminaires scientifiques, ces échanges constituent souvent une étape avant une diffusion plus large ou une publication de travaux de recherche. Le programme 2017 des Midis de l'IWEPS s'est présenté comme suit :

- *Mesurer les loyers dans les communes belges et wallonnes. Le marché locatif sous la loupe, par François Ghesquière, 7 février*

Pour la première fois, une étude analyse les annonces d'Immoweb et les croise avec les données tirées de l'enregistrement des baux, pour fournir des informations inédites sur le marché locatif, et ce jusqu'au niveau communal. Le loyer moyen des baux résidentiels enregistrés varie fortement selon les communes. Par exemple, en 2015, le loyer moyen est estimé à 519€ à Charleroi, 613€ à Namur et 783€ à Wavre.

- *Savoirs experts et politiques sociales : observations au Centrum voor Sociaal Beleid, par Isalyne Stassart, 14 mars*

Ce midi de l'IWEPS, dans sa formule work in progress, a permis de présenter la recherche consacrée au rôle de l'expertise (via des outils de microsimulation) comme soutien à la construction

de nouvelles politiques (sociales). Dans cette perspective, certains enseignements tirés du séjour de recherche mené au Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck (Université d'Anvers) entre octobre et décembre 2018 ont été présentés, ainsi que sur quelques questions de méthode qu'il reste à traiter.

- *Nouvelles statistiques économiques régionales en comptabilité régionale : Régionalisation de l'optique dépense du PIB / Consommation finale et épargne des ménages, par Yves Tilman, 4 avril*

De nos jours, il est de plus en plus précieux d'avoir des statistiques économiques au niveau régional. Auparavant, quand on évoquait les statistiques économiques régionales, il était, par exemple, question d'emploi, de pauvreté, de croissance économique (approchée via la valeur ajoutée brute en volume), d'investissements, de revenu disponible des ménages.

Mais depuis juillet 2014 (exportations et importations de biens et de services) et juillet 2015 (dépenses de consommation finale et épargnes des ménages), de nouvelles statistiques sont disponibles.

Ont été présentées les méthodologies de répartition régionale des dépenses de consommation finale des administrations publiques (tant individuelles avec les soins de santé et l'enseignement que collectives avec les fonctions régaliennes comme la justice, la défense, la police), des ISBL au service des ménages et surtout des ménages ainsi que celles menant à avoir depuis peu un taux d'épargne brut des ménages par région ! Ces méthodologies étant nouvelles, il a fallu du temps pour les développer car reprendre telles quelles celles utilisées au niveau national étaient quasiment impossibles.

Cet exposé s'est terminé par une présentation des derniers résultats publiés en février 2019 ainsi que les futurs développements en cours pour ce projet.

- *Productivité des entreprises et ressources territoriales multi-échelles en Wallonie, par Pierre-François Wilmotte, 9 mai*

Ce midi de l'IWEPS visait à montrer quelques résultats des recherches portant sur les relations entre la performance des entreprises et les ressources territoriales en Wallonie. Ce midi de l'IWEPS a permis, tout d'abord, de présenter rapidement le projet de recherche mais surtout de présenter les premiers résultats (et d'attendre des commentaires, remarques et suggestions) d'un modèle explicatif de la productivité des PME wallonnes par l'accès aux ressources territoriales. Ont ainsi été passés en revue les principaux enjeux méthodologiques (croisement des données, sélection de la population d'entreprise), la description de la population de PME et, enfin, les principaux enseignements. Parmi ceux-ci, a été évoqué, à l'aide de cartes colorées, le rôle déterminant des dépenses salariales, et, plus généralement, de l'importance du capital humain, et de l'importance des infrastructures pour expliquer la distribution spatiale de la productivité des PME wallonnes.

- *Les terrains mis à la disposition des entreprises pour favoriser leur développement, par Isabelle Reginster, Virginie Louis et Régine Paque, 6 juin*

Ce Midi s'est intéressé à un exercice d'évaluation de la politique publique de mise à disposition de terrains pour l'activité économique en Wallonie, réalisé dans le cadre de l'évaluation du Plan Marshall 4.0. Cet exercice a questionné, d'une part, la conception et la mise en œuvre de la politique et, d'autre part, ses effets, à travers deux points de vue, celui de l'attractivité de ces zones pour les entreprises et celui des profils économiques des entreprises déjà implantées. Plusieurs résultats, issus de cinq démarches d'analyse différentes et complémentaires, ont été présentés. Les recommandations de

cette évaluation, portant sur la cohérence de la politique avec celles de la mobilité et de l'aménagement du territoire, sur le public cible de la politique, sur son mode de financement et sur l'information nécessaire à son pilotage, ont également fait l'objet d'une discussion.

- *Les répercussions économiques potentielles du Brexit à moyen terme sur l'économie wallonne, par Vincent Scourneau, 24 octobre*

Dans un premier temps, l'analyse consiste à établir, à l'aide de la matrice entrées-sorties interrégionale de 2010, une mesure de la dépendance globale de l'économie wallonne à la demande britannique totale pour les produits belges, ce qui constitue en quelque sorte l'estimation d'une borne maximale pour les effets économiques potentiels du *Brexit* à moyen terme sur l'économie wallonne. Afin de disposer d'un point d'ancrage, l'exercice est également réalisé pour la Flandre et Bruxelles. Dans un second temps, une estimation des répercussions économiques du *Brexit* suivant un scénario relativement défavorable (version « *no-deal* ») est proposée pour les trois régions belges.

- *Comment la connaissance produite lors d'un exercice prospectif influence-t-elle les croyances et la vision du monde des acteurs ?, par Rafaël Ritondo, 28 novembre*

Ce midi a été consacré à la présentation du projet de doctorat qui s'intéresse aux impacts cognitifs des connaissances produites dans le cadre d'une étude prospective auprès des participants et des décideurs. Ce projet s'inscrit dans le champ de l'analyse cognitive des politiques publiques. Il a pour but de répondre à la question : Comment les participants apprennent-ils lors de leur participation à des études prospectives, et pour quels résultats ? Pour répondre à cette question, un design de recherche multi-méthodes a été proposé.

- *Construction de l'Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux, par Isabelle Reginster et Christine Ruyters, 19 décembre*

L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) est élaboré par l'IWEPS à la demande du Gouvernement wallon dans le cadre de la réforme du Plan de cohésion sociale. Outil d'aide à la décision politique, l'ISADF poursuit un double objectif : rendre compte de l'accès effectif de la population de chaque commune aux droits fondamentaux et contribuer à l'établissement (facultatif) d'un diagnostic local de cohésion sociale et à l'identification de besoins locaux et fournir ainsi un des critères objectifs au subventionnement des communes francophones candidates pour la mise en œuvre du Plan d'action (2020-2025).

5.3.3. Futurama

Le Futurama est l'espace d'intelligence collective proposé par l'IWEPS pour développer la réflexion prospective en Wallonie. Il s'organise sous deux formats. Un premier est dédié à la réflexion et à l'expérimentation. Il se développe dans des ateliers prospectifs qui rassemblent les chercheurs de l'IWEPS. Ces ateliers sont organisés mensuellement. En 2019, l'IWEPS a lancé un second format pour le Futurama : un séminaire public de prospective dont la vocation est d'alimenter le débat public wallon de réflexions prospectives proposées par des experts académiques et techniques de thématiques clés. En 2019, deux Futurama de ce type furent organisés : l'un dédié aux futurs de la démocratie, l'autre aux enjeux du développement de l'autonomie dans le travail. Ces séminaires rassemblent un public d'une soixantaine de personnes issues de la société civile, des administrations publiques et du secteur privé. Ils sont retransmis sur la chaîne YouTube de l'institut et font l'objet d'une publication dans un Cahier de prospective de l'IWEPS spécialement dédié.

5.3.3.1. Les ateliers de prospective de l'IWEPS en 2019

- *Pauvreté et inégalités sociales: quels futurs possibles ? (février – atelier prospectif proposé et animé par Vincent Calay)*

Entre octobre 2018 et février 2019, l'IWEPS a réalisé un processus d'appropriation d'une étude prospective de la pauvreté, de la précarité et de l'exclusion socio-économique en Wallonie par les parties prenantes. Cette étude avait été préalablement menée pour l'IWEPS par un consortium composé de la Sonecom, de l'Institut pour un développement durable et par le Centre de recherche et d'intervention sociologique de l'Université de Liège de février 2016 à décembre 2017.

Le processus d'appropriation mis en place par l'IWEPS a visé à développer une valeur sociale et politique à cette analyse prospective. À cette fin, l'IWEPS a développé un dispositif participatif rassemblant les acteurs des politiques de lutte contre la pauvreté. La méthode exploitée a proposé aux usagers de l'étude de développer un travail sur les futurs souhaitables afin de faciliter leur appropriation des résultats de l'étude.

Vincent Calay a proposé une présentation des résultats de ce travail et leur discussion avec les chercheurs de l'IWEPS.

- *L'avenir de la démocratie (mars – atelier prospectif proposé et animé par l'équipe de coordination du Futurama⁷ et Thierry Bornand)*

Le FUTURAMA de mars a développé une réflexion sur l'avenir de la démocratie dans le cadre d'un atelier prospectif avec les chercheurs de l'IWEPS.

Les résultats du Baromètre social de la Wallonie (BSW) publié par l'IWEPS furent présentés en introduction à l'atelier par l'un de ses auteurs, Thierry Bornand. Il a posé ce double constat : les Wallons croient aux vertus de la démocratie mais attendent qu'elle fonctionne mieux, c'est-à-dire qu'elle développe des politiques plus égalitaires et qu'elle inclut davantage les citoyens dans des logiques participatives.

⁷ L'équipe de coordination du Futurama est composée de Frédéric Caruso, Frédéric Claisse, Matthieu Delpierre et Rafaël Ritondo et est animée par Vincent Calay, responsable du projet « Futurama ».

Ensuite, un atelier de réflexion prospective fut développé avec les chercheurs de l'IWEPS sur l'avenir de la démocratie. Il s'est basé sur le contexte décrit par le BSW d'une insatisfaction croissante à l'égard de son fonctionnement : quelles évolutions peut-on imaginer ? Quels sont les futurs possibles de la démocratie ?

Le travail mené lors de cet atelier a servi de base de réflexion et d'animation du séminaire public de prospective organisé par l'IWEPS en juin 2019.

- *Quel avenir pour l'emploi ? (avril – atelier prospectif proposé et animé par l'équipe de coordination du Futurama et introduit par Matthieu Delpierre)*

La définition de l'emploi comme réalité socio-économique mais aussi culturelle apparaît fortement liée aux formes prises par l'économie. Le capitalisme industriel a évolué d'un emploi marqué par l'exploitation à une relation de travail régulée qui s'est progressivement inscrite dans un cadre bureaucratique (droit social, conventions collectives de travail, temps de travail, contrat...). Ce cadre fut ensuite mis à mal par l'émergence de l'individualisation du rapport au travail, la flexibilisation des contrats et du temps de travail ainsi que par l'émergence de nouvelles formes d'organisation du travail.

Le contexte actuel est marqué par différents phénomènes et signaux faibles qui concourent à s'interroger sur les évolutions futures, en particulier l'économie de plateforme rendue possible par le développement de l'accès à internet depuis la deuxième moitié des années 2000. Cette économie a généré une monétarisation d'activités qui émargent à une définition classique de l'emploi et du travail. Elle a aussi permis de formaliser des activités informelles, « au noir », qui étaient hors de portée de la fiscalité et de la sécurité sociale. L'évolution du rapport social, politique et culturel à l'emploi transparait également dans l'émergence de l'auto-entrepreneuriat et l'essor d'associations comme la SMART qui a normalisé

à des professions très diverses, comme les livreurs UBER eats/Deliveroo, un rapport flexible à l'emploi, fondé sur le modèle des « intermittents du spectacle ». L'émergence des coopératives, notamment alimentaires, questionne par contre l'enjeu d'une réappropriation des activités productives par les salariés ou les consommateurs/usagers de services.

Ces évolutions interrogent sur l'avenir de l'emploi. Qu'advient-il de l'emploi salarié dans un contexte où semblent émerger de nouvelles formes d'organisation et de régulation du travail ? Retournons-nous à un rapport à l'emploi fortement individualisé et flexibilisé ? Dans ce contexte, de nouveaux modèles sont-ils occupés à émerger ?

Cet atelier prospectif a proposé une réflexion sur les futurs possibles de l'emploi sur la base d'un exposé introductif de Matthieu Delpierre, chercheur à l'IWEPS. Il a servi de base de travail au séminaire public de prospective, tenu en décembre 2019.

- *L'avenir de la mobilité en Wallonie (mai - atelier prospectif proposé et animé par l'équipe de coordination du Futurama en collaboration avec Julien Charlier, Julien Juprelle et Amandine Masuy)*

La mobilité des personnes repose aujourd'hui principalement sur l'automobile. Les logiques de développement territorial mises en place depuis les années 1960 ont, en effet, très largement privilégié l'automobile comme moyen de déplacement quotidien des populations : étalement urbain, développement de l'infrastructure routière, renforcement de l'offre automobile grand public, développement d'un accès financier facilité par le crédit, déploiement d'une « culture de l'automobile » qui en a fait un vecteur de liberté individuelle, poids des lobbys pétrochimiques et automobiles dans la décision publique et les orientations dans les choix de développement... Résultat : 83% des déplacements quotidiens des Wallons s'opèrent aujourd'hui en voiture contre 9% en train et 1% à vélo...

Or, la Wallonie s'est aujourd'hui dotée de la Vision FAST qui vise à l'horizon 2030 à réduire les déplacements en voiture à 60% des déplacements totaux des personnes et à augmenter les parts respectives du train et du vélo dans la mobilité des Wallons, afin d'inscrire la mobilité wallonne dans une politique globale de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

S'engager dans cette voie suppose non seulement le développement de mesures spécifiques comme la suppression des voitures salaires ou le développement de taxes kilométriques mais aussi des mesures plus globales comme la limitation de l'étalement urbain et d'autres mesures qui permettent de garantir une justice sociale afin que cette réduction de la part de l'automobile ne génère pas de nouvelles inégalités.

S'attaquer à la réduction de la part de l'automobile dans le transport des personnes suppose toutefois de maîtriser un phénomène social « total » qui intègre également des aspects culturels, sociaux, politiques, économiques et environnementaux.

Ainsi, au-delà d'une simple réduction des déplacements en voiture, tout un pan de la culture de la population wallonne ainsi qu'un rapport à la liberté individuelle vont être amenés à évoluer.

Dans quelle direction irons-nous ? Quels futurs possibles et souhaitables s'ouvrent à nous pour repenser notre mobilité ?

Cet atelier de prospective de l'IWEPS a visé à réfléchir aux différents futurs possibles de la mobilité à Wallonie sur la base des constats dressés par les chercheurs spécialisés dans la thématique à l'IWEPS, Julien Charlier, Julien Juprelle et Amandine Masuy. Cet atelier a fourni les bases de la réflexion du séminaire public de prospective qui sera tenu sur le sujet en 2020.

- *Que mangerons-nous demain ? (septembre - atelier prospectif proposé et*

animé par l'équipe de coordination du Futurama en collaboration avec Annick Vandenhooft)

Cet atelier prospectif fut l'occasion de débattre autour des enjeux liés aux futurs de l'alimentation en Wallonie, sur la base d'un exposé d'Annick Vandenhooft chercheuse à l'IWEPS.

L'avenir de l'alimentation mondiale et européenne se construit dans un contexte marqué par la transformation des activités de production alimentaire, en particulier au niveau agricole (fin des systèmes de prix garanti, des quotas et concurrence mondiale sur les prix). En outre, l'agriculture européenne fait face aux limites d'un modèle hyper-productiviste et les conversions vers des modèles agricoles alternatifs sont en cours. Enfin, les dernières décennies ont vu une transformation importante des habitudes alimentaires se profiler, avec la réduction de la consommation de protéines animales.

Une transformation des modèles alimentaires est en cours avec d'importants impacts sur la santé. Ce Futurama fut l'occasion d'adresser un état des lieux de la situation des rapports entre alimentation et santé en Wallonie et en Belgique et d'identifier des pistes d'évolution possible.

- *Quelle agriculture pour demain ? (octobre - atelier prospectif proposé et animé par Vincent Calay)*

La structure de l'agriculture contemporaine est héritière d'un modèle productiviste pensé dans les années 1950 et soutenu pendant plusieurs dizaines d'années par la Politique agricole commune de l'Union européenne au nom de la « modernisation ». Ce modèle est aujourd'hui largement remis en question. Les politiques agricoles se renationalisent et font face à de lourds déséquilibres en raison de leur forte extraversion mais aussi car elles éprouvent les limites du modèle productiviste tout en se confrontant aux enjeux de la globalisation, à la pression

sur les prix de l'industrie agroalimentaire et à la transformation de la demande.

Les orientations à poursuivre pour l'avenir sont plus que jamais incertaines. En Wallonie, le secteur agricole multiplie les réflexions d'anticipation. L'IWEPS participe d'ailleurs à une réflexion prospective menée par le CRA-W sur l'avenir de l'élevage bovin en Wallonie.

L'atelier de prospective de novembre a visé à clarifier certains de ces enjeux et à proposer des pistes de réflexion sur les évolutions possibles de l'agriculture wallonne.

5.3.3.2. Les séminaires publics de prospective de l'IWEPS en 2019

- *Quels futurs pour la démocratie ? (27 juin 2019 – séminaire public de prospective de l'IWEPS organisé par l'équipe de coordination du Futurama et animée par Vincent Calay)*

Fin mai 2019, les citoyens belges ont élu leurs représentants au sein d'institutions démocratiques centrales dans la vie politique du pays : le Parlement fédéral, les Parlements régionaux et le Parlement européen.

Ces élections se sont tenues dans un climat économique, social et environnemental pour le moins tendu : les manifestations pour le pouvoir d'achat et pour l'urgence climatique ont occupé l'actualité pendant de nombreuses semaines. Des mouvements citoyens en Belgique et à l'étranger revendiquent une démocratisation de la démocratie, comme le mouvement « Nuit Debout ». L'actualité s'émaille aussi régulièrement d'affaires comme le SAMU social, Publifin, le Kazakhgate, les procurations de Neufchâteau... qui montrent le détournement d'institutions publiques par des intérêts particuliers.

Les indicateurs de confiance envers le monde politique sont au plus bas en Wallonie, comme en Europe. Dans ce contexte, l'avenir des démocraties et, plus spécifiquement, de leur capacité à décider de leur avenir est mis en question.

Certains soutiennent une amélioration des institutions existantes, d'autres leur transformation par le renforcement de la participation citoyenne, d'autres proposent une plus grande intégration des citoyens dans la gestion des structures de l'économie pour lutter contre la perte de pouvoir des institutions politiques. On constate aussi, à l'opposé, que face à l'incertitude, à la complexité et à la perte de pouvoir décisionnel des démocraties, certains privilégient la voie de l'autorité et de l'homme ou de la femme providentiel(le).

Plus que jamais, le champ des possibles est ouvert et les solutions à envisager demeurent incertaines. Le Futurama organisé par l'IWEPS en juin 2019 a souhaité contribuer à ouvrir le champ des possibles afin d'apporter une dimension prospective dans les réflexions sur les évolutions des institutions démocratiques et, ainsi, contribuer à l'émergence de solutions.

- *Demain, tous auto-entrepreneurs ? Crise du salariat, nouvelles formes de travail et digitalisation (12 décembre 2019 – séminaire public de prospective de l'IWEPS organisé par l'équipe de coordination du Futurama et animée par Vincent Calay)*

Les formes prises par le travail ont fortement évolué depuis une trentaine d'années : l'individualisation, la flexibilisation et de nouvelles formes d'organisation du travail ont émergé et généré une évolution du rapport social, politique et culturel à l'emploi.

Le contexte actuel est marqué par l'essor de l'économie de plateforme rendu possible par la massification de l'accès à internet depuis la deuxième moitié des années 2000. Cette économie a généré une monétarisation d'activités qui ne correspondent pas à une définition traditionnelle de l'emploi et du travail. Elle a aussi permis de formaliser des activités informelles, « au noir », qui étaient hors de portée de la fiscalité et de la sécurité sociale.

D'autres phénomènes comme l'auto-entrepreneuriat et le travail autonome émergent également depuis quelques années. Ils se manifestent dans l'essor d'associations comme la SMART – coopérative qui offre aux travailleurs autonomes une série de services mutualisés notamment en matière administrative, fiscale et juridique – qui a cherché des voies juridiques permettant l'accès au salariat et à ses protections (sécurité sociale) à des professions très diverses touchées par un rapport de plus en plus flexible au travail et à l'emploi. L'essor des coopératives questionne également l'enjeu d'une réappropriation des activités productives par les salariés ou les consommateurs/usagers de services et la reconnaissance de nouvelles formes de travail.

En outre, la robotisation est régulièrement agitée comme spectre d'une transformation radicale du travail voire de sa disparition. Cependant, les constats qu'il est possible de réaliser aujourd'hui à ce sujet en Wallonie, s'avèrent nuancés : s'il est tout à fait vraisemblable que l'évolution technologique remplacera toute une série de tâches exercées dans les emplois actuels, la disparition pure et simple d'un nombre élevé emplois à un horizon de 10 à 20 ans doit être envisagée avec prudence. En effet, la robotisation a bien d'autres effets sur le travail humain que la seule substitution : elle peut contribuer à sa facilitation ou à sa transformation. Elle peut également générer l'émergence de nouveaux emplois, de nouvelles formes d'organisation du travail et de nouvelles activités.

Ces transformations interrogent sur l'avenir de l'emploi et du travail. Qu'advient-il de l'emploi salarié dans un contexte où semblent émerger de nouvelles formes de relations de travail ? Allons-nous vers un rapport à l'emploi fortement individualisé et flexibilisé ? Dans ce contexte, de nouveaux modèles sont-ils occupés à émerger ?

5.3.4. Contribution à des conférences, colloques et séminaires et activités de vulgarisation

- CALAY V., GUYOT J.-L., « Le travail prospectif à l'IWEPS », Innoviris, Bruxelles, 25 septembre.
- CALAY V., VERSCHUEREN F. « La digitalisation de l'économie wallonne. Une évaluation de l'impact potentiel sur l'emploi wallon », Journée d'étude CNE « La Digitalisation de l'économie: de l'angoisse à l'action », 12 mars.
- CHARLIER J., REGINSTER I., « Trajectoire de réduction de l'étalement urbain : quel rôle concret pour les territoires ? », Séminaire de la Plateforme d'Intelligence territoriale wallonne, 17 septembre.
- CLAISSE F., « Agent double : du recours au récit dans l'administration de l'anticipation », Communication sur invitation présentée lors de la journée d'étude « Effets de l'Évaluation », Université Paris-8, 13 mai.
- COLICISO., « Statistiques des Relais sociaux urbains wallons », réunion plénière de la section wallonne de l'AMA (Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri), Namur, 8 mai.
- COLICIS O., « Une statistique innovante et unique sur la grande précarité », communication au colloque organisé par le SPW Intérieur et Action sociale *15 ans de relais sociaux en Wallonie : l'innovation en continu* ; Namur, 30 avril.
- CONTER B., « Jobsdeal : la dépendance au sentier de l'activation des politiques sociales », Communication au séminaire CEPAG, Beez, 1^{er} février.
- CONTER B., « Les dimensions individuelles, sociales et institutionnelles de la flexibilité du travail », Conférence Itinera institute sur l'avenir du travail, Bruxelles, 4 juin.
- CONTER B., Conclusions de la journée d'étude « Laboratoire d'étude sur les transitions professionnelles : a proof of concept ! », Université de Liège, 24 mai.

- CONTER B., discutant des contributions sur l'Europe sociale (A. Crespy, F Sbaraglia) aux Journées des groupes de travail de l'Association belge francophone de science politique, Liège, 15 mars.
- DELPIERRE M., « Are hiring subsidies detrimental to employment stability ? Insights from a calibrated matching model », 16th Belgian Day for Labour Economists, School of Business and Economics (ROA), Maastricht University, 24 mai.
- DELPIERRE M., « Les plateformes menacent-elles la relation d'emploi ? », Futurama : Demain tous auto-entrepreneurs ? Crise du salariat, nouvelles formes de travail et digitalisation, IWEPS, 12 décembre.
- DELPIERRE M., LOUIS V., O'DORCHAI S., « Programme d'évaluation du Plan Marshall 4.0 – Conclusions et recommandations des évaluations « aides à l'embauche » et « pôles de compétitivité » », communication au Bureau d'Agoria-Wallonie, Liège, 4 juin.
- DELPIERRE M., VERHEYDEN B., « Optimal childcare policies with heterogeneous parents: Should I care or should I work ? », International Conference on Public Economic Theory, Strasbourg University, 8-11 juillet.
- DELPIERRE M., VERSCHUEREN F., « Créer de l'emploi en soutenant l'embauche ? Modélisations théoriques et application à la Wallonie », Cycle de conférences IWEPS-ULB L'évaluation des politiques publiques, DULBEA, ULB Charleroi, 17 octobre
- DEPREZ A., « L'aide alimentaire en Wallonie. Des collaborations logistiques plurielles adaptées aux bénéficiaires ? », ULB-Charleroi, 26 septembre.
- DEPREZ A., « L'aide alimentaire en Wallonie. Quels apports et quelles difficultés pour les bénéficiaires », Concertation Aide alimentaire – Fédération des Services sociaux (FdSS), Namur, 26 septembre.
- DUJARDIN C., LOUIS V., CINCERA M., « Les pôles de compétitivité ont-ils contribué à améliorer les performances des entreprises wallonnes ? », communication dans le cadre du cycle de conférence sur l'évaluation des politiques publiques IWEPS/ULB Charleroi/Campus Charleroi Ville-Haute, Charleroi, 9 mai.
- DUJARDIN C., LOUIS V., CINCERA M., « The Walloon Competitiveness Clusters : which impact on firm-level performance ? », communication à la CFS-STAT (groupe de concertation statistiques de Belspo), Bruxelles, 13 mai.
- DUJARDIN C., LOUIS V., O'DORCHAI S., « Les pôles de compétitivité : Quels effets sur les performances des entreprises ? Une approche quantitative », communication à l'Institut Destrée – Matinales de l'Évaluation et de la Prospective, Namur, 25 octobre.
- DUJARDIN C., LOUIS V., SCOURNEAU V., « Analyse évaluative Plan Marshall 4.0 – La politique des pôles de compétitivité dans le cadre de la Stratégie de Spécialisation intelligente », communication au CESE Wallonie – Pôle Politique scientifique, Liège, 20 septembre.
- FONDER M., Intervention au CESE Wallonie – Commission de l'action et de l'intégration sociale, des services collectifs et de la santé (AIS) sur l'évaluation des politiques publiques dans le domaine social, avec D. Aubin de l'UCLouvain, novembre.
- FONDER M., MOSTY M., Présentation de l'évaluation PLCP-Logement au cycle de séminaires sur l'évaluation de politiques publiques à l'ULB Charleroi, juin.
- FONDER M., Présentation du rapport d'évaluation relatif au Parcours d'intégration et au dispositif d'insertion socioprofessionnelle des primo-arrivants à la CSC Charleroi, avec E. Mescoli de l'ULiège, novembre.
- FONDER M., LEJEUNE B., TARANTCHENKO E., « Does Training boost the job finding

rate of the unemployed ? Time of events based evidence from Belgium ». Disponible sur https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/240140/1/Lejeune_Training_ORBl2019.pdf.

- GHESQUIERE F., « Le marché locatif sous la loupe » communication au CESE Wallonie Pôle Logement, Liège, 28 mai.
- GHESQUIERE F., « Genre et revenus, Focus sur les femmes seules avec enfants : pauvres, mais indépendantes » Séminaire de recherche de l'IWEPS « *Monoparentalités et précarités, quelles relations ?* » Namur, 21 novembre.
- GHESQUIERE F., « Genre et revenus, Focus sur les femmes seules avec enfants : pauvres, mais indépendantes » communication au CWEHF (Conseil wallon de l'égalité entre les hommes et les femmes), Liège, 16 décembre.
- GHESQUIERE F., « Inégalités de salaires dans les pays européens. La nécessité d'une régulation » communication au colloque Égalité, Solidarité, Dignité, organisé par la FGTB, Solidaris et Socialistiches mutaliteiten, Bruxelles, 29 avril.
- GHESQUIERE F., « Travail indépendant et inégalités de genre en Belgique », Intervention à la journée d'étude « Une chambre et de l'argent à soi » à l'Université des femmes, Bruxelles, 4 avril.
- GHESQUIERE F., « Mesurer la pauvreté en Wallonie » communication à la Fédération des CPAS, Namur, 28 mai.
- GHESQUIERE F., « Mesurer la pauvreté en Wallonie » communication à la conférence-débat du PAC St Leonard « L'action sociale, comment rêver à nouveau », Liège, 5 décembre.
- GUYOT J.-L., « La prospective », Rencontre économique du MOC, Namur, 6 mai 2019.
- JUPRELLE J., « La voiture: une nécessité ou une habitude ? », séminaire pour l'équipe Mobilité du secrétariat du CCE, Bruxelles, 17 juin.
- JUPRELLE J., « MOBWAL et GPSWAL, deux enquêtes complémentaires pour

mieux appréhender les comportements de mobilité », séminaire pour l'équipe Mobilité du secrétariat du CCE, Bruxelles, 17 juin.

- JUPRELLE J., « MOBWAL et GPSWAL, une analyse des carnets de déplacements », séminaire pour l'équipe Mobilité du secrétariat du CCE, Bruxelles, 17 juin.
- JUPRELLE J., « Proximité souhaitée, proximité réelle et usage des modes de transport sur le territoire wallon », séminaire pour l'équipe Mobilité du secrétariat du CCE, Bruxelles, 17 juin.
- JUPRELLE J., MASUY A., « La voiture: une nécessité ou une habitude ? », Dixième Conférence annuelle de l'IWEPS « Mesurer et étudier la mobilité au 21^e siècle : nouvelles sources, nouvelles méthodes, nouveaux regards », Moulins de Beez, Namur, 14 mai.
- JUPRELLE J., MASUY A., « MOBWAL et GPSWAL, deux enquêtes complémentaires pour mieux appréhender les comportements de mobilité », Dixième Conférence annuelle de l'IWEPS « Mesurer et étudier la mobilité au 21^e siècle : nouvelles sources, nouvelles méthodes, nouveaux regards », Moulins de Beez, Namur, 14 mai.
- JUPRELLE J., MASUY A., « MOBWAL et GPSWAL, une analyse des carnets de déplacements », Dixième Conférence annuelle de l'IWEPS « Mesurer et étudier la mobilité au 21^e siècle : nouvelles sources, nouvelles méthodes, nouveaux regards », Moulins de Beez, Namur, 14 mai.
- JUPRELLE J., MASUY A., « Proximité souhaitée, proximité réelle et usage des modes de transport sur le territoire wallon », Dixième Conférence annuelle de l'IWEPS « Mesurer et étudier la mobilité au 21^e siècle : nouvelles sources, nouvelles méthodes, nouveaux regards », Moulins de Beez, Namur, 14 mai.
- MAINGUET C., « Des diagnostics partagés pour des actions concertées sur les territoires : avancées et points de vigilance »,

Intervention dans le Séminaire organisé par le CESE Wallonie et les Instances Bassins EFE, Liège 29 novembre.

- MAINGUET C., Présentation du dispositif Bassins EFE lors de la journée de formation des chefs d'atelier, Institut Technique de la Communauté française, Rance, 22 mars.
- MAINGUET C., RUYTERS C., « Décrochage des jeunes moins valides ou fragilisés. Quelles politiques communales pour favoriser l'emploi et la formation ? » Présentation des travaux de l'IWEPS sur les indicateurs locaux. Abbaye de Stavelot dans le cadre du Séminaire de la Commission subrégionale de l'AVIQ Verviers, en collaboration avec l'Instance Bassins EFE de Verviers, 24 octobre.
- MARFOUK A., « Opinion publique et Immigration : entre perception et réalité », intervention lors de la plénière du Plan Provincial et Local d'Intégration (PPLI) des personnes étrangères ou d'origine étrangère (PEOE), Centre d'action interculturelle de la province de Namur, 29 novembre.
- MARFOUK A., « Regard des Belges sur l'immigration : le verre à moitié plein », Article présenté lors du Congrès des économistes « Quel avenir pour le marché du travail ? », Commission Migrations et emploi, Charleroi, 21 novembre.
- MARFOUK A., Participation au panel d'experts pour débattre de la situation des immigrés sur le marché de l'emploi en Belgique lors de la présentation des résultats de l'étude « Profil et trajectoire des chercheuses et chercheurs d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale » réalisée par Actiris, Bruxelles, 9 octobre.
- MAZUY A., Présentation de résultats MOBWAL lors des états généraux de l'insertion (CAIPS - Concertation des ateliers d'insertion professionnelle et sociale) sur le thème de la mobilité inclusive, Liège, 20 septembre.
- MOSTY M., Présentation de l'évaluation des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat au cycle de séminaires sur l'évaluation de politiques publiques à l'ULB Charleroi, juin.
- REGINSTER I., RUYTERS C., Présentation de l'Indice synthétique d'accès aux droits fondamentaux, SEM'ISS (Séminaire sur les inégalités sociales de santé) organisé par l'Observatoire de la Santé du Hainaut, Havré, 23 mai.
- RUYTERS C., Colloque « De la protection sociale à l'insécurité sociale », organisé par l'Observatoire de l'Action Sociale Locale, en collaboration avec le CERIS et les éditions Vanden Broele, Université de Mons, 5 décembre.
- THIMUS D., « Restitution des profils locaux transfrontaliers Gedidot auprès des acteurs du terrain », organisé par Gedidot (Prov de Namur, ARS GE), Charleville-Mézières, 15 octobre.
- THIMUS D., « Restitution des profils locaux transfrontaliers Gedidot auprès des acteurs du terrain », organisé par Gedidot (Prov de Namur, ARS GE), Givet, 24 octobre.
- VANDER STRICHT V., « L'évolution de l'emploi en Wallonie depuis les années 1980 », Futurama « Demain, tous autoentrepreneurs ? », IWEPS, 12 décembre.
- VANDER STRICHT V., « Plus-value de Dynam et Dynam-Reg pour les statistiques relatives au marché du travail », communication au colloque Dynam-Reg – l'approche dynamique des marchés de travail belge et régionaux, ONSS-HIVA, Bruxelles, 26 novembre.
- VERSCHUEREN F., « Regional hiring subsidies policies for target groups, worker flows and employment », article présenté lors de la 23ème édition de l'International Conference on Macroeconomic Analysis and International Finance, Université de Réthymnon, 30 mai-1^{er} juin.

DEMANDES DIRECTES ADRESSÉES À L'IWEPS

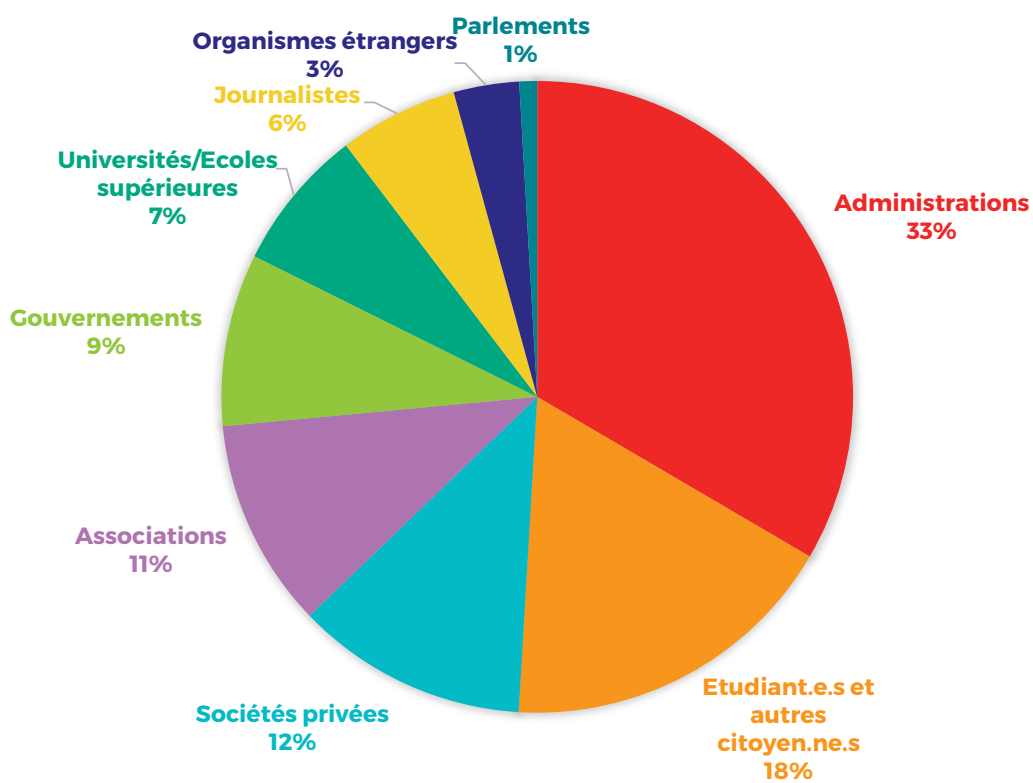
5.4.

Chaque année, l'IWEPS est amené à répondre à une série de demandes statistiques qui lui sont directement adressées. L'année 2019 est la cinquième pour laquelle ce travail est visibilisé dans le rapport d'activité de l'institut, l'occasion de reprendre l'ensemble des 1961 demandes traitées sur ces 5 ans.

On y observe que, sur l'ensemble, près de la moitié des demandes est plutôt d'origine

institutionnelle et provient essentiellement des administrations (notamment communales) et, dans une moindre mesure, des gouvernements, des assemblées parlementaires et d'institutions étrangères. L'autre moitié émane pour sa part de journalistes, d'associations, de sociétés privées mais aussi de citoyens ordinaires (dont une bonne part d'étudiants).

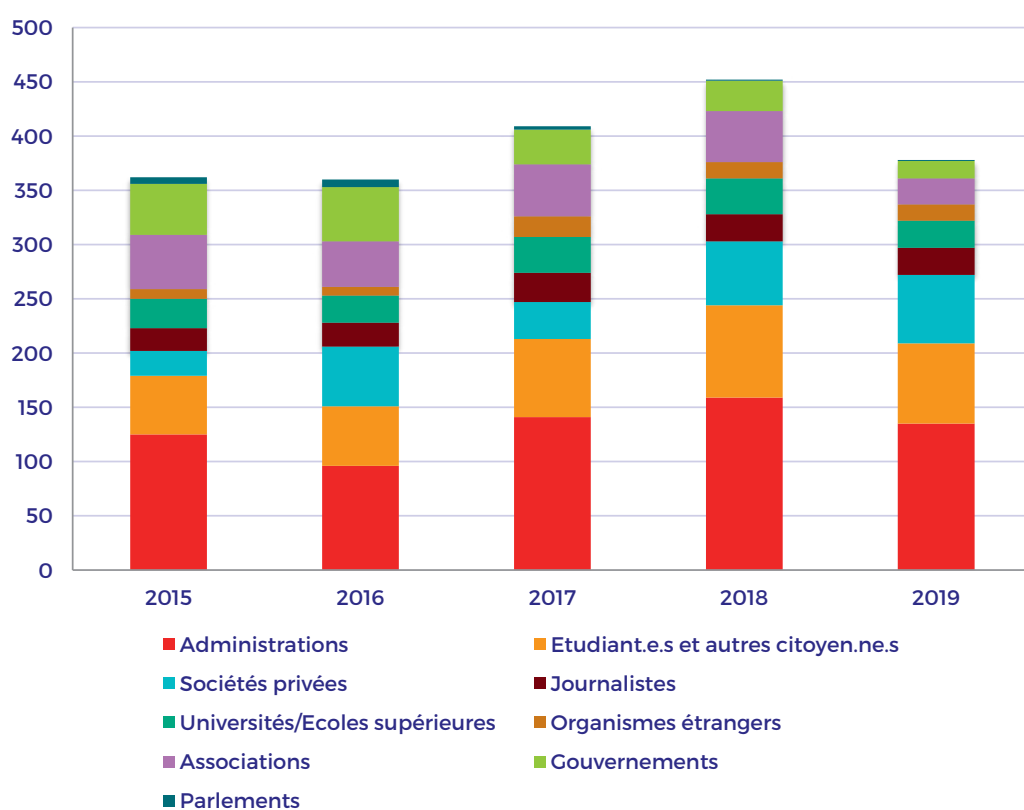
Origine des demandes directes auxquelles l'IWEPS a donné réponse entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2019 (n=1 961)



Ces requêtes sont de nature très différente et peuvent occuper, chacune, un ou plusieurs chercheurs de l'institution, de quelques minutes à plusieurs jours, les demandes institutionnelles nécessitant souvent plus de temps. L'analyse en nombre de demandes ne permet donc en aucun cas de mesurer la charge de travail mais bien de donner une vue sur nos usagers.

En 2019, 378 demandes directes ont été honorées. L'évolution de ces chiffres doit cependant être interprétée avec prudence dans son interprétation car, si le nombre de demandes peut être tiré vers le haut par la notoriété de l'institution en tant que pourvoyeur d'informations, il est parallèlement tiré vers le bas par l'efficacité de nos dispositifs de diffusions (site internet, réseaux sociaux, publications, etc.).

Évolution des origines des demandes directes auxquelles l'IWEPS a répondu (2015-2019)



En comparaison aux années précédentes, on observe cette année une confirmation de la part importante occupée par les administrations (en particulier le SPW et les OIP wallons) à l'origine des demandes. Par contre, le nombre de sollicitations en provenance des exécutifs, et en particulier du Gouvernement wallon, continue de diminuer, confirmant un mouvement amorcé

depuis la chute du Gouvernement de 2017. Le contexte politique de 2019 constitué d'une période pré-électorale et d'une période d'installation du Gouvernement n'a pas été propice à des sollicitations directes de l'institut. À l'inverse, depuis 2015, de plus en plus de sociétés privées s'adressent à l'IWEPS pour obtenir les informations dont elles ont besoin.

Les thématiques sur lesquelles portent ces demandes se concentrent assez nettement sur le territoire et la démographie de la Wallonie et de ses 262 communes ainsi que sur le marché du travail.

Ce petit panorama ne constitue qu'une petite partie du service rendu par notre institution en matière de dissémination de

connaissances. Nombre de nos usagers trouvent en effet les informations dont ils ont besoin via nos productions, dont les formes et les modes de diffusions se diversifient d'année en année, du livre classique au site internet, du communiqué de presse au tweet...

PARTICIPATION À DES RÉSEAUX ET GROUPES DE TRAVAIL

5.5.

5.5.1. Réseaux et groupes de travail scientifiques

- Association belge de science politique, Groupe de travail Question sociale (QS)
- Association belge de science politique, Groupe de travail Théorie politique
- Association belge de science politique, Groupe de travail Migration, diversité culturelle et politique
- Association internationale des sociologues de langue française
- Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité-ULiège
- Conseil scientifique du Centre d'Épidémiologie périnatale (CEpiP)
- Groupe de recherche (GRP) « Territoires et action publique » du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ, France)
- Groupe de recherche et d'analyse des conflits sociaux (GRACOS)
- Société belge de Statistique
- Société démographique francophone de Belgique
- Société Quetelet

5.5.2. Réseaux et groupes de travail mixtes (scientifiques, administratifs, société civile)

- Chambre de concertation « agences privées de placement » (CESE Wallonie)
- Comité consultatif de la Fondation Registre du Cancer
- Comité d'accompagnement de l'étude « Bilans énergétiques de la Région wallonne » SPW Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie
- Comité d'accompagnement de la plateforme E-paysage (ARES - enseignement supérieur)
- Comité d'accompagnement des études menées par les universités dans le cadre du projet INES OCDE (publication de Regards sur l'Éducation), Direction des relations internationales, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Comité d'accompagnement du projet « PREVIEW » (IWEPS)
- Comité d'accompagnement du projet WALOUS (SPW-Géomatique)
- Comité d'accompagnement interdépartemental du Plan HP

- Comité de coordination du parcours d'accueil des primo-arrivants
- Comité de gestion du projet IR V Gedidot
- Comité de pilotage Cadastre des parcours éducatifs et post-éducatifs, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Comité de pilotage de l'enquête sur la composition des ordures ménagères, SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
- Comité de pilotage permanent de l'alphabétisation des adultes (Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Service public de Wallonie, Cocof...)
- Comité de pilotage Plateforme interactive unique « formation en alternance » (eWBS)
- Comité de suivi des programmes FSE et FEDER en Wallonie
- Comité de suivi du projet SmartPop (ISSeP)
- Comité des utilisateurs dans le cadre des « Indicateurs complémentaires au PIB » (IWEPS)
- Comité scientifique TZCLD (Territoire zéro chômeur de longue durée)
- Comité stratégique de la géomatique wallonne
- Comité technique de l'évaluation FEDER
- Comité technique de l'évaluation FSE
- Comité technique du projet IR V Gedidot
- Commission Chèques Formation (CESE Wallonie)
- Commission consultative et d'agrément des centres de validation des compétences (Consortium de validation des compétences)
- Commission d'agrément Congé Éducation payé (CESE Wallonie)
- Commission régionale Vélo et ses groupes de travail
- Communication publique Wallonie - Bruxelles
- Conseil supérieur de la Statistique
- CPDT, via une participation aux Comités d'accompagnements des thèmes 2017-2018 et 2018-2019
- Groupe Commu SPW-OIP
- Groupe d'utilisateurs du Datawarehouse « Marché du Travail et Protection sociale » de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale
- Groupe de concertation CFS/STAT (BELSPO)
- Groupe de travail au niveau des indicateurs de mobilité du tableau de bord de l'environnement wallon
- Groupe de travail d'harmonisation des estimations de population active, SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
- Groupe de travail de l'IIS : Amélioration des statistiques TVA
- Groupe de travail du Bureau fédéral du Plan, en association avec les offices statistiques régionaux (IBSA, SVR, IWEPS) relatifs au développement du modèle de projection économique régional à moyen terme HERMREG
- Groupe de travail du CA de l'Institut inter-fédéral de statistique : Groupe de travail de l'IIS « Programmes statistiques »,
- Groupe de travail du CA de l'Institut inter-fédéral de statistique « DPO »
- Groupe de travail du CA de l'Institut inter-fédéral de statistique : Groupe de travail de l'IIS « Positionnement international »
- Groupe de travail du Conseil Supérieur de la Statistique concernant l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT)
- Groupe de travail Education Formation 2020 (Direction des Relations internationales du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles)
- Groupe de travail IIS Censur 2021 : Données Enseignement
- Groupe de travail OCDE : « Working Party on Territorial Indicators » (WPTI), correspondants statistiques de l'OCDE

pour les données territoriales wallonnes et belges, veille en données et indicateurs territoriaux « au sens large ».

- Groupe de travail Paysage de l'alternance (OFFA)
- Groupe de travail sur le Géoréférentiel wallon (sous la direction du Département de la géomatique du SPW)
- Groupe de travail technique de l'étude de faisabilité 'Centralisation des données des Bassins EFE', piloté par eWBS
- Groupe de travail wallon sur l'Observation de la Terre (GTEO sous la direction du Département de la géomatique du SPW)
- Groupe de travail wallon sur le Brexit
- IIS-Service Level Agreements (SLA)-programme statistique intégré 2017 et 2019 : référent pour les SLA traitant de la mobilité (Production de la Statistique du

parc des véhicules par secteur statistique, Demande de statistiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises, Données de mobilité : enquête de mobilité, voiture-salaire, transport public, Statistiques du transport fluvial)

- Instances wallonnes des Bassins Enseignement qualifiant, Formation, Emploi (IBEFE) et Assemblée de ces Instances Bassins, pilotée par les Conseils économiques et sociaux régionaux
- Refernet Belgium, réseau belge piloté par le CEDEFOP (Vocational Education and Training)
- Réseau des référents Cohésion sociale piloté par la Direction interdépartementale de la Cohésion sociale, SPW Intérieur & Action sociale, Département de l'Action sociale.

CHAPITRE 6

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET
D'ENCADREMENT ACADÉMIQUE

Sébastien Brunet est professeur extraordinaire à la Faculté de Droit, de Science politique et de Criminologie à l'ULiège où il enseigne un cours de « Méthodologie de la prospective et de l'analyse stratégique » et un cours consacré à l'« Analyse des risques ».

Vincent Calay a participé au CIAP le 24 mai, pour une présentation et discussion du projet PROBOV avec Pierre Rondia du CRA-W. Il est intervenu au cours à la Faculté d'architecture de l'ULB « Digitalisation, architecture & urbanisme » le 24 octobre.

Frédéric Claisse est intervenu lors des journées « Théories et pratiques de l'interdisciplinarité », ULB/ULiège, dans le cadre du Séminaire doctoral interuniversitaire ED3bis, École doctorale « Langues, lettres et traductologie », 20 juin 2019.

Bernard Conter a été Professeur invité à l'Université Saint-Louis Bruxelles et chargé du cours « Travail, emploi et protection sociale » lors de l'année académique 2019-2020.

Marc Debuissou est chercheur associé à l'Université Saint-Louis – Bruxelles. Il intervient sur les régimes démographiques dans le cadre du cours à l'UCLouvain « Espace, peuplement et ressources » du Master en sciences de la population et du développement.

Claire Dujardin est intervenue dans le cadre du Certificat Interuniversitaire en Évaluation des Politiques Publiques (CIEPP).

Muriel Fonder est coresponsable du module Méthodes pour le Certificat interuniversitaire en évaluation de politiques publiques (CIEPP) ; elle assure l'encadrement de TFF. Elle a contribué à la formation en évaluation pour l'École d'administration publique (EAP). Elle est intervenue lors du cours d'évaluation des politiques publiques du Master en administration publique à l'UCLouvain. Elle est maître de conférences invitée à l'UCLouvain pour le cours Questions spéciales de politique économique et sociale sur le thème de l'évaluation des politiques publiques

François Ghesquière est collaborateur scientifique à l'ULB (Sociologie) et intervient plus particulièrement sur le thème

de la précarité des indépendants dans le cadre du séminaire « Mobilités, transitions et reconversions professionnelles » (Master en sciences du travail ULB).

Jean-Luc Guyot est professeur invité à l'UCLouvain. Il y enseigne la statistique, la méthodologie de recherche en sciences humaines, l'analyse socio-économique du champ de la formation d'adultes et la méthodologie prospective. Il est également co-responsable académique du certificat interuniversitaire UCLouvain - ULiège - Cnam en analyse prospective.

Virginie Louis a participé au programme de formation de l'École d'administration publique en tant que formatrice en matière d'évaluation des politiques publiques, ainsi que dans le cadre du Certificat interuniversitaire en évaluation des politiques publiques (CIEPP).

Christine Mainguet est intervenue dans le cours Approche pluridisciplinaire du travail, Partim 1 (Jessica Joiris, Jean-François Oriane) du Master en alternance en Sciences du Travail, ULiège, sous le titre Formation dans les entreprises. Statistiques et Dispositifs wallons, le 20 novembre.

Abdeslam Marfouk est maître de conférences à la Faculté des Sciences Sociales de l'ULiège. Il y enseigne le cours « Using quantitative methods in Migration Studies », destiné aux étudiants de Master.

Mathieu Mosty a contribué à la formation en évaluation des politiques publiques pour l'École d'administration publique (EAP).

Sile O'Dorchai est chargée de cours à temps partiel à l'Université Libre de Bruxelles. Elle enseigne quatre cours dans le cadre du Master en sciences du travail de la Faculté de Philosophie et Lettres : « Relations collectives de travail dans le non marchand », « Fondements et enjeux socio-économiques dans le non marchand », « Diagnostic et gestion de projets » et « Dimension européenne de la politique de l'emploi dans le tiers secteur ».

Frédéric Vesentini est chargé de cours, à temps partiel, à l'UCLouvain, impliqué dans divers cours/formations abordant la question de la quantification des phénomènes sociaux.

CHAPITRE 7

GESTION ADMINISTRATIVE

Inscrite dans une démarche « Service public » et « Management humain », la Cellule des Ressources humaines a pour objectif, en tenant compte des missions de l'Institut, des différents projets qui y sont conduits et des contraintes de fonctionnement, de contribuer à la pérennité de l'Institut en développant une stratégie RH s'appuyant sur les principes du *gender mainstreaming* et de la diversité afin de valoriser pleinement le potentiel de ses ressources humaines et de promouvoir le bien-être au travail.

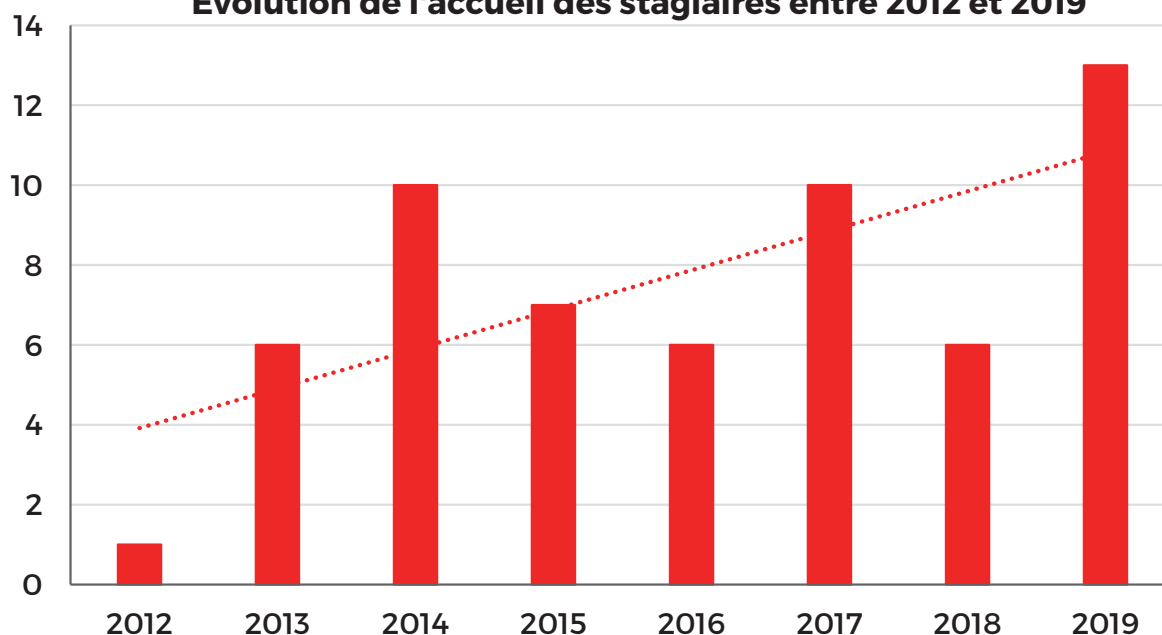
Pour cela, celle-ci a participé aux entretiens de planification des objectifs des directeurs scientifiques, à l'élaboration des descriptions de fonctions d'attaché scientifique en collaboration avec le SPW et les autres OIP scientifiques de la Région wallonne, à la réflexion sur l'adaptation du décret fondateur de l'Institut ainsi qu'à la constitution du plan de

communication externe. Elle poursuit l'animation du Comité Bonheur qui tend à créer un environnement de travail agréable, propice à réduire la négativité inutile, le stress, l'angoisse et à les transformer en des sentiments positifs par l'organisation de différentes activités rassemblant l'ensemble du personnel tout au long de l'année. Comme notre fête du personnel que nous avons eu l'occasion d'organiser cette année.

En 2019, les activités se sont centrées principalement sur de nouveaux engagements et recrutements afin de renforcer les équipes de recherche. Grâce à cela, nous avons engagé trois nouveaux membres du personnel scientifique.

La Cellule RH s'est renouvelée et nous avons regroupé la cellule Ulis avec celle-ci. Une fusion qui donne un caractère plus complet à la cellule RH. Elle participe également aux

Evolution de l'accueil des stagiaires entre 2012 et 2019



différents groupes de travail liés au Réseau RH OIP, à la Plateforme Bien-Etre, au réseau Égalité Diversité, à la Commission au recrutement et à la carrière des personnes handicapées, à la journée du développement durable, au GT Emploi et au GT Assuétudes, au GT règlement de travail.

En matière de formation, huit collaborateurs ont suivi principalement les modules

proposés par l'École d'administration publique et d'autres ont bénéficié de formations spécifiques en dehors du programme proposé. À savoir : Indesign, Illustrator, Photoshop, Excel, Assertivité, Refresh Incendie et secourisme, Access, Formation en lien avec le RGPD...

La cellule RH s'occupe également de l'accueil des stagiaires au sein de l'Institut.

MARCHÉS PUBLICS

7.2.

En 2019, l'IWEPS a lancé 18 procédures de marchés publics, dont 9 marchés de fournitures et 9 marchés de services.

Ces procédures se répartissent comme suit :

- concours de projets : 1
- procédure négociée sans publication préalable : 2
- marchés de faible montant : 15

BIBLIOTHÈQUE

7.3.

Dans le cadre d'une réorganisation de la bibliothèque répondant mieux aux attentes des utilisateurs, mais également dans un souci de gain de place, il a été décidé début 2019, en accord avec le Comité de gestion de la bibliothèque, composé de l'Administrateur général, de la responsable bibliothèque et de plusieurs chargés de recherche de disciplines variées, de décentraliser les quelque 5 000 ouvrages répertoriés chez les utilisateurs en charge de la thématique abordée par ces ouvrages.

Les ouvrages n'ayant pu trouver place chez les chargés de recherche ont notamment été placés aux archives ou ont été ou sont encore en attente de numérisation pour stockage sur un espace du serveur dédié à la bibliothèque et ses archives. Les ouvrages n'ayant plus d'utilité pour l'Institut, faute de mise à jour ou de suivi de la thématique, ont soit été offerts à des bibliothèques ou à des associations, soit ont dû être déposés au parc à conteneurs.

Outre cette décentralisation, il a été décidé de répartir la gestion des commandes d'ouvrages (commande – réception – distribution), la mise à jour de la base de données documentaire de ces ouvrages ainsi que la recherche de documentations pour les membres du personnel au sein de chacun de secrétariats des différentes directions de l'Institut dont ils dépendent.

Dans un souci de transition écologique, le Comité précité a souhaité ne plus renouveler un certain nombre d'abonnements en version papier et lorsque cela s'avérait nécessaire a privilégié les abonnements de type numérique.

Fin 2019, il a été confié à la responsable de la bibliothèque la tâche de répertorier les différents ouvrages répartis chez les chargés de recherche et ainsi d'établir un inventaire détaillé pour l'ensemble des utilisateurs de l'Institut. Celui-ci devrait être finalisé en 2020 et pourrait ainsi permettre aux utilisateurs de trouver un ouvrage chez un collègue.

En attendant que cet inventaire soit opérationnel, le système actuel de mise à jour de la base de données documentaire de la bibliothèque (dépouillement, encodage et

classement des revues et ouvrages entrants et sélection thématique en fonction des recherches en cours) reste d'actualité.

INFORMATIQUE

7.4.

Pour l'année 2019, la cellule informatique a travaillé sur les projets suivants :

- Évolution de la stratégie de sécurité IT :
 - Suivi de formations spécifiques :
 - Micromaster cybersecurity RITX/EDX, 4 cours
 - Formations « machine learning »
 - Sécurisation du réseau :
 - Système de protection d'intrusion
 - Séparation plus fine des réseaux externes
- Mise en place d'un kubernetes interne pour valider avant de publier sur la partie externalisée
- WalStat, le portail dédié aux statistiques :
 - Importation de nouveaux indicateurs
 - Implémentation nouveaux arrondissements
 - Adaptations de l'interface
- Pôles de compétitivité :
 - Mise à jour données projets
 - Mise à jour membership
- GeDiDoT : mise en commun des données sociosanitaires entre la France et la Wallonie :
 - Adaptations du webservice
 - Adaptation des structures de données
- ISADF : indicateurs d'accès aux droits fondamentaux
 - Développement de l'interface et de la base de données

- Gestion DB :
 - Récupération et transmissions de données confidentielles (cryptage, transfert SFTP)
 - Importation de données en base de données
 - Extraction de données en base
 - Anonymisation de données
- Gestion des projets :
 - Développement d'un outil de gestion de projet avec gestion du RGPD
- Serveur :
 - Marché public pour l'achat d'un serveur pour rotation/remplacement dans notre infrastructure
- Imprimante :
 - Remplacement de l'imprimante couleur de la salle imprimante
- Archivage des données historiques

Outre ces projets spécifiques, la cellule TIC assure les activités quotidiennes qu'une telle équipe doit gérer, à savoir :

- Renouvellement du matériel
- Achat et installation de logiciels
- Gestion des incidents et demandes diverses
- Gestion et entretien des imprimantes
- Veille technologique et formations.

En 2019, les actions ont été poursuivies, dont les objectifs sont de faire connaître les activités de l'institution, assurer la visibilité, asseoir la légitimité et la crédibilité de l'institution et diffuser les productions de l'Institut. Les publics cibles sont repris comme suit : Gouvernement et Parlement wallons, Administration wallonne, Organismes d'intérêt public (OIP) et Partenaires sociaux, Communauté scientifique (universités, institutions de recherche belges et étrangères), Personnel, Décideurs socio-économiques, Mandataires locaux, Presse et Citoyens. L'accent a été particulièrement porté sur la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle ligne graphique et la vulgarisation et le développement des relations avec la presse.

7.5.1. Les publications

Concernant les publications (voir partie 5. pour plus de détails), l'année 2019 a vu la parution de onze Notes mensuelles de conjoncture wallonne, douze numéros des Séries statistiques du marché de l'emploi en Wallonie, deux éditions de Tendances économiques, 18 Rapports de recherche, deux numéros de Dynamiques régionales, l'édition 2019 des Chiffres clés, la quatrième édition du Rapport sur l'économie wallonne et le rapport d'activité annuel.

L'année 2019 a aussi vu la mise en œuvre de deux nouvelles collections : Les Nouvelles des Possibles et les Cahiers de prospective de l'IWEPS. Leur philosophie ? Les Cahiers de Prospective de l'IWEPS élaborent des pistes d'évolution et des futurs possibles concernant une thématique d'intérêt pour la Région wallonne. D'un format intermédiaire (10-20 pages), ces dossiers sont le fruit d'un travail analytique approfondi et ont pour objectif de stimuler la réflexion de tous les acteurs intéressés. Quant aux Nouvelles des Possibles, elles visent, à la manière d'une note de veille prospective, à attirer l'attention sur un signal faible ou une tendance

lourde et à mettre en évidence les enjeux d'avenir dont ils sont porteurs.

7.5.2. Les événements

En 2019, deux événements ont été organisés à l'IWEPS :

- *Dixième Conférence annuelle de l'IWEPS « Mesurer et étudier la mobilité au 21^e siècle : nouvelles sources, nouvelles méthodes, nouveaux regards », Moulins de Beez, Namur, 14 mai*

La mobilité est, aujourd'hui plus que jamais, une préoccupation centrale non seulement des citoyens mais également des décideurs politiques et des acteurs économiques. Pourquoi ne pas utiliser plus souvent les transports en commun ? Pourquoi la mobilité partagée ou les alternatives à l'utilisation de la voiture ne rencontrent pas encore un franc succès en Wallonie ? Quel peut être l'impact de la voiture de société sur les habitudes de déplacements ?

Pouvoir répondre à ces questions afin de mieux connaître les comportements de mobilité de la population wallonne est une nécessité pour une politique de mobilité durable, cohérente et ancrée dans la réalité quotidienne.

L'objectif du colloque visait la mise en perspective des différentes données de mobilité à travers leurs spécificités, limites et complémentarités. Cela s'est fait sous un angle méthodologique (quelle méthode ? et pourquoi ? Avec quels (dés)avantages ?) et sous un angle thématique (que nous apprennent ces sources sur les profils de mobilité ? Les inégalités en mobilité ?...).

La 10^e Conférence de l'IWEPS a également été l'occasion de mettre en perspective le travail et les résultats des enquêtes de mobilité réalisées par l'IWEPS. La Conférence s'est terminée par une évocation de la mobilité de l'architecte visionnaire Luc Schuiten. Elle a rassemblé plus de 120 personnes.

- *Séminaire de recherche de l'IWEPS « Monoparentalités et précarités, quelles relations ? », Namur, 21 novembre*

Les familles monoparentales sont souvent pointées du doigt comme à risque de pauvreté. Ainsi certaines études statistiques de la pauvreté focalisent particulièrement sur cette catégorie de population. Il existe également des aides sociales spécifiquement destinées aux familles monoparentales, notamment dans le cadre des allocations familiales. Certains projets de travail social s'adressent exclusivement aux mères de famille monoparentale, par exemple le projet MIRIAM du SPP-IS. Cependant, la relation entre la situation de monoparentalité et la pauvreté est loin d'être univoque. En effet, les situations des familles monoparentales sont diverses et variées, les définitions statistiques varient selon les sources et l'interprétation de la corrélation entre monoparentalité et pauvreté n'est pas dépourvue d'ambiguïtés : causalité directe, groupe vulnérable, autres phénomènes sous-jacents (emploi, niveau d'éducation)...

Deux présentations de résultats de recherches ont alimenté ce débat sur la relation entre monoparentalité et précarité.

La première a porté sur les revenus des hommes et des femmes. En comparant le revenu net équivalent du ménage au revenu propre des personnes, on constate que la situation des femmes mères de famille monoparentale varie fortement selon le point de vue. Ainsi, selon les ressources des ménages, elles sont souvent pauvres

car leur seul revenu permet difficilement de répondre aux besoins de toute une famille. Par contre, elles sont indépendantes financièrement au sens où elles vivent sans compter sur une part du revenu d'un conjoint (ou d'un parent).

La deuxième a croisé des sources quantitatives et qualitatives pour explorer la diversité des situations et trajectoires des femmes cheffes de ménages monoparentaux. Les principaux éléments qui ressortent tiennent à l'insertion sur le marché du travail et à la manière dont la séparation s'est déroulée. L'évolution des formes de monoparentalités invite également à réinterroger les politiques sociales.

7.5.3. Le site internet

Concernant le site internet, la mission dévolue à la cellule communication en 2019 consiste à l'alimenter en contenu (actualités, événements, publications, indicateurs statistiques, etc.), assurer la maintenance de celui-ci et son bon référencement dans les moteurs de recherche.

Selon Google Analytics, en 2019, le site internet a obtenu 143 734 visites (contre 135 527 en 2018) et accueilli 104 769 visiteurs (contre 99 627 en 2018). Plus de 81% de ces visites proviennent des moteurs de recherche (Google, Bing...) (contre 78% en 2018).

On constate donc une constante augmentation du trafic sur le site internet de l'IWEPS grâce à un référencement performant, des campagnes ciblées et une notoriété en progression.

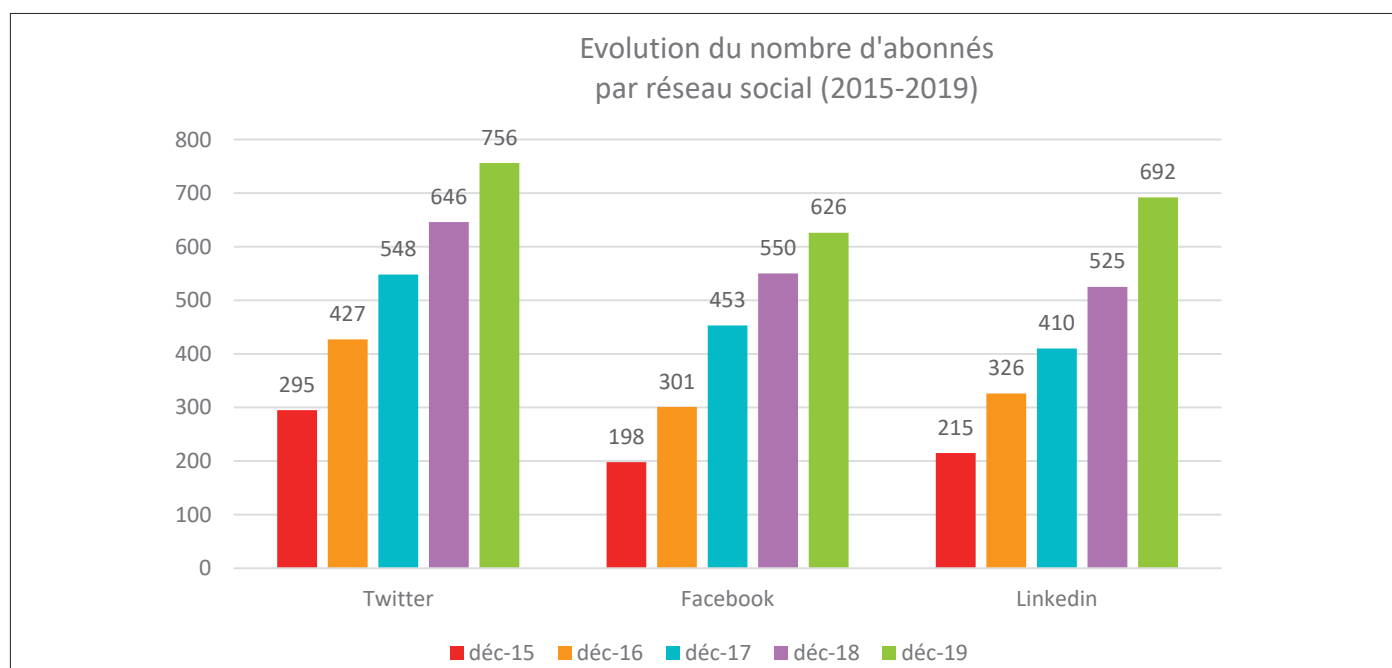
Page ?	Pages vues ?
	264 419 % du total: 100,00 % (264 419)
1. /	21 431 (8,10 %)
2. /indicateur-statistique/prix-moyen-terrain-a-batir-immobilier/	9 944 (3,76 %)
3. /indicateur-statistique/taux-de-chomage-bit/	8 072 (3,05 %)
4. /indicateur-statistique/densite-de-population/	7 939 (3,00 %)
5. /indicateur-statistique/population-active-taux-dactivite-taux-demploi-taux-de-chomage-administratifs-commune/	6 996 (2,65 %)
6. /recherche/	6 853 (2,59 %)
7. /indicateur-statistique/pyramides-des-ages/	4 285 (1,62 %)
8. /indicateur-statistique/pib-en-volume/	4 256 (1,61 %)
9. /indicateur-statistique/esperance-de-vie-et-mortalite/	3 821 (1,45 %)
10. /indicateur-statistique/taux-de-risque-de-pauvrete/	3 721 (1,41 %)

Source : Google Analytics

Le top 10 des pages les plus consultées nous indique que, outre la page d'accueil (/) et l'outil de recherche (/recherche), ce sont des pages de type « Indicateurs statistiques » qui sont les plus vues.

Pour annoncer les nouveautés du site internet, des newsletters sont régulièrement envoyées à près de 3600 correspondants. Elles ont été au nombre de 28 en 2019.

Par ailleurs, une attention particulière est portée à l'animation des comptes de l'Institut sur les réseaux sociaux suivants : Twitter, Facebook et LinkedIn. Avec pour résultat, une augmentation constante du nombre d'abonnés à ces réseaux.



7.5.4. Les vidéos

En 2019, une vidéo didactique a été réalisée en interne pour accompagner la sortie des différents rapports d'évaluation du Plan Marshall 4.0. Cette vidéo a été conçue avec l'outil Moovly. Elle est disponible à cette adresse :

<https://www.youtube.com/watch?v=T6HBglnQxIk&t=16s>

7.5.5. La presse

La Cellule Communication est chargée des relations avec la presse, qui se traduisent

par l'envoi de communiqués, l'organisation de conférences de presse, la diffusion des publications, ainsi que les réponses aux demandes ponctuelles des journalistes par rapport aux sujets d'actualité.

En 2019, onze communiqués de presse ont été envoyés et ont généré des articles dans les principaux quotidiens francophones et sur les ondes. Plus de 150 articles sont parus dans la presse francophone, tant écrite que radio et/ou télé. Ceux-ci traitaient des informations suivantes :

Date d'envoi	Objet
05/02/2019	Communiqué de presse : Baromètre social de la Wallonie - Spécial démocratie et institutions wallonnes
27/02/2019	Communiqué de presse : Prévion de +1,3% de croissance du PIB wallon en 2018 et 2019
09/05/2019	PUBLICATION - Rapports d'évaluation du Plan Marshall 4.0
20/05/2019	PUBLICATION - Rapports d'évaluation du Plan wallon de Lutte contre la Pauvreté
06/06/2019	Communiqué de presse : Rapport sur l'économie wallonne 2019
27/06/2019	PUBLICATION - L'indice de situation sociale : exercice 2019
12/09/2019	Communiqué de presse : Contexte et enjeux de la mobilité en Wallonie
08/10/2019	PUBLICATION - Les chiffres-clés de la Wallonie 2019 sont sortis !
15/10/2019	Communiqué de presse : L'égalité financière entre les femmes et les hommes n'est pas une réalité en Wallonie
24/10/2019	Communiqué de presse : +1,4% de croissance du PIB wallon en 2019, +1,1% en 2020 et moins de créations d'emplois (9 000 personnes)
30/10/2019	Communiqué de presse : Les migrations entre les 3 Régions augmentent depuis 20 ans

De plus, une conférence de presse a été organisée en 2019.

Le 5 février, l'IWEPS présentait à la presse les résultats du module « Démocratie et institutions wallonnes » de la dernière édition de l'enquête « Baromètre social de la Wallonie ». Les principaux médias de presse écrite étaient présents (Le Soir, L'Écho, L'Avenir, Belga) ainsi que La Première et la RTBF Télévision.

À noter également en 2019, l'abonnement à l'outil de revue de presse « GoPress » qui a permis à la Cellule communication de faire un screening précis des mentions « Iweeps » dans la presse belge francophone mais aussi la diffusion auprès des chercheurs d'une revue de presse thématique ciblée en fonction des matières étudiées à l'Institut.



Wallonie
Iweps

L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Autorité statistique de la Région wallonne, il fait partie, à ce titre, de l'Institut Interfédéral de Statistique (IIS) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens, des informations diverses qui vont des indicateurs statistiques aux études en sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Plus d'infos : <https://www.iweps.be>



2020